

UNIVERSITE ABEDRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES GESTION.**

Département des sciences commerciales

Mémoire de fin de cycle

Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales

Option : Finance et Commerce International.

Thème

**La politique commerciale de l'Algérie : Cas du
Partenariat Algérie-UE**

Réalisé par :

M^{elle} : ALILOU FARIDA

M^{elle} : ALLOUTI RADHIA

Membre de jury :

Président : M^{me} TOUATI

Examineur : M^{me} MOUSSI F

Rapporteur : D^f OUKACI KAMAL

Promotion

2012/2013

Remerciement

Tout d'abord nous remercierons le Bon Dieu pour sa Bienveillance.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à l'égard de toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail. Nous remercierons particulièrement :

Notre promoteur, Dr OUKACI pour son accueil et ses orientations tout au long de ce travail.

Nos familles : ALILOU et ALLOUTI.

Sans oublier de remercier aussi tout le personnel de la bibliothèque de l'université de Bejaïa, ainsi que ceux de la salle périodique de nous avoir servi durant cette année et pour leur gentillesse.

Dédicace

C'est grâce au bon dieu qui ma donnée l'espoir, la volonté et surtout la patience pour réaliser ce modeste travail que je le dédié à :

A mes chers parents qui ont sacrifié leur vie entière pour construire la mienne. je saisie cette occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour les remercier profondément.

A ma grande sœur WAHIBA et son mari ainsi que ses enfants. Celle qui a été toujours à mes cotés.

A mes sœurs MERIEME et FATIMA que je leurs souhaite la réussite dans leurs études.

A mon frère NORDINE et sa femme NASSIMA, je leur souhaite le bonheur et la prospérité dans leur vie.

*A mes frères FARID et MHAND que je souhaite les voir toujours heureux.
A toutes ma famille sans exception.*

A ma belle mère et mon beau père que je remercie pour leur soutien moral.

A mes belles sœurs NABILA, SALIHA, SOUHAILA et FARIDA.

A mon beau frère HACEN et sa femme ainsi que ses jolies filles

A mon fiancé NACIR.

Pour ma binôme RADHIA et nos amis sans exception ;

SOUAD, LINDA, SHANEZ, SAMIA et toute personne très chère en moi.

FARIDA

Dédicace

Je tiens à dédier ce modeste travail à

Mes parents : mon papa MOKHTAR à qui je souhaite un bon rétablissement, inshalah. Et ma très chère maman Saliha, que dieu vous protège pour nous.

Mes deux sœur MOUNIRA et SABIHA, et mes deux beaux frères HACHEMI et FAWZI, je leurs souhaite la prospérité dans leurs vie.

Ma sœur KAHINA et mon petit frère GAYA, et mon cousin DOUDOU, je leurs souhaite la réussite dans leurs études.

Tout mes proches son exception ;

Sans oublier tout mes ami(e)s en particulier : SOUAD, FARIDA, LYNDA, SHANEZ et SAMIR.

Une dédicace spécial à une personne très cher en moi, SAADI BENSAID, je le remercie beaucoup d'être à mes cotés.

RADHIA

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : Relation ouverture - croissance économique	3
Introduction	3
Section I : les fondements théorique du commerce international	3
Section II : Notion et théorie de la croissance économique	12
Section III : Impact de l'ouverture commerciale sur la croissance économique	15
Conclusion	18
Chapitre II : typologie des accords et intégration régionale	20
Introduction	20
Section I : Généralité sur l'intégration régionale	20
Section II : L'analyse théorique de l'impacte de l'intégration régionale	27
Section III : Présentation des différents blocs régionaux	36
Conclusion	41
Chapitre III : Les politiques commerciales de l'Algérie	43
Introduction	43
Section I : Evolution des politiques commerciales en Algérie	45
Section II : La nouvelle orientation des politiques commerciale en Algérie	53
Conclusion.....	58
Chapitre IV : Accord Association Algérie –UE : Essai d'évaluation	59
Introduction	59

Section I : Présentation de l'accord d'association	60
Section II : Le contexte commerciale de l'économie Algérienne	70
Section III : impact de l'accord d'association	85
Conclusion	91
Conclusion générale	92

Liste des abréviations

Liste des abréviations

AA : Accord d'Association.

ACR : Accord commerciaux régionaux.

ADPIC : Accord sur les aspects de Droit de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce.

AELE : Association Européenne de libre Echange.

AGCS : Accord Général sur le Commerce et le Service.

AGI : accord globale d'investissement.

AIR : Accords d'Intégration Régionaux.

ALEDI : Association Latino-Américaine de Développement Intégré

ALENA : Accord Libre Echange Nord Américain.

AMI d'Accord Multilatéral sur l'Investissement.

AR : Accords Régionaux.

ASEAN : Association des pays du Sud-est Asiatique.

BC : balance commerciale.

BEI : Banque Européenne d'Investissement.

BM : Banque Mondiale.

BNT : Barriere Non Tarifaire.

CAA : Compagnie d'Assurance Algérienne.

CACI : Chambre Algérienne du Commerce International.

CAGEX : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations.

CE : communauté européenne.

CECA : Communauté européenne du charbon et de l'acier

CEE : Communauté Européenne Economique.

CEMAC : la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale.

CNIS : Centre National de l'Informatique et des Statistique.

CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement.

DD: Droit de Douanes.

DIT : Division Internationale du Travail.

FBCF : Formation Brute de Capital Fixe.

FEMIP : Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat

FMI : Fond Monétaire International.

FMN : Firmes Multinationales.

FSPE : Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations

GATT : General Agreement on Tariffs and Trade.

GPA : Groupements Professionnels d'Achat.

HH : Hors Hydrocarbures.

HOS : Heckscher, Ohlin, Samuelson.

IDE : Investissement Direct à l'Etranger.

MC : Marché Commun.

MCAC : Marché Commun de l'Amérique Centrale

MEDA : programme d'assistance au Développement Méditerranéen.

MEGC : Modèle d'Equilibre Générale Calculable.

MENA : Moyen-Orient et Afrique du Nord.

MERCOSUR : Le Marché Commun du Sud.

NAFTA: North American Free Trade Agreement (ALENA).

NPF : la clause de Nation la Plus Favorisée.

NPI : Nouveaux pays industrialisés.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

ONAC office national de la commercialisation.

ONU : Organisation des Nations Unies.

OTC : Obstacle Technique au Commerce.

PAC : Politique Agricole Commune.

PAS : Programme d'Ajustement Structurel.

PECO : Pays d'Europe Centrale et Orientale.

PESC : Politique Etrangère et de Sécurité Commune.

PEV : politique européenne de voisinage.

PGE : Programme Générale d'Exportation.

PGI : Programme Générale d'Importation.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PIN : Programmes Indicatifs Nationaux.

PMA : Pays les Moins Avancés.

PME : petites et moyennes entreprises.

PROMEX : Agence de promotion des exportations algériennes.

PTM : Pays Tiers de la Méditerranéen.

R&D: Recherche et Développement.

RDM: Reste Du Monde.

SAFEX : Société Algérienne des Foires et Exportations Algérie.

SPS : mesure Sanitaire et Phytosanitaires.

TRITs: Trade Related Intellectual Proprety Rights

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée.

UD : Union Douanière.

UE : Union Européenne

UEMOA : l'union économique et monétaire ouest-africaine.

UEMOA : Union Européenne et Monétaire Ouest-Africaine.

UMA : Union de Maghreb Arabe.

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

USA : Etat Unis d'Amérique.

ZEP : Zone d'Echange Préférentiel.

ZLE : Zone de Libre Echange.

Introduction générale

L'économie mondiale est marquée ces dernières décennies par une dynamique qui se caractérise par une modification profonde, des échanges, qui s'est traduite par un accroissement des flux, mais aussi par une modification de la structure des échanges.

Cette dynamique est appuyée par la mondialisation et la régionalisation des économies. Ainsi, plusieurs accords régionaux ont vu le jour un peu partout dans le monde, Accord de Libre Echange Nord Américain (ALENA), Union Européenne (UE), Marché Commun Sud Américain (Mecosur), Association des pays du Sud-est Asiatique (ASEAN), et enfin l'Union Maghreb Arabe (UMA).

Le Maghreb n'est pas resté à l'écart de cette dynamique et cela en engageant un processus de coopération avec l'Union Européenne (accord d'association).

A partir des années 90 et suite à la déclaration de Barcelone (1995) une nouvelle ère s'ouvre entre le Maghreb et l'UE avec la signature des trois accords d'associations, la Tunisie(1995), le Maroc (1996) et l'Algérie n'a sauté le pas qu'en 2002.

Le processus d'ouverture de l'Algérie est caractérisé par un double processus d'intégration économique, une adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'une part, et la signature des accords d'association d'autre part. Ce dernier est signé le 22 avril 2002 lors du sommet euro-méditerranéen à valence (Espagne), et entré en vigueur le 1^{er} septembre 2005.

Cet accord constitue l'élément central du partenariat euro-méditerranéen¹ dans un cadre politique et sécuritaire économique et financier et enfin social et culturel.

Nous intéressons plus au volet économique en vue d'instaurer une zone de libre échange. Le pays n'étant pas encore membre de l'OMC, c'est à travers les accords d'association qu'il expérimente l'ouverture et la concurrence à grande échelle, car les règles qui s'y appliquent sont celles de l'OMC.

L'importance donnée au volet commercial par l'accord d'association, à travers une libéralisation progressive des échanges commerciaux par la mise en œuvre d'un calendrier de démantèlement tarifaire (libéralisation des produits industriels, des produits agricoles et agricoles transformés) s'inscrit dans le cadre de création d'une zone de libre échange à l'horizon 2020.

¹ OUKACI.K, KHERBACHI. H, « Intégration des économies maghrébines et partenariat euro-méditerranéen : Etat des lieux », CREAD-Septembre 2010, page 84.

Cette nouvelle orientation de la politique commerciale de l'Algérie nous pousse à nous interroger sur **l'impact de ce partenariat (Algero-Union Européenne), autrement dit quels sont les gains que l'économie algérienne peut tirer de cet accord d'association ?**

Pour mieux traiter cette problématique, nous proposons l'hypothèse suivante :

- L'ouverture commerciale favorise la croissance économique d'une nation.

Notre travail est scindé en quatre chapitres. Le premier chapitre reprend d'une part les différentes théories développées en vue d'expliquer les échanges commerciaux internationaux, et d'autre part la relation existante entre l'ouverture commerciale et la croissance économique. Dans le second chapitre, nous versons ainsi la typologie des accords et intégration régionale. Le troisième chapitre porte sur les politiques commerciales de l'Algérie. Enfin, le dernier chapitre sera dédié à la présentation de l'accord d'association et son impact sur l'économie algérienne.

*Chapitre I : Relation
ouverture-croissance
économique*

L'évolution de l'économie s'opère en fonction d'un changement irréversible d'orientation et de structure en faveur d'une économie de marché ouverte et intégrée à l'économie mondiale. Une économie solide et compétitive assurant la prospérité, la création de richesses, un développement équitable à travers le pays et un meilleur niveau de vie aux citoyens.

Plusieurs pays en voie de développement ont opté pour la politique de l'ouverture économique, sous l'égide des organisations internationales dans le cadre des programmes d'ajustement structurelle.

L'impact de cette politique d'ouverture a fait l'objet de nombreux travaux théoriques et empiriques. Les travaux théoriques qui ont étudié cette question proposent des modèles fondés sur l'apprentissage par la pratique (Learning by doing)². Ils montrent que l'ouverture commerciale dans ces pays a un impact négatif sur leur croissance économique et préconisent une politique protectionniste, au moins temporairement, pour protéger l'industrie dans l'enfance.

En revanche, les modèles qui ont traité cette question pour les pays développés et sont fondés sur l'innovation (Römer, 1990). Ils montrent un impact positif de l'ouverture sur la croissance. Quant aux travaux empiriques, ils montrent un effet positif de l'ouverture sur la croissance des pays développés et les pays en développement.

Section I : Les fondements théorique du commerce international

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'ouverture des économies aux échanges internationaux s'est accompagnée d'une phase de croissance sans précédent, les faits sont ainsi vérifiés. Les effets positifs quant au bien être mis en avant par les théoriciens du libre échange.

Le protectionnisme a été et reste préconisé par d'autres auteurs. Il est généralement présenté comme un moyen nécessaire à la mise en place d'une politique de développement dans les pays de tiers monde ou à la reconversion de secteurs industriels dans les pays développés.

² ABDELMALLKI et TROTIGNON, (2001). « Échanges commerciaux nord – sud et la croissance économique ». Revue de région et développement n° 14, P39.

1-Le libre échange :

Le libre échange est une doctrine qui préconise la liberté des échanges internationaux de biens, de services et de capitaux. Il s'oppose donc à toutes formes d'entraves qui limiteraient le commerce international. Selon cette théorie, la spécialisation qui en résulte permet aux différents pays d'être plus efficaces et contribue à la richesse des nations.

A- Les théories traditionnelles du commerce international

Ces théories considèrent que les nations se spécialisent dans les productions pour lesquelles les coûts sont les plus bas. La division internationale du travail qui résulte permet de parvenir à une situation optimale.

1-1-La théorie des avantages absolus (A. Smith)

La première explication du commerce international est due à Adam Smith (1723-1790) auteur classique anglais qui fonde son analyse sur des avantages absolus de coût (un pays exporte s'il produit moins cher que l'autre). Un pays a intérêt à se spécialiser dans la production des biens pour lesquels les coûts de production sont les plus faibles qu'à l'étranger et à importer ceux pour lesquels les coûts sont plus élevés.

Cette spécialisation permet la réalisation d'une production mondiale optimale puisque les biens sont produits là où les coûts sont les plus bas, et met en place une division internationale du travail (DIT) entre les différentes nations.

L'ouverture des frontières est alors bénéfique pour chaque pays. Cette théorie repose sur l'hypothèse selon laquelle chaque pays est meilleur dans certains secteurs de production. Elle ne nous apprend rien dans le cas où un pays serait meilleur pour l'ensemble des secteurs de production. La réponse à cette question est apportée par Ricardo.

1-2-La théorie des avantages comparatifs (D. Ricardo)

Un autre économiste anglais David Ricardo (1772-1823) complète la théorie d'Adam Smith. Il a développé la théorie des avantages comparatifs³ pour compenser les failles de celle-ci. Contrairement à la première théorie, celle-ci indique que tout pays a intérêt à l'échange international même les moins productifs, et même en l'absence d'avantage absolu,

³ Stéphane BECUWE, (2006), « Commerce international et politiques commerciales », Arman Colin, page n20

un pays a quand même intérêt à échanger en se spécialisant en fonction de ses avantages comparatifs.

Deux pays doivent donc se spécialiser, (dans un cadre d'un commerce interbranche : produit provient de branche différente), développé et allouer leurs ressources dans les secteurs où ils sont relativement meilleurs, dans laquelle ils détiennent un avantage comparatif différent, avec des techniques de production différentes, c'est -à-dire que le prix relatif national est chez lui (le pays) le plus faible, ce dans le but de commercer entre eux. Ces prix dépendent des conditions de production d'un pays à un autre. Ricardo prône le libre échange et incite le démantèlement des protections au commerce, il stipule que cette situation favorise les échanges entre les nations.

1-3-La théorie des dotations de facteurs (théorème de HOS)

En 1919, Heckscher tente de comprendre ce qui permettrait d'expliquer l'existence de coûts comparés différents. Contrairement à David Ricardo, il admet que les techniques de production peuvent être transférées d'un pays à l'autre. Dès lors, si les coûts de production sont différents, c'est parce que les prix des facteurs de production y sont différents. Dans les pays richement dotés en facteur travail, le niveau des salaires est si bas, qu'il pousse les entrepreneurs à utiliser davantage de main d'œuvre que dans les pays où le facteur travail est rare et coûteux.

C'est donc parce que les pays sont inégalement dotés en facteurs de production que leurs coûts de production sont différents. En 1933, Ohlin énonce la Loi des Proportions de Facteurs en se fondant sur l'origine des différences de coûts. Un pays tend alors à se spécialiser dans la production pour laquelle la combinaison des facteurs dont il dispose lui donne le maximum d'avantages. Les inégalités dans les dotations de facteurs entraînent des écarts de prix et des différences de spécialisation des économies.

Ainsi chaque pays importe les biens qui incorporent des facteurs qui sont rares sur son territoire ou coûteux, et exporte les biens qui incorporent des facteurs qui sont abondants sur son territoire et donc peu coûteux. Considérant les effets de la spécialisation internationale sur les prix des facteurs de production, les travaux d'Heckscher (1919), d'Ohlin (1933), puis de Samuelson (1941, 1948, 1949) avancent la proposition plus connue sous le nom de Théorème

d'Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS): «A long terme, le commerce international tend à produire une égalisation des rémunérations de facteurs».

Une égalisation qui ne saurait être cependant absolue, en effet, le commerce international conduit chaque pays à se spécialiser dans la production intensive en facteur abondant sur son territoire. L'incitation à échanger sera d'autant plus forte que les prix relatifs sont différents.

B- Les nouvelles théories du commerce international

Ces nouvelles théories se démarquent des théories traditionnelles et cherchent à expliquer les échanges de produits similaires entre les pays. L'existence d'économies d'échelle et la recherche de différenciation de firme oligopolistique des firmes multinationales en sont les déterminants capitaux.

Il apparaît de plus en plus que les théories traditionnelles sont incapables d'expliquer les caractéristiques du commerce international actuel.

En particulier, la théorie des coûts comparatifs est explicative des échanges dits «interbranches»⁴ alors qu'aujourd'hui, plus de la moitié des échanges sont «intra branches»⁵. À la suite de nombreux autres auteurs, Paul R. Krugman met particulièrement l'accent sur les économies d'échelle et la différenciation des produits pour expliquer ces échanges⁶

1- Économies d'échelle et commerce international

Les économies d'échelle (ou rendements croissants) expriment une réduction du coût moyen du produit lorsque la quantité fabriquée augmente. Les firmes les plus efficaces dans un type de production ont donc intérêt à se spécialiser, à accroître leur volume de production pour réduire leur coût. Elles se trouvent alors plus compétitives et peuvent exporter leur production. À terme, seules les plus grosses firmes resteront efficaces et formeront un marché mondial oligopolistique.

⁴ Le commerce international est dit interbranche si la nation considérée exporte des biens différents de ceux qu'elle importe

⁵ Revue économique. Volume 35, n°2P349. Par définition, tout mouvement d'exportation compensé par un flux égal d'importation par un même pays constitue pour celui-ci un commerce international intra-branche.

⁶ Michel RAINELLI, « la nouvelle théorie du commerce international » 3^e édition revue-paris : la découverte, 2003

1-1-Les économies d'échelle externes et les échanges internationaux

Lorsque l'efficacité d'une firme quelconque est influencée positivement par la taille du secteur ou du pays. Lorsque de telles économies existent, toutes les entreprises du secteur, alors qu'elles gardent la même taille, voient leurs coûts de production diminuer suite à une augmentation de la production globale. Le coût unitaire de production dépend alors de la taille du secteur, mais pas de celle de la firme spécifiquement. C'est le cas par exemple, lorsque les industries sont concentrées dans un lieu donné (Silicon Valley), ce qui leur permet de bénéficier d'infrastructures plus développées, d'une offre de services plus appropriée ou encore d'une offre de travail spécialisée plus compétente et plus productive ainsi que de « retombées en connaissances » plus importantes (diffusion du savoir et amélioration des connaissances par l'imitation ou la collaboration).

1-2-Les économies d'échelle internes et les échanges internationaux

Lorsqu'il existe des économies d'échelle internes aux firmes les marchés deviennent oligopolistiques, voire monopolistiques. Le nombre de firme dépend, pour une fonction de demande donnée, de la fonction de coût. Si celle-ci présente des économies d'échelle interne pour l'ensemble des quantités demandées, le marché est un monopole. Sur un marché contestable (il n'y a pas de barrières à l'entrée et à la sortie des marchés, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de coûts irrécupérables, les capitaux investis doivent pouvoir être redéployés dans une autre activité sans que cela implique des pertes) les firmes installées fixent leur prix à un niveau égal à leur coût moyen. En effet, si le prix est établi à un niveau supérieur, l'entrée de concurrents potentiels aura lieu, parce qu'elle est profitable, et le prix sera ramené au coût moyen.

1-3-Marchés oligopolistiques et différenciation des produits

Sur ces marchés oligopolistiques, les firmes cherchent à différencier leurs produits pour bénéficier d'une situation de monopole. De la sorte, des produits de variétés différentes peuvent être proposés aux consommateurs et font l'objet d'échanges intra branches. « Il faut attendre les nouvelles théories du commerce international pour que la différenciation des produits soit vraiment retenue dans l'analyse des échanges internationaux en dépit de la

parution antérieure de travaux rigoureux mais non formalisés, comme ceux de Bernard Lassudrie-Duchêne»

La différenciation peut porter sur la qualité du produit (voiture plus puissante, plus rapide, plus économe en carburant...), elle est dite verticale. Elle peut également concerner la variété des caractéristiques d'un produit à qualité identique (emballage, couleur, proximité,...), elle sera dite horizontale.

Pour expliquer les échanges de biens similaires différenciés, Krugman recourt à un modèle de différenciation des produits qui exclut par définition la concurrence parfaite. Son modèle s'appuie sur une situation de concurrence monopolistique.

1-4- La stratégie des firmes multinationales

L'influence des firmes multinationales est absente des analyses traditionnelles du commerce international. Or, le développement des firmes multinationales a un impact important sur les échanges internationaux en générant des flux déterminés par les stratégies mises en œuvre :

- Lorsqu'il s'agit d'assurer une présence sur les marchés étrangers, l'implantation d'une firme aura pour effet de réduire les flux d'échanges internationaux initiaux (production sur place et réduction des exportations du pays d'origine).

- Toutefois, aujourd'hui, les échanges entre les filiales de groupes multinationaux représentent plus du tiers du commerce mondial. Les raisons sont multiples : taux d'imposition différents selon les pays, spécialisation des filiales, coût de la main-d'œuvre, etc

C- Les insuffisances des théories traditionnelles

Contrairement aux enseignements de la théorie traditionnelle, le commerce international se développe le plus entre les nations les plus développées dont les dotations factorielles sont peu différentes. Il s'agit donc d'un commerce entre nations très peu différenciées les unes des autres, alors que la théorie traditionnelle met au contraire en avant le rôle des caractéristiques différentes des nations pour expliquer l'échange international.

La part du commerce international intra branche, qui existe lorsqu'un pays importe et exporte simultanément les mêmes biens dans le commerce mondial, est très significative et est la plus dynamique. La théorie traditionnelle n'a pas d'explication à proposer d'un tel phénomène qui est incompatible avec sa vision de la spécialisation internationale.

La théorie traditionnelle ne laisse aucune place aux firmes multinationales et au commerce intra firme dans son schéma, puisque ce sont les nations et elles seules qui échangent. Cependant, les échanges entre des filiales de firmes multinationales implantées dans des pays différents représentent plus du tiers du commerce mondial de marchandises dans les années 1980.

2-Le protectionnisme

Le protectionnisme est à la fois une doctrine et une politique économiques. Il vise à favoriser la production nationale et à décourager la concurrence étrangère. Malgré les avantages généralement reconnus au libre-échange, le protectionnisme reste une pratique courante.

A- Les instruments du protectionnisme

Les pratiques protectionnistes visent à défavoriser les importations de produits étrangers et à encourager les exportations des firmes nationales. On distingue trois grands types d'instrument : les barrières tarifaires, les barrières non tarifaires et le protectionnisme monétaire.

1-Les barrières tarifaires

Elles consistent à élever artificiellement le prix d'un produit importé en lui imposant une taxe appelée « droit de douane ».

En rendant plus chers les produits étrangers, cette pratique cherche soit à en réduire la consommation nationale, soit à l'orienter vers des produits nationaux devenus plus compétitifs.

2-Les barrières non tarifaires

Elles regroupent un nombre important de mesures qui produisent des effets directs ou des effets indirects beaucoup plus insidieux sur le volume d'importations :

-Les contingents (ou quotas d'importations) fixent des limites quantitatives maximales à l'importation de catégories de produits.

- Les barrières techniques sont mises en place par l'obligation de respecter certaines « normes » de qualité ou labels. Ces normes contraignent généralement les entreprises étrangères à fabriquer des séries plus courtes et donc plus coûteuses destinées aux exportations vers le pays qui dicte ces normes. Les délais d'homologation sont aussi très longs.

-Les barrières administratives ont pour objet d'accroître le coût du produit ou de rallonger les délais d'entrée sur le territoire national par des formalités administratives lourdes et pénalisantes.

-Les restrictions volontaires d'exportation sont des mesures par lesquelles les pouvoirs publics d'un pays importateur s'entendent avec ceux d'un pays exportateur en vue de restreindre le volume d'exportation de ce dernier. Elles résultent généralement de pressions du pays importateur, le terme « volontaire » signifiant simplement qu'il s'agit d'accords bilatéraux. Ces mesures se sont multipliées ces deux dernières décennies.

-Les subventions à l'exportation, versées par l'État, permettent aux entreprises nationales qui en bénéficient de réduire artificiellement leurs coûts et d'abaisser leur prix de vente à l'étranger.

3-Le protectionnisme monétaire (ou dumping monétaire)

Cette forme de protectionnisme, très pratiquée par les NPI pour assurer leur décollage industriel, consiste à maintenir la parité de la monnaie nationale à un cours artificiellement bas pour être compétitif sur les marchés mondiaux et favoriser les exportations.

B- La justification du protectionnisme

Le protectionnisme est justifié pour permettre le développement ou la reconversion d'industries nationales qui ne supporteraient pas la concurrence étrangère.

1-Les industries naissantes (F. List)

Cette théorie est proposée par Friedrich List (1789-1846)⁷, économiste allemand de la seconde moitié du XIXe siècle. La mise en place de mesures protectionnistes par un pays est justifiée par la construction d'avantages comparatifs dans certaines industries « naissantes » qui n'ont pas encore les moyens de soutenir la concurrence des autres pays industrialisés. En effet, lorsqu'un pays veut se lancer dans la production d'un nouveau bien, celle-ci ne peut être compétitive en raison de sa taille limitée (économie d'échelle insuffisante), des délais d'apprentissage nécessaires et des coûts fixes importants à amortir. L'État doit donc protéger cette industrie le temps qu'elle soit en mesure d'affronter la concurrence internationale.

2-La politique commerciale stratégique

Dans les années 80 les économistes ont abordé la question de la politique commerciale avec une nouvelle approche. Cette dernière a introduit le principe de la concurrence imparfaite contrairement aux démonstrations traditionnelles qui sont fondés sur l'hypothèse de la concurrence pure et parfaite. Plusieurs auteurs ont remis en cause la supériorité de libre échange face au protectionnisme.

Les modèle de Brander et Spencer a été popularisé et critiqué par Baldwin et Krogman encore en 1988, à partir d'une analyse de la concurrence entre le constructeur aéronautique américain Boeing et le constructeur européen Air bus.

Selon Bernard Guillochon « toutes les analyses de la politique commerciale stratégique reposent sur un principe simple : concurrence imparfaite, comme il existe des écarts entre prix et couts marginaux, donc des rentes, certaine actions bien choisies de politique commerciale peuvent permettre a certains pays d'obtenir des rentes plus élevé que ce que permettrait le simple fonctionnement du marché »⁸

La politique commerciale peut désigner aussi les mesures prises par un état pour accroitre les performances de ses entreprises nationales sur le marché international. Il s'agit donc d'une politique commerciale protectionniste visant à obtenir un avantage comparatif grâce a la mise en place de subventions, de mesure de protection du marché intérieur ou de réduction de taxes dans des secteurs stratégiques.

⁷DIEMMER, « Commerce International en concurrence imparfaite », Ed. Economica, (2007), page 354.

⁸ B, GUILLOCHON, le protectionnisme, 2001, paris, la découverte v, coll. repères .P73

C- Les coûts du protectionnisme

Pour les auteurs libéraux, les effets du protectionnisme sont néfastes globalement pour l'économie

- Une perte de bien-être, Les effets du protectionnisme sont favorables pour certains agents économiques mais défavorables pour d'autres. Cela peut avoir des effets positifs comme il peut avoir des effets négatifs.

Les effets sont positifs pour les firmes nationales de la branche qui bénéficie des mesures protectionnistes. Selon leur situation, ces firmes peuvent soit majorer leurs marges, soit devenir compétitives par rapport aux firmes étrangères. Au total, le surplus du producteur s'accroît, et pour l'État qui perçoit les droits de douane.

Les effets sont négatifs pour tous les agents (consommateurs mais aussi entreprises) qui doivent payer un prix plus élevé pour obtenir le produit taxé et qui vont donc réduire leur consommation. De manière générale, la perte de bien-être subie par les consommateurs est supérieure aux gains dont bénéficient certaines entreprises et l'État.

- Un frein à la capacité d'adaptation des industries nationales En étant protégées, les industries nationales ne sont pas incitées à innover pour réduire leurs coûts ou pour présenter de nouveaux produits. Des entreprises nationales subsistent artificiellement alors qu'il serait plus profitable que les fonds investis s'orientent vers de nouveaux secteurs. Finalement, le protectionnisme retarde les mutations et les reconversions industrielles au prix d'un coût très élevé.

Section II : Notion et théorie de la croissance économique

La plupart des économistes préconisent que la croissance économique est le moteur du développement d'une économie. pour cela cette section sera consacré à l'identifier .

1-Définition et mesure de la croissance

Selon François Perroux, la croissance économique est «l'augmentation soutenue durant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global brut ou net, en termes réels». La croissance économique correspond donc à l'accroissement de la quantité de biens et de services produits dans un pays au cours d'une période donnée.

Elle peut être définie comme « l'évolution à moyen et long terme du produit total et surtout du produit par tête dans une économie donnée »⁹. C'est un concept étroit et exclusivement quantitatif, auquel on préfère parfois le concept beaucoup plus étendu de développement qui prend en compte les aspects qualitatifs (humains, culturels, environnementaux, etc.) que l'approche quantitative néglige par nature.

La croissance économique n'est pas un fait naturel ; c'est au contraire un événement historique exceptionnel, dont le début est récent : le dix-huitième siècle pour la Grande-Bretagne ; le dix-neuvième pour quelques autres pays occidentaux : la France, l'Allemagne, les États-Unis, l'Italie ; le vingtième siècle pour beaucoup d'autres, mais pas tous. La croissance se mesure par l'accroissement du PIB réel.

La croissance ne suit pas un rythme stable, elle passe par des phases de croissance rapide, croissance plus faible, décroissance momentanée et même par des phases de crise. Ces phases représentent les composantes d'un cycle économique qui peuvent être résumées en l'expansion (croissance soutenue par l'augmentation de la demande et de la production), la dépréciation (affaiblissement en rythme faible de la croissance), la récession (taux de croissance négatif) et la reprise (retour à l'expansion et à la croissance soutenue).

2- Les théories de la croissance économique

2 -1-La théorie classique

Pour les économistes du 19^{ème} siècle (Ricardo, Malthus, Marx) la croissance de la population résulte de la demande de travail qui dépend de la croissance du revenu qui dépend elle-même de l'accumulation du capital. L'accumulation du capital physique est expliquée par les revenus attendus de l'investissement.

Ce rendement de l'investissement est la productivité marginale du capital, qui est décroissante quand le capital augmente. Quand il y a peu de capital dans l'économie, l'investissement permet d'accroître fortement la production, le rendement est élevé, ce qui incite à accumuler davantage. Quand il y a beaucoup de capital dans l'économie, sa productivité marginale est faible, le rendement est faible, l'incitation à accumuler est faible.

A la limite, à très long terme, la productivité marginale du capital devient nulle, l'incitation à accumuler disparaît et la croissance aussi. Puisqu'il n'y a plus de croissance du revenu,

⁹Jean MAGHAN de BORNIER, « la croissance économique ». (1989), page 354.

d'après la loi de Malthus, la population s'arrête elle aussi de croître. C'est l'état stationnaire. Il en découle une explication et une prédiction du taux de croissance à long terme :

$$\gamma = 0.$$

2-2 La théorie de Solow (1956)

La seconde théorie suppose que les rendements d'échelles soient constants, le capital s'accumule de façon endogène, le travail et la connaissance (progrès technique) sont exogènes.

Laissons de côté pour l'instant le progrès technique. Puisque les rendements sont constants, si on double la quantité des facteurs travail et capital, alors on double la production. Si au cours du temps, le facteur travail croît au taux (n) et si le facteur capital croît lui aussi au taux (n), alors la production croît, comme les deux facteurs, au taux (n).

Donc l'état d'équilibre où toutes les variables de l'économie (Y , L , K) croissent à long terme au taux (n) est justifié par la théorie. Il en découle une explication et une prédiction du taux de croissance à long terme :

$$\gamma = n$$

On introduit maintenant le progrès technique. Nous supposons que le savoir faire des artisans, les connaissances techniques des ingénieurs..., constituent un actif immatériel qui s'accroît au cours du temps. On ne s'attache pas chez Solow, à expliquer pourquoi ce "progrès technique" s'accroît, il est exogène, c'est un bien libre, non rival qui tombe du ciel. La seule chose qui nous intéresse est de supposer qu'il améliore la productivité du facteur travail. Dès lors, croissance démographique et progrès technique jouent le même rôle pour expliquer la croissance. La démographie donne la quantité de travail, la technologie donne sa qualité. Or c'est bien non seulement la croissance de la quantité de travail (croissance démographique) mais aussi la croissance de sa qualité (progrès technique) qui expliquent la croissance de l'input travail et donc de la production. Supposons que le progrès technique croisse au taux (x), alors tout se passe comme si l'input « travail qualifié » croissait au taux ($n+x$). Il suffit alors d'appliquer le même raisonnement que ci-dessus. Puisque les rendements sont constants, si au cours du temps le facteur travail croît au taux ($n+x$) et si le facteur capital croît lui aussi au taux ($n+x$), alors la production croît au taux ($n+x$). Il en découle une explication et une prédiction du taux de croissance à long terme :

$$\gamma = n+x.$$

2-3-La théorie de la croissance endogène

Cette théorie née dans les années 1990, suppose que les rendements d'échelles soient croissants, le capital et la connaissance endogènes.

Le troisième facteur pris en considération pour expliquer la croissance (C) est, selon différentes versions de cette théorie :

Le capital humain (LUCAS 1988) c'est à dire l'ensemble des connaissances, qualifications, aptitudes d'un individu, qui sont des facteurs de production durables. Ce caractère durable et productif conduit à leur donner le nom de capital. Ce capital peut se transmettre des parents aux enfants et s'accumuler d'une génération à l'autre.

La Recherche et Développement (ROMER 1987). Dans ce cadre le progrès technique résulte d'une activité délibérée de R&D. Le capital de connaissances s'accumule par l'investissement en recherche.

Le capital public (Barro 1990) Les infrastructures publiques, c'est à dire l'ensemble des facteurs de production qui ne sont pas privés, comme les réseaux routiers, l'éclairage urbain, la sécurité, sont des facteurs de production publics qui s'accumulent par les dépenses d'investissement public.

La théorie de la croissance endogène étend la notion de capital. Celui ci n'est plus seulement le stock matériel de machines et de bâtiments, mais également le stock immatériel de connaissances, de capital humain, de biens publics.

Section III : Impact de l'ouverture commerciale sur la croissance économique

Le développement économique a joué un rôle très important dans la détermination des politiques commerciales, durant les 30 années qui ont suivi la seconde guerre mondiale.

Les pays en voie de développement ont optés pour la politique de l'ouverture économique dans la cadre des programmes d'ajustement structurel. L'ouverture était incitée par les organisations internationales (FMI) pour l'octroi d'aide pour un réajustement dans leurs taux de change surévalué et une baisse de leur barrière tarifaire et non tarifaire.

L'effet de l'ouverture suivie par une augmentation des échanges commerciaux sur la croissance économique été l'objet de plusieurs études théoriques et empiriques .Les études théoriques n'arrivent pas à une réponse claire et définitive sur la relation ouverture-croissance, tandis que la quasi-totalité des travaux empiriques confirme une liaison positive entre

l'ouverture et la croissance économique soit pour les pays développés ou les pays sous développés.

1-Les travaux théoriques

David Ricardo, au 19e siècle, par sa théorie des avantages comparatifs, a démontré que plus un pays était ouvert, plus cela lui permettait de réorienter ses ressources rares vers des secteurs plus efficaces et d'améliorer son bien-être. Le prolongement de cette théorie par le théorème de HOS (1919) confirme l'existence de gains statistiques liés à la différence de rémunération des facteurs production entre les pays qui échangent. Par conséquent, les pays se spécialisent dans la production des biens pour lesquels ils sont les plus compétitifs : les pays développés produiraient davantage de biens manufacturés tandis que les pays en développement seraient plus tournés vers la production de biens contenant plus de travail non qualifié.

Durant les années 60, certains pays d'Amérique Latine (Argentine, Brésil, Colombie et Pérou) constatant une détérioration progressive de leurs termes d'échange, liée à cette division internationale du travail, ont suivi les thèses de Singer (1950) et Prebisch (1960) en mettant en pratique une politique de substitution des importations. L'objectif visé étant l'industrialisation rapide, cette politique assignait davantage à l'Etat un rôle interventionniste plus poussé et nécessitait une protection douanière des secteurs industriels. La croissance économique a été forte dans les pays développés (avec un taux annuel moyen de 2% dans les pays de l'OCDE) durant cette période.

Cependant, ces théories traditionnelles ne peuvent pas expliquer les échanges entre des pays identiques, les échanges intra-branche et négligent le rôle des firmes multinationales. Ces questions trouvent des éléments de réponse dans le cadre de la nouvelle théorie du commerce international qui se fonde sur les principes de la concurrence imparfaite et des rendements d'échelle.

Les nouvelles théories néoclassiques [Solow, Burda et Wyploz (1998)]¹⁰ énoncent que l'ouverture commerciale stimule l'accumulation du capital dans la mesure où elle améliore l'efficacité de l'économie.

L'introduction de la théorie de la croissance endogène constitue une véritable nouveauté, en effet elle propose l'élaboration de modèles d'apprentissage par pratique .qui

¹⁰PAUL M et ROMER, (1989), « E Endogenous technological change », papier de travail * 3210, bureau national de recherche économique 1050.combridge.p1-2-3

mettent en évidence l'effet de long terme via le progrès et le transfert de technologie, se sont les gains dynamiques de l'ouverture¹¹. Dans ce cadre les résultats diffèrent en fonction de la structure du modèle, l'origine de la croissance, les conditions initiales des pays ou si les technologies sont commune à tous les pays ou bien elles sont purement nationales. Dans ces modèles, [Krogman, 1990 chapitre 11 ; Lucas 1988 ; Young 1991 ; Backus 1990]¹² et beaucoup d'autres démontre que la situation initiale d'un pays détermine sa spécialisation dans le long terme et ainsi son taux de croissance après l'ouverture¹³. Dans ce cadre les petites économies peuvent être orientées vers de mauvaises spécialisations qui l'enfonceraient dans le sous développement dans un contexte de concurrence accrue, à cet effet plusieurs économistes préconisent les politiques commerciales protectionnistes afin de protéger l'industrie dans l'enfance. Contrairement à ces travaux, d'autres économistes (Rivera-Batiz et Romer 1991, Crossman et Helpman 1989, Freenesta 1990, Dinopoulos, oehmke and Segerstrom 1990), préconisent les politiques commerciales ouvertes en considérant l'innovation induite par le commerce moteur de la croissance économique.

L'application des nouvelles théories du commerce international fondée sur les deux principes de concurrence imparfaite et de rendement d'échelle a permis l'explication des échanges entre pays identiques, échanges intra branches et le rôle des firmes multinationales¹⁴

L'intégration complète de deux pays identiques double le taux de croissance, par ailleurs les tarifs réciproques encouragent l'imitation et constitue un frein de la Recherche et Développement et de la croissance. Cependant dans le cas de l'intégration partielle [Crossman et Helpman (1991)]¹⁵ ont montré que l'échange de technologie amplifie la concurrence et met fin au chevauchement de produits induits par les activités de recherche et développement identiques dans les pays. Contrairement à ces travaux, les économistes [Rivera-Batiz, Römer, (1989) (1991)]¹⁶ disent que l'échange simultané de biens et de connaissance améliore le taux de croissance, le prolongement de ces travaux énonce que la coopération politique accélère la transmission des biens de l'ouverture par la recherche d'un optimum mutuel.

¹¹Idem

¹² Paul M et ROMER, (1989), op.cit p39

¹³ Luis RIVERA et Paul RÖMER, (1990), p2

¹⁴Idem, P5

¹⁵ PAUL M et RÖMER, (1989), op.cit p27

¹⁶ Paul M et ROMER, (1989), op.cit p 27

2-Les travaux empiriques

Certaines études portant spécifiquement sur les pays en développement indiquent une diminution de la corrélation entre la part des exportations dans le revenu et la croissance lorsque l'on va des pays à plus hauts revenus vers les pays à plus bas revenus.

Les travaux empiriques de [Edward, 1989-1993]¹⁷ ont confirmé l'existence d'un lien étroit entre l'ouverture commerciale et le taux de croissance. L'estimation de [Baldwin et Seghezza, 1996] confirmée par celle de [Lee 1993-1994]¹⁸ ont prouvé que l'ouverture influence positivement la croissance à travers les externalités positives induites par l'investissement. En revanche les travaux de [Coe et Morganes, 1993], [Coe et Helman 1995, R. Bercher, C. Ehsan et S. Lurance, 1996] ont démontré que le stock en recherche et développement et l'échange de technologie conditionne l'essor de la croissance des pays industrialisés (Etats-Unis, France, Canada ...etc.). Par ailleurs [L. Fontagné et J. Guénin, 1997] indiquent que les conditions internes d'un pays déterminent l'effet de l'ouverture sur sa croissance, en effet si un pays est bien armé en capital humain qualifié l'ouverture stimule sa croissance dans la mesure où elle renforce la réaction du pays face aux chocs extérieurs. Par ailleurs le travail réalisé par [Busson et Villa (1997)] à partir de 57 pays industrialisés et en développement sur la période 1967-1991 confirme l'importance de l'ouverture commerciale dans la croissance économique.

Conclusion

L'économie mondiale a connu ces dernières années des mutations profondes. Ces dernières ont été marquées par une modification profonde des conditions structurelles des échanges internationaux, qui s'est certes traduite par un accroissement des échanges commerciaux, mais aussi par une modification de la structure des échanges eux-mêmes.

L'internationalisation des échanges a eu des conséquences positives sur la croissance économique mondiale et plusieurs études ont montré la corrélation positive entre l'ouverture et la croissance.

¹⁷ Jeffrey A. Fränkel et David RÖMER, (1996), p2

¹⁸ Idem

L'ouverture des marchés contribue effectivement à rendre l'économie plus productive: la mise en concurrence fait disparaître les producteurs les moins efficaces, et l'élargissement des marchés encourage une spécialisation qui engendre des économies d'échelle. Mais cette belle mécanique profite d'abord aux plus forts, qu'il s'agisse des individus, des firmes, des territoires ou des pays.

L'ouverture des frontières favorise un mouvement de polarisation de la richesse. Cela peut se lire au niveau des pays (les nations les plus développées concentrent les activités à haute valeur ajoutée), des territoires (au profit des grandes métropoles), des firmes (les multinationales accèdent à tous les marchés et organisent à leur profit la division internationale du travail), et des hommes (les plus qualifiés profitent de l'ouverture tandis que les moins qualifiés sont mis en concurrence). Le libre-échange est donc un vecteur d'inégalités quand aucune règle commune ou aucune politique compensatoire ne vient en tempérer les effets.

Au niveau empirique, les différents travaux de recherche confirment l'existence d'un lien positif de l'ouverture sur la croissance à travers les IDE, la diffusion des compétences et du savoir empirique Frontagné et Guénin(1997), Baldwin et Seghezza (1996), Harrison (1996).

Neary (1982) montre que l'ouverture commerciale est d'autant plus favorable que l'économie est ouverte. Elle représente un facteur de stabilité de la croissance des pays développés, en revanche dans le cas des pays en développement il serait bénéfique d'adopter une politique commerciale protectionniste.

Chapitre II :
Typologies des accords
et intégration
régionale

Aujourd'hui on considère que l'économie mondiale est constituée de zones économiques intégrées ou en voie d'intégration. Les blocs régionaux analysent les relations commerciales inter et intra-régionales afin d'évaluer leur impacts sur le bien-être mondial lorsque la taille et, par voie de conséquence, le nombre de zones économiques se modifie.

Durant ces dernières années la multiplication des coopérations économiques régionales est l'une des caractéristiques majeures de l'économie mondiale. Ce qui justifie le nombre importants d'accords commerciaux régionaux (ACR). Au 15 janvier 2013, l'OMC avaient reçu 546 notifications d'ACR. d'après l'organisation mondiale de commerce.

Aucun continent n'y échappe désormais. L'accord de libre-échange nord-américain (Aléna) ou le marché commun du sud (Mercosur) en Amérique, l'association des nations de l'Asie du sud-est en Asie, l'union du Maghreb arabe (UMA) ou encore la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest en Afrique et bien évidemment, l'Union Européenne en Europe, sont quelques exemples de ces intégrations économiques régionales, que l'OMC désigne génériquement sous l'appellation « d'accords commerciaux régionaux » ou ACR¹⁹.

Il existe une grande variété d'accords régionaux, mais tous ont pour but de réduire les obstacles qui entravent le commerce entre les membres d'un bloc, ce qui implique une discrimination du commerce entre les autres pays. Ces accords prévoient la suppression des tarifs à l'intérieur d'un bloc, à la fixation d'une politique commerciale commune, et à l'établissement d'un marché commun.

Ce chapitre sera consacré à une présentation de la typologie de l'intégration régionale ainsi que l'analyse de l'impact des accords régionaux sur les flux commerciaux et nous concluons avec une présentation des différents blocs régionaux.

Section I : Généralité sur l'intégration régionale

Cette nouvelle donne des relations économiques internationales, nous permet à partir des différentes conceptions théoriques que nous allons voir dans cette section, de qualifier ce

¹⁹ Les ACR regroupent les accords commerciaux préférentiels destinés au pays les moins avancés et les accords de l'intégration économique régionale. Les ACR sont les deux seuls domaines où l'OMC déroge à la clause de la nation la plus favorisée (qui stipule que chaque avantage accordé par un pays à un autre pays doit être immédiatement élargi à tous les membres de l'OMC).

qu'on entend par « régionalisme », en essayant de suivre cette dynamique à travers le temps dans le but de définir ses étapes, pour ensuite citer les différents blocs régionaux.

1-Intégration régionale : définition et conception

L'intégration régionale comme étant « le regroupement, plus ou moins formalisé au plan institutionnel, de plusieurs États appartenant à une aire géographique délimitée, à des fins de coopération économique et/ou politique à long terme »²⁰. Mais en réalité, on le sait, la notion d'intégration régionale peut recouvrir des réalités fortes différentes.

Le nombre des États concernés, le caractère plus ou moins ambitieux de l'intégration, la vocation prioritairement commerciale ou au contraire politique du projet, le degré accepté d'institutionnalisation et de transferts de souveraineté sont autant de facteurs qui induisent une multiplicité de formes d'intégration régionale qu'il convient de différencier.

Pour P.Hugon 2003: « Elle se caractérise par une intensification des mouvements d'échanges avec la suppression des obstacles interne (zone de libre échange), avec un tarif extérieur commun (union douanière), et une mobilité des facteurs (marché commun), par une coordination d'une politique économique au social (union économique), par des projet de coopérations misent par des acteurs (coopération régionale ou fonctionnelle) par des interdépendance entre les économies conduisant a des convergence économique (intégration des marchés et coopération institutionnelle , par la mise ne place des règles ou de transfert de souveraineté mener de structure institutionnelle(intégration institutionnelle ou régionalisme fédérateur), par des relation internalisé au sein des réseaux ou des firmes (intégration productive) par des effets d'agglomération et d'infrastructure d'interconnexion au sein de territoire transnationaux »²¹

Selon cette définition cinq conceptions sont associés à l'intégration régionale :

- ✓ L'intégration planifiée par les états (conception volontariste) ;
- ✓ L'intégration par le marché (conception libérale) ;
- ✓ L'intégration liée aux règles (conception institutionnelle) ;
- ✓ L'intégration par les acteurs liés à des dynamiques territoriales (conception territoriale) ;

²⁰ Franck PETITEVILLE, « Les processus d'intégration régionale, vecteurs de recomposition du système, international? » Études internationales, vol. 28, n° 3, 1997, p. 512.

²¹ L'économie en développement à l'heure et la régionalisation, P33.

✓ L'intégration politique.

✓ **La conception volontariste**

Selon cette conception l'objectif de l'intégration est d'assister les entreprises locales à promouvoir leur industrie et élargir leur marché. Les principaux instruments utilisés sont :

- création d'institution publique ;
- création d'investissement public ;
- contrôle des prix ;
- non convertibilité de la monnaie ;
- le choix des industries lourdes ;
- la protection tarifaire et non tarifaire.

Cette intégration régionale est souvent qualifiée d'un régionalisme fermé l'exemple le plus répandu de cette conception est le bloc communiste formé au tour de l'ex URSS par les pays d'Europe centrale et orientale (PECO).

✓ **La conception libérale**

Cette conception croit aux capacités du marché (régionalisme ouvert) pour aboutir à une meilleure intégration régionale, - elle préconise la suppression des barrières entre les économies. - l'adoption des accords d'intégration régionale

Plusieurs auteurs ont contribué à cette conception libérale dont le précurseur J. Viner (1950) qui introduit les concepts de création et de détournement du commerce pour analyser les effets de l'union douanière. L'exemple d'intégration le plus réussi dans cette conception est l'union européenne.

✓ **La conception institutionnelle**

Selon cette conception l'intégration régionale est la mise en place d'un système commun de règles de la part des pouvoirs publics. Ses règles concernent essentiellement l'harmonisation de la fiscalité entre les états, un droit des affaires unifié, et l'application des mêmes lois d'assurance. Cette conception d'intégration permet à l'espace régional de créer des économies d'échelle et d'améliorer la compétitivité.

✓ La conception territoriale

Selon cette conception l'intégration régionale est assurée par des conglomérées de FMN agissant dans un espace régionale. Cette intégration productive concerne essentiellement l'exploitation de ressource en commun, la protection de l'environnement et la régulation arienne, l'intégration se caractérise selon cette conception par des effets d'agglomération et de polarisation, les objectifs de cette conception sont lié a la création d'externalité positive et la maîtrise des variables jouant a l'échelle régionale.

✓ La conception politique

L'intégration régionale peut jouer un rôle déterminant dans l'intégration politique. Elle se caractérise par des transferts de souveraineté et par des objectifs de prévention des conflits (régionalisme fédérateur), un accord d'intégration régionale peu aider l'intégration politique ou fournissant un cadre institutionnelle et on offre des perspectives de gain.

2-Evolution des accords d'intégration régionaux

Le phénomène d'AIR c'est fortement accéléré les dernières années, avec des changements profonds dans leur évolution.

Dans le cas du régionalisme fermé, plusieurs accords commerciaux ont été conclu entre les pays en développement dans les années 60-70. Ce modèle était fondé sur la substitution des importations, et les accords régionaux utilisent de fortes barrières tarifaires.

Malgré l'évolution du commerce international, l'ouverture au marché mondiale et l'accélération de la concurrence, beaucoup d'obstacles entravent la libre circulation des marchandises, des biens et services, et des investissements. Au delà la réelle intégration nécessite donc plus qu'une simple réduction des barrières tarifaires pour cela des politiques commerciales traditionnelles sont nécessaire et pour la première fois avec «un marche unique» de l'union européenne (UE).

Ensuite avec l'apparition des accords « Nord.sud » dans lesquelles les pays riche et développés et pays en développement sont considérés comme des partenaires égaux²², tel que l'accord de libre échange nord-américain (ALENA) conclu en 1994.

Ces évolutions se sont inscrites dans le contexte de la mondialisation : les nouvelles technologies et des régimes commerciaux plus libéraux ont entraîné une augmentation du

²² Ces accords nord-Sud doivent être distingués des accords commerciaux préférentiels inhérents aux préférences coloniales.

volume des échanges commerciaux, des flux d'investissements plus importants, et une mobilité croissante de la production.

De ce fait une nouvelle analyse des accords d'intégration régionale doit être entreprise pour examiner la dynamique des effets économiques, évaluer les besoins et les possibilités d'une profonde intégration ; et une nouvelle analyse devrait également se concentrer sur les pays en développement, le régionalisme est considéré comme outil de développement et il fait partie de l'environnement économique mondial.

3-Les raisons de l'intégration régionale

L'accélération du régionalisme est due à de nombreux facteurs

- Le souhait des gouvernements de s'engager à mener des politiques meilleures - y compris la démocratie - et de faire connaître ses engagements aux investisseurs nationaux et internationaux.
- Un désir d'obtenir accès plus assurés aux principaux marchés.
- La pression de la mondialisation à devenir plus efficace par un élargissement de leurs marchés, un renforcement de la concurrence, et l'accès aux technologies et aux investissements étrangers.
- Le désir des gouvernements de préserver leur souveraineté en mettant celle-ci en commun avec d'autres pays de la région dans la sphère économique où la plupart des États - nations sont trop petits pour agir seuls.
- Une volonté de pousser le système multilatéral à agir plus vite et plus en profondeur dans des secteurs déterminés en montrant que l'OMC n'était pas la seule possibilité et en créant des blocs plus puissants qui opéraient à l'intérieur du système de l'OMC.
- Un désir d'aider les pays voisins à se stabiliser et à prospérer, à la fois pour des raisons d'altruisme et dans le souci d'éviter le débordement sur leur territoire d'éventuels de populations.

Et comme les hommes politiques disent: espoirs et raisons des AIR

« La mise en œuvre de l'accord arabe de libre-échange sera un facteur majeur qui aidera le royaume à développer ses marchés à l'exportation. »²³

²³ Hani MUKI, ministre jordanien de l'industrie et du commerce, agence Chine Nouvelle 07/09/1998.

« Favoriser les investissements directe dans ASEAN. Les synergies entre les deux (l'ASEAN et la zone de libre échange de l'ASEAN) assureront à l'ASEAN de rester une zone de d'investissement très attirante et compétitive sur le plan mondial. »²⁴

« La création du forum Euro-méditerranéen donnera un élan au partenariat dans les tous les domaines : politique, économique, sécurité et développement. »²⁵

« Afin de réussir le développement et la croissance économique, soulager la pauvreté, relever le niveau de vie et la qualité de vie des peuples d'Afrique du Sud, et de venir en aide aux déshérités par l'intégration régionale. »²⁶

Et comme les traités disent : buts et objectif

« Renforcer la compétitivité de leurs entreprises dans les marchés mondiaux. »²⁷

« Créer un marché étendu et sécurisé pour les biens et services produits sur leurs territoires. Réduire les distorsions du commerce. »²⁸

« Moderniser leurs économies afin d'augmenter l'offre et améliorer la qualité des biens et services disponibles, afin d'améliorer les conditions de vie de leurs population. »²⁹

4-Typologie des accords régionaux

La première grande typologie moderne des formes de régionalisme est proposée au début des années 60 par Bela Balassa (1961). Elle propose une graduation des formes et étapes possibles du régionalisme : Zone de libre échange, Union douanière, Marché unique, Union économique et Union économique et monétaire. Cette classification est complétée par Jean- Marc Siroen en associant : les associations et forums de coopération économique, les accords de préférence non réciproques.

4-1- La zone de libre - échange

²⁴ Datuk AJIT SINGGH, secrétaire général de l'ASEAN, Straits Times. 25/02/1997.

²⁵ Ahmed FATHI Sorrous, président de l'Union parlementaire arabe et président de l'Assemblée du peuple égyptienne, dans une interview à la radio Sawat al Arabe. 28/10/1998.

²⁶ Chris Stals, gouverneur de la banque de réserve d'Afrique du Sud, au sujet de la SADC. 01/05/1997

²⁷ ALENA, 1992.

²⁸ Traité du G3 (Colombie, Mexique, Venezuela), 1994.

²⁹ Accord MERCOSUR, 1991.

« Un accord de libre échange est fondé sur la réciprocité de la baisse des barrières douaniers. »³⁰ C'est un groupement de plusieurs territoires douaniers dans lequel les pays membres s'engagent à démanteler toutes les barrières commerciales aux échanges entre eux, mais chacun conserve ses tarifs vis-à-vis du reste du monde

Il n'existe pas d'accords type. S'ils prévoient tous la réduction ou l'élimination des tarifs douaniers à l'intérieur de la zone considérée, ils sont souvent d'application progressive. L'accord de Marrakech (1994)³¹ fixe le « délai raisonnable » à dix ans. Fréquemment, ces accords excluent, au moins provisoirement, certains produits (ressources naturelles, services et, notamment, services culturels) et ne concernent pas les facteurs de production.

La libéralisation se limite souvent aux tarifs douaniers, ce qui permet aux États de conserver, le cas échéant, des barrières non tarifaires (BNT). Dans une zone de libre-échange, les États membres conservent la liberté de mener des politiques commerciales indépendantes vis-à-vis des pays extérieurs.

Les principales zones de libre-échange sont l'accord de libre échange nord-américain (ALENA), l'association européenne de libre-échange (AELE), l'accord de libre échange de pays de l'association des nations du Sud-Est asiatique (Anase ou Asean dans l'abréviation anglaise), et une multitude d'accords bilatéraux. Un grand nombre d'entre eux impliquent l'UE dans ses relations avec les pays européens non membres.

4-2- L'union douanière

L'union douanière est une zone de libre-échange qui intègre certains domaines relevant de la politique commerciale des États membres. Elle implique :

- La mise en place d'un tarif extérieur commun vis-à-vis des importations du reste du monde.
- Le partage des recettes douanières selon des règles préétablies. Dans l'Union européenne, ces recettes sont transférées au budget communautaire.

En principe, une Union douanière n'a pas besoin de règles d'origine puisque les pays tiers supportent le même tarif quel que soit leur point d'entrée dans l'Union. Pourtant une

³⁰ Jean-Marc SIROEN, « La régionalisation de l'économie mondiale », Editions la Découverte, Paris, 2004 .P13

³¹ Source OMC, Texte juridique de l'OMC.

Union douanière est rarement parfaite et laisse subsister un certain nombre de protections nationales, souvent non tarifaire. À l'exemple du maintien de la règle d'origine.

4-3- Le marché commun

Un marché commun est une union douanière qui étend l'accord de libéralisation aux facteurs de production : le travail, le capital financier et technique. Le traité de Rome prévoit un marché commun qui n'est entré dans la voie de l'achèvement qu'avec le marché unique de 1993. Le Mercosur prévoyait un marché commun qui reste encore balbutiant. Un traité de libre échange, comme L'ALENA, pose les principes d'une libre circulation des capitaux. Mais cette libéralisation n'est pas, contrairement à l'Europe, étendu au travail.

4-4- L'intégration des politiques économiques et monétaires

L'intégration économique implique que certaines politiques macro-économique - budgétaire, monétaire soient commune aux pays de l'union.

L'union monétaire implique ainsi la définition de parités fixe et irrévocables entre les pays de l'union. Elle n'est envisageable et soutenable que si les Etats de l'Union perdent l'indépendance de leur politique monétaire, qui peut alors devenir commune.

4-5- Les associations et forums de coopération économique

Il s'agit d'une association de pays, fondée sur une logique régionale et, plus souvent, interrégionale. Elle vise à organiser une coopération entre Etats sur des questions économiques au sens large / coordination de la politique macro-économique, commerce, investissement, norme, politique de la concurrence, environnement, etc.

Ces associations ne sont pas fondées sur une préférence commerciale. Elles visent souvent à préparer les négociations commerciales multilatérales ou à mettre en place les accords déjà conclus. On parle fréquemment de régionalisme ouvert par opposition au régionalisme fermé fondée sur les accords préférentiels.

Ces forums peuvent avoir aussi pour objectif de préparer la formation d'une zone de libre échange.

4-6-Les accords de préférence non réciproque

Ils sont fondés sur l'octroi unilatéral d'avantages à certains pays exportateurs sans que les pays importateurs obtiennent des avantages équivalents. Ainsi, l'UE ouvre ses marchés sans exigence de réciprocité immédiate à certain pays.

Section II : L'analyse théorique de l'impacte de l'intégration régionale

Les cas de marché commun sont rares et la théorie économique s'est surtout développée autour des zones de libres échanges et des unions douanières. La théorie de l'intégration commerciale est apparue sous sa forme moderne dans les années 1950. Elle accompagnait la première vague d'accords régionaux et, notamment, la formation attendu d'une grande zone d'intégration en Europe

L'élaboration d'une union douanière entre deux ou plusieurs pays repose la suppression du droit de douane(DD) et l'établissement d'un tarif commun vis-à-vis du reste du monde (RDM). La formation de l'union douanière doit conduire à un accroissement des échanges entre les pays participant. Selon la conception du modèle de Viner (1950) l'augmentation des échanges entre pays membre de l'union douanière peut être favorable ou défavorable, tout dépend de l'origine de cette augmentation. Il distingue deux cas :

1-Les concepts du création et détournement du commerce

Ce concept été introduit par l'économiste Viner dans son analyse de l'effet de l'union douanière sur le bien être des nations.

1-1-La création du commerce

Résulte du remplacement d'un bien qui auparavant était fourni par des producteurs locaux est maintenant offert par un pays membre de l'union et donc échangé internationalement, parce que les producteurs de ce dernier pays sont plus efficaces dans sa production. Il y a donc une meilleure allocation des ressources productives.

Exemple : après avoir pratiqué en 1957 des tarifs douaniers sur les automobiles de 30 % (France) et de 17 à 21 % (Allemagne), les tarifs entre les deux partenaires sont progressivement diminués puis annulés au 1er juillet 1968, suscitant des créations de commerce en faveur de l'Allemagne.

1-2-Le détournement du commerce

Tient aux pertes de part de marché subies par les pays tiers au profit des importations en provenance du pays partenaire

Exemple : la “guerre du poulet” : En 1961, la PAC institue un droit forfaitaire de 13,5 cents (\$) la livre sur les importations de poulets allemands, contre 5 cents auparavant tout en exonérant les partenaires de la CEE. Les approvisionnements français et néerlandais ont alors rapidement remplacé ceux originaires des Etats-Unis, en dépit de leur moindre coût.

✓ **Les effets ambigus d’une union douanière :**

Comme toute construction théorique, le modèle de Viner (1950), il développe une analyse classique de l’échange sur laquelle se greffe des hypothèses très restrictives.

Ce modèle illustre l’effet contradictoire de l’intégration commerciale régionale sur les échanges et le bien être collectif.

Voici un exemple³² :

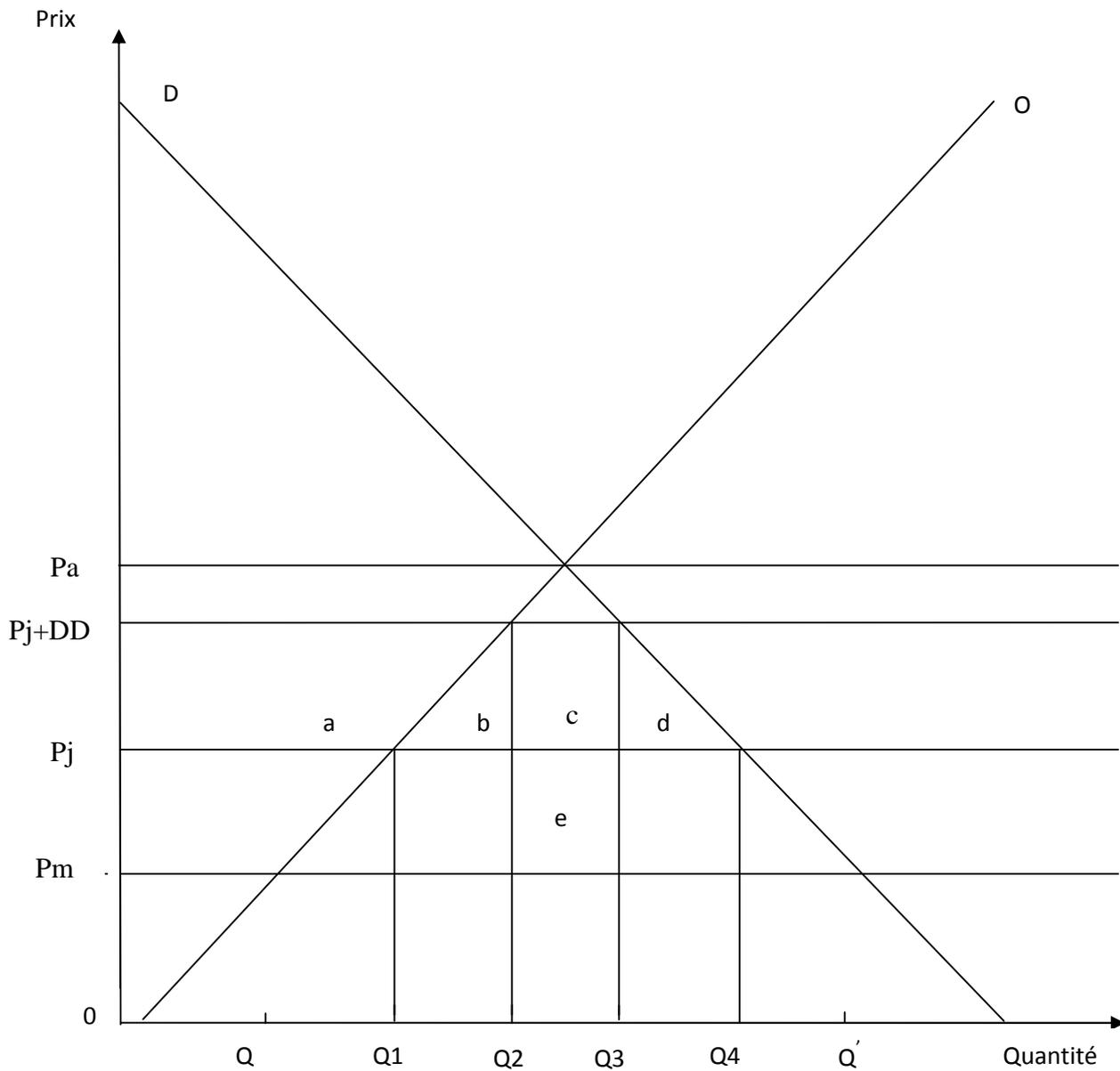
Nous avons trois pays, pays importateur (H), pays exportateur (G), le reste du monde RDM et un seul bien échangé. Pour expliquer la création et détournement du commerce selon Viner dans le marché mondiale le pays (H) importe les quantités suivantes Q_1 à un prix équivalent à P_m .

Suite à la création d’une union douanière entre (H) et (G) alors que le RDM ne s’en fera pas partie. Avec cette UD le prix du pays G est inférieur au prix du reste du monde donc la quantité importée est (Q_1 Q_2 Q_3 Q_4) en provenance de G. Cette quantité constitue une création de commerce mais l’origine des importations a changé, elle ne provient plus du RDM mais du pays G qui produit à un coût plus élevé que le RDM

Ce changement d’origine de la quantité importée (Q_2 Q_3) constitue un détournement du commerce.

³² Jean-Marc SIROEN, « La régionalisation de l’économie mondiale », Editions la Découverte, Paris, 2004 .P50

Graphique N° 01 : effets d'une union douanière



Source : Op.cit., p51

P_m : Prix du marché

P_j : prix du pays G (avec UD)

$P_j + DD$: Prix avec les tarifs douanières

P_a : Prix en autarcie

L'analyse statique concerne l'impacte de la modification des échanges commerciaux suite à l'abolition des tarifs douaniers, alors que l'analyse dynamique portera sur l'impacte de l'intégration régionale en présence de la concurrence imparfaite et de l'économie d'échelle.

2-Les effets statiques de l'intégration régionale

Les concepts de création et de détournement du commerce (création et détournement du trafic) comme nous l'avons déjà défini ont été introduit pour la première fois par J. Viner dans son analyse théorique qui montre les effets d'un accord régional. La substitution d'un bien produit à échelle nationale par un bien importé en provenance d'un pays partenaire à l'union, car suite à la suppression des tarifs douaniers le bien étranger devient moins cher par rapport aux biens produits localement. Cette création du commerce est source d'efficacité qui pèse positivement pour le bien être. Le détournement de trafic correspond à une nouvelle importation en provenance d'un pays membre de l'union et qui remplace une importation précédente en provenance d'un pays tiers qui produit ce bien à un coût inférieur.

Viner indique que les effets de l'union douanière peuvent être favorables comme elles peuvent être défavorables cela dépend de l'équilibre entre la création du commerce et le détournement.

Si la création l'emporte sur le détournement cela est favorable pour le bien être, mais sera néfaste si le détournement l'emporte sur la création. Plus les effets de création sont important plus et les effets de détournement sont faible, plus l'union a de chance d'élever le bien être de la zone. Mais le détournement du commerce n'est pas signifie pas une perte d'efficacité économique, et pour arriver à cette conclusion Viner a indiqué dans ses recherches deux hypothèses fondamentale qui sont : rendement d'échelle constant et absence des effets de substitution de la consommation.

Meade (1955) et Lipsey (1957, 1960) et Gehrels (1956-1957) ont élargi l'analyse de Viner aux effets de consommation en préconisant que la formation d'une union douanière aboutit à la modification du système des prix relatifs dans les économies participantes, il est alors logique de s'attendre à des effets de substitution entre biens au niveau de la consommation. Ces trois auteurs ont montré que le détournement peut être bénéfique pour le consommateur qui achète les produits à un prix moins élevé.

3-Les effets dynamiques de l'intégration régionale

Les accords commerciaux régionaux peuvent aussi avoir des effets dynamiques, provoquant des changements dans le rythme de la croissance. Ainsi Schiff et Winters (1998)

considèrent que ces effets ne peuvent être considérés comme dynamique que lorsqu'ils affectent le taux de croissance du PIB au-delà du moyen terme (c'est-à-dire supérieur à cinq ans). Selon Hugon (2003), l'intégration régionale peut accroître le rendement de certains facteurs de production.

Il y a généralement une augmentation du rendement du capital qui conduit à une hausse de la croissance. Cet effet a été mesuré par Baldwin (1989, 1992) pour l'Union européenne et par De Melo, Panagariya et Rodrik (1993) pour la communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) et l'union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). D'autres études (Baldwin et Forsild, 1996 ; Baldwin et Seghezza, 1996 ; Baldwin, Forsild et Haaland, 1996) indiquent que le taux de rendement du capital peut monter dans tous les pays en cours d'intégration quelle que soit l'abondance du capital. Ces auteurs soulignent que l'intégration régionale réduit habituellement les coûts de transaction des produits marchands plus que ceux des produits non marchands, ce qui oriente l'offre et la demande vers les produits marchands. Si, comme il est généralement admis, les produits marchands ont une plus forte intensité en capital, la libéralisation aura comme effet d'augmenter la demande en capital et donc d'accroître le rendement de celui-ci.

Les autres effets dynamiques concernent la baisse des prix des biens en capital. Une baisse de droits et des coûts des transactions sur les importations de biens d'équipement peut réduire le coût des biens d'investissement. Néanmoins, ces effets dynamiques ont peu d'impact sur la croissance. La plupart des études concluent que si la libéralisation multilatérale accélère la croissance³³, la libéralisation régionale a des effets moins marqués et les preuves directes qu'un accord d'intégration régional (AIR) stimule la croissance sont faibles. Baldwin et Venables (1995) affirment qu'aucune étude n'a permis d'établir un effet de croissance positif pour les AIR non européens. Vamvakidis (1998) montre que l'effet positif marginalement significatif de l'UE disparaît si l'on prend en compte l'ouverture de chacun des membres de l'Union. Il estime qu'un pays bénéficie d'effets positifs sur son taux de croissance si ses voisins sont grands, riches et ouverts, mais que cela n'est pas lié à l'appartenance à un AIR. De la même manière, des régressions multipays de la croissance effectuées par De Melo, Montenegro et Panagarya (1993) et par Brada et Mendez (1988) n'ont pas décelé d'effets de croissance dans les AIR des années 1960 aux années 1980.

³³ Voir M. SCHIFF et L. A. WINTERS (2004) ainsi que J. STIGLITZ et A. Charlton (2007) concernant la relation entre la libéralisation et la croissance

D'après Schiff et Winters (2003), l'étude la plus convaincante et la plus directe pour identifier un effet de croissance sur les AIR non européens est celle de Vamvakidis (1999), qui utilise des données de panel pour établir si les taux de croissances ont changé lorsque des pays ont libéralisé leurs échanges en comparant les dix années avant la libéralisation et les dix années après.

Vamvakidis montre que les libéralisations non discriminatoires ont augmenté le taux de croissance et que celles qui étaient discriminatoires (les AIR) ne l'ont pas augmenté et arrive à la conclusion que les AIR ne sont ni bons ni mauvais pour la croissance.

4-Le choix des partenaires commerciaux naturels

Le choix des partenaires commerciaux formant un bloc régional a toujours été une question qui a divisé les économistes depuis les travaux de Viner. Les premières recherches s'intéressent à la problématique de savoir si les membres potentiels d'un AIR devaient être complémentaires dans leurs structures de production et de consommation et s'ils étaient déjà des partenaires commerciaux importants. Le premier critère se révéla difficile à cerner, alors que pour le second critère des recherches initiées par Wonnacott et Lutz (1989), Summers (1991) et Krugman (1993) qui stipulent que des pays suffisamment proches pour bénéficier d'économies sur les coûts de transport étaient des partenaires naturels. Schiff (1996) préconise que les pays qui sont déjà des partenaires commerciaux « naturels », au sens où leurs échanges bilatéraux sont déjà importants ont davantage de chance de bénéficier d'une zone de libre-échange.

Néanmoins, cet argument des coûts de transport qui est acceptable certes dans le choix des partenaires ne fait pas l'unanimité au sein des économistes qui s'intéressent à la régionalisation. Amjadi et Winters (1997) montrent que bien que, pour le MERCOSUR, les coûts de transport élevés avec le reste du monde offrent des perspectives de gains sur les termes de l'échange, mais très peu de produits semblent devoir connaître des modifications requises dans la structure des échanges commerciaux. De même dans l'ALENA, le Mexique a réduit plutôt qu'augmenté le nombre de produits pour lesquelles les USA et le Canada étaient les seuls fournisseurs.

Dans une autre étude citée par Schiff et Winters (2003), Krishna a étudié les effets de bien-être d'une réduction par les USA de leurs droits préférentiels sur les importations de certains partenaires commerciaux en s'intéressant à la relation entre la distance et le volume des échanges. Il arrive à la conclusion de l'absence de corrélation entre la proximité

géographique et les effets du bien-être et ne trouve aucun argument en faveur de l'hypothèse des « partenaires commerciaux naturels ».

5-L'approche dans un cadre de concurrence imparfaite

Nous avons exposé l'impact de l'intégration régionale sous l'hypothèse de la concurrence pure et parfaite. Dans la réalité, la concurrence est souvent imparfaite en raison des économies d'échelle et aussi de la différenciation des produits source des échanges intra-branches. Cette caractéristique revendique aujourd'hui des parts de plus en plus importantes des échanges commerciaux entre les pays développés et certaines études ont même suggéré une relation positive entre les AIR et les échanges intra-branches. On abordera dans cette section les conséquences de la régionalisation dans un cadre de concurrence imparfaite avec l'introduction des économies d'échelle et de la différenciation de produits.

5-1-Intégration régionale et économies d'échelle

L'une des premières causes de la concurrence imparfaite est l'existence des économies d'échelle dont les bénéfices s'avèrent importants et constituent l'un des motifs majeurs de l'intégration. Ceci est valable dans le contexte de l'intégration commerciale entre pays en développement, étant donnée la taille réduite de leurs marchés nationaux. Ainsi, en élargissant le marché des firmes, l'intégration régionale leur permet d'atteindre une échelle minimale susceptible de réduire leurs coûts de production. Corden (1972) souligne que l'élargissement du marché dans une union régionale entre pays de tailles et de niveaux de développement inégaux bénéficie principalement dans les secteurs où les économies d'échelle sont importantes, aux producteurs des plus grands pays, susceptibles de capter l'ensemble du marché de l'union en raison de la baisse des coûts de production. Ainsi, Corden (1972) introduit le concept de l'effet de réduction *de coût* pour le distinguer de l'effet de création de commerce, dans la mesure où il se réfère à la baisse de prix d'une source d'approvisionnement existante plutôt qu'à un déplacement vers une source d'approvisionnement à moindre coût dans un autre pays. Ainsi l'exploitation des économies d'échelle dans le cadre d'une union douanière, aura en plus des effets classiques, un nouvel effet positif qui est celui de la réduction des coûts de production.

Néanmoins, sur le plan empirique, certains auteurs contestent l'idée selon laquelle les plus grands pays seraient les principaux bénéficiaires d'une intégration régionale en présence d'économies d'échelle. En étudiant l'impact de l'élargissement d'un bloc commercial sur les pays membres de tailles différentes dans le cas de l'UE, Casella (1995) considère que

l'accroissement de la taille du marché joue en faveur des petits pays. Son analyse montre en effet que les ventes relatives des firmes des grands pays baissent lorsque le bloc commercial s'élargit et que les firmes des petits pays enregistrent une réduction de leurs coûts relatifs et une amélioration de leurs compétitivités vis-à-vis des grands pays. L'exploitation des économies d'échelle dans le cadre d'une union douanière aura en plus des effets classiques un nouvel effet positif qui est celui de la réduction des coûts de production.

5-2-Intégration régionale et différenciation de produit

Au début des années 1960, une caractéristique nouvelle est apparue dans les échanges internationaux. Il s'agissait des échanges intra-branches. Un échange intra-branche est un échange de produits similaires appartenant à la même branche mais différenciés selon la perception que se font les consommateurs de ces produits. Autrement dit, il s'agit d'un échange croisé de produits de la même catégorie tout à la fois exporté et importé par le pays. Cette différenciation de produits peut être verticale (qualités différentes) ou horizontale (qualités identiques mais variétés ou caractéristiques différentes).

Dans la théorie traditionnelle du commerce international, ces échanges intra-branches ne sont pas pris en considération en raison de l'hypothèse de l'homogénéité des produits retenue dans la plupart des modèles du commerce international. Cette nouveauté dans les échanges internationaux modifie la vision des économistes sur les avantages du régionalisme et sur la manière de les quantifier (introduction de l'hypothèse d'Armington). Aussi, l'ouverture aux échanges aurait comme conséquence d'accroître le nombre de variétés accessibles aux consommateurs de la zone intégrée (Siroën, 1988). Ainsi, dans le cas d'une différenciation horizontale, l'élargissement du choix des consommateurs contribue à l'amélioration de leur bien-être. Ces consommateurs disposent, en moyenne, d'une variété plus proche de la variété qu'ils considèrent subjectivement idéale (Lancaster, 1979) et le fait de pouvoir élargir la palette de ses choix accroît la satisfaction du consommateur (Dixit et Stiglitz, 1979 ; Krugman, 1979, 1980). Dans le cas d'une différenciation verticale, les gains de l'échange sont dus à l'augmentation de la qualité moyenne des produits. L'ouverture aux échanges durcit la concurrence et favorise un mouvement de baisse des prix qui estompe l'avantage des produits de plus basse qualité (Shaked et Sutton, 1985).

Sur le plan empirique de nombreuses études ont tenté d'expliquer la relation entre l'intégration économique et le commerce intra-branche. Ainsi Balassa (1975) a montré que la majeure partie du commerce de la CEE se faisait à l'intérieur des branches et non entre les branches. Une autre étude de Balassa (1979) concernant le commerce intra-branche en

Amérique latine montre que le degré de spécialisation intra-branche dans l'Association Latino-Américaine de développement intégré (ALADI) est souvent supérieur avec les partenaires de l'ALADI qu'avec les autres partenaires du Reste du Monde.

La même conclusion est encore observée par Balassa (1979) concernant le Marché Commun de l'Amérique Centrale (MCAC). Cette spécialisation intra-branche se trouve essentiellement dans les produits manufacturés. Greenaway (1989) conclut qu'il existe bien une relation causale entre l'intégration économique et le commerce intra-branche mais ajoute que l'analyse théorique est insuffisante même s'il énonce que l'accès à un marché protégé, du fait de l'intégration, permet aux producteurs d'allonger les séries de production et de créer ainsi une demande de variétés et de similitudes qui faciliteront la spécialisation intra-branche.

Section III : Présentation des différents blocs régionaux

L'intégration commerciale régionale a souvent eu pour fonction de préparer ou de cimenter l'union politique des états ou des nations. Nous assistons à ce temps actuel à une multiplication des accords régionaux qui répondent parfois à des logiques spécifiques. Cette multiplication des AR suivi par l'essor des différents blocs régionaux, situant comme suit :

Les principaux blocs régionaux sont :

1-L'ALENA (Accord de Libre Echange Nord Américain)

Depuis les années 80, les Etats Unis se sont engagés dans une série d'accords préférentiels avec, notamment, les pays Caraïbes, Israël, le Canada (1988). L'ALENA (accord de libre échange Nord Américain, NAFTA dans l'abréviation anglaise), signé en 1992, complété et ratifié en 1993 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994. Il s'associe les Etats Unis, Le Canada et le Mexique, d'engagés dans un processus d'élimination des barrières bilatérales aux échanges, tarifaires et non tarifaires.

Néanmoins, l'accord ne se limite pas au démantèlement des barrières aux échanges son but est de créer une communauté régionale d'intérêt pour renforcer la position concurrentielle du Canada, du Mexique et des EUA. Il s'agit ainsi de prendre appui sur le régionalisme pour élargir et renouveler les règles en matière de sécurité économique internationale. À cet égard, l'article 102 de. Il a pour plusieurs objectifs :

- La signature de l'ALENA visait en effet à régler au niveau régional des questions qui étaient encore en suspens à l'OMC au début des années 1990, notamment dans les

services et les investissements, on éliminant les obstacles au commerce des produits et des services entre les territoires des Parties et faciliter les mouvements transfrontières de ces produits et services, et augmenter substantiellement les possibilités d'investissement sur les territoires des Parties ;

- L'ALENA va plus loin que l'accord multilatéral dans le domaine de la priorité intellectuelle, inclus dans les accords de Marrakech de 1994 (Trade Related Intellectual Property Rights, ou TRIPs). Elle vise à assurer de façon efficace et suffisante la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle sur le territoire de chacune des Parties;
- favoriser la concurrence loyale dans la zone de libre-échange
- De même si l'ALENA ni pas un marché commun, l'investissement, direct comme les services financiers, se voient appliquer les principes de traitement national ou du traitement de la nation la plus favorisée(NPF) ; les dispositions relatives à l'investissement sont au demeurant très proche du projet d'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) qui a été négocié plusieurs années au sein de l'OCDE avant son échec définitif en 1998.par ailleurs, sous la pression des congrès américain, deux accords parallèles ont dû être négociés en 1993 :une clause social et une clause environnementale .

L'ALENA n'a pas le caractère évolutif de l'UE. La vocation d'un tel accord est de se faire dépasser un jour par l'approfondissement du multilatéralisme, ce qui rendrait caduc son caractère préférentiel.

2-Le MERCOSUR (Marché Commun Sud Américain)

Signé est mise en œuvre en 1991 par quatre pays d'Amérique latine, Argentine, le Brésil, le Paraguay, et Uruguay, amendé en 1994, le traité d'Asunción crée un marché commun du Sud (MERCOSUR) à partir du 1 janvier 1995 : libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et de la main d'œuvre.

Le Mercosur est le troisième marché intégré après l'Union Européenne et l'ALENA, il se veut comme un outil de coopération plus poussé que l'ALENA, Un tarif extérieur commun a été mis en place le 1janvier 1995. Le MERCOSUR a ainsi réussi à appliquer en trois ans (1992-1994) ce que l'Europe avait mis plus de dix ans (1957-1968) à réaliser dans le domaine de l'abolition des tarifs internes et de la mise en œuvre d'un tarif extérieur commun.

Néanmoins, l'accord, autorise des exceptions qui concernent la libéralisation interne des échanges et l'application du tarif commun.

3-ASEAN (Association des pays du Sud-est Asiatique)

Créée en 1967 par cinq Etats de la région : l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Et outre ses Etats fondateurs, l'ASEAN compte également Brunei (1984), le Vietnam (1995), la Birmanie (1997) et le Cambodge (1999). Lors de la fondation de cet organisme trois premiers objectifs de coopération régionale furent définis :

- Accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel de la région par des efforts conjoints menés dans un esprit d'égalité et de partenaire ;
- Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région par le respect de la jeunesse et de règle de loi entre les pays de région ;
- Promouvoir une collaboration active et une assistance mutuelles sur les sujets d'intérêt commun dans les domaines économiques, sociaux, culturels, techniques, scientifiques et administratifs

Aujourd'hui, l'ASEAN a pour objectif de renforcer la coopération et l'assistance mutuelle entre membres, ainsi que d'offrir un espace pour régler les problèmes régionaux et peser en commun dans les négociations internationales.

4-Union Européenne(UE)

L'Union Européenne, comme son nom l'indique, est une union formée par plusieurs pays du continent européen. Leur rapprochement au lendemain de la seconde guerre mondiale a généré une dynamique d'intégration régionale très poussée, faisant oublier les siècles d'antagonismes et de conflits. Car si le vieux continent semble aujourd'hui apaisé, la paix est relativement récente dans cette région du monde.

La montée de l'Union Européenne coïncide avec un profond bouleversement géopolitique de l'Europe, engendré par la chute de mur de Berlin en 1989, l'unification de l'Allemagne un an plus tard puis et par l'effondrement de l'URSS en 1991. La limite idéologique entre Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest s'écoule, laissant la place à une perspective d'unification continentale réelle.

L'UE a été créée par le traité sur l'Union Européenne signé à Maastricht le 7 février 1992 et entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993. Le traité de Rome 1957 prévoyait la mise en

place progressive d'un Marché commun qui est en voie d'achèvement. Cette intégration se poursuit par une Union économique et monétaire qui a vu, le 1^{er} janvier 1999, la mise en place d'une monnaie unique, l'euro, et qui, depuis janvier 2002, permet à douze pays de l'UE de réaliser toutes leurs transactions dans cette monnaie.

L'Union est donc une structure supranationale hybride, et l'existence d'un réel pouvoir supranational ceci est représenté par la commission et le conseil des ministres. La commission européenne est indépendante des Etats membres, dispose d'un pouvoir de proposition et met en œuvre les décisions du conseil des ministres, le conseil européen réunit les chefs d'Etats ou de gouvernement et fixe les grands choix stratégiques. Le législatif relève non seulement des parlements nationaux, mais aussi de parlement européen, élu au suffrage universel. Celui-ci a vu ses pouvoirs renforcés par les différents traités qui ont amendé le traité de Rome.

Le traité de Rome : Acte unique signé le 25 mars 1957, qui a pour objectif l'aboutissement économique à un « Marché commun » permettant la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux.

Le traité de Maastricht : signé le 7 février 1992 et entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993. L'Union européenne prit la suite du Marché commun et de la CEE, devenue Communauté européenne (CE) en fusionnant la CECA qui expirait en 2002. À présent, la politique européenne repose sur trois piliers :

1er pilier : les communautés (principalement la CE ou Marché commun, et Euratom) ;

2e pilier : la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC), voire de défense commune ;

3e pilier : la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

Le traité de Nice : signé le 26 février 2001 et entré en vigueur le 1er février 2003. Ce traité, qui devait réformer les institutions de l'Union en vue de l'adhésion des PECO, n'est que partiellement parvenu à cet objectif. Ce traité donne au Parlement européen un rôle législateur renforcé. Le droit de recours devant la Cour de Justice des Communautés est étendu.

Le Traité de Nice, a fixé les principes et les méthodes d'évolution du système institutionnel au fur et à mesure que l'Europe s'élargirait. Il définit une nouvelle répartition des voix attribuées à chaque État au Conseil, ainsi qu'une redéfinition de la majorité qualifiée.

5-Union Maghreb Arabe (UMA)

L'UMA a été fondée le 17 février 1989, date à laquelle le Traité constitutif de l'Union du Maghreb Arabe, a été signé par les Cinq Chefs d'Etats à Marrakech. Le Sommet de Marrakech a adopté une Déclaration solennelle relative à la création de l'UMA ainsi que le Programme de travail de l'Union. Par la suite, six Sommets ont été tenus, respectivement à : Tunis les 21-23 janvier 1990, Alger les 21-23 juillet 1990, Ras Lanouf (Libye) les 10-11 mars 1991, Casablanca (Maroc) les 15-16 septembre 1991, Nouakchott les 10-11 novembre 1992. Tunis les 2-3 avril 1994.

Des sa création, l'UMA allait-elle mettre en place les instruments et les mécanismes susceptibles d'aider à la mise en œuvre des objectifs énoncés par le Traité. C'est ainsi qu'en l'espace de trois années consécutives (1989-1991), les institutions prévues par le Traité ont été mises en place : Conseil des ministres des affaires étrangères, Comité de Suivi, Secrétariat Général, Conseil Consultatif et Commissions ministérielles spécialisées, véritables chevilles ouvrières de l'action maghrébine commune. Ce sont ces commissions qui furent à l'origine de l'élaboration des 37 conventions et accords maghrébins conclus jusqu'à nos jours dans le cadre de l'UMA. En matière économique, on peut citer à cet égard :

- 1- l'adoption d'une "stratégie maghrébine commune de développement", en juillet 1990 définissant les bases de la solidarité économique entre les pays maghrébins et invitant à l'élaboration de politiques communes dans tous les domaines dans le but de l'instauration :
 - d'une zone de libre-échange pour tous les produits d'origine maghrébine, ainsi que pour d'autres secteurs dont en particulier, les services;
 - d'une union douanière et d'un marché commun, dans un deuxième temps, étape qui verrait l'harmonisation voire l'unification des droits de douane appliqués par les pays membres et l'institution d'un tarif extérieur commun. Une Nomenclature douanière commune inspirée du Système Harmonisé a été adoptée à cet effet dès décembre 1991;
 - enfin, une union économique globale comme dernière étape de ce processus d'intégration.

- 2- l'adoption d'une Convention portant sur les échanges de produits agricoles (entrée en vigueur le 14/7/1993), qui se fixe pour objectifs de promouvoir les potentialités agricoles et favoriser l'écoulement des produits agricoles de base au niveau maghrébin, dans le but de parvenir à assurer la sécurité alimentaire pour l'ensemble de la population maghrébine.
- 3- l'adoption d'une Convention commerciale et tarifaire maghrébine le 10 mars 1991, qui préconise l'application des règles du libre échange pour les produits d'origine maghrébine échangés entre les pays membres. Elle comporte quatre protocoles d'accords relatifs aux règles d'origine, à l'application d'une taxe compensatoire unique de 17,5% retenue à l'importation, aux mesures de sauvegarde et un protocole portant liste des produits libérés des mesures non tarifaires.
- 4- Sur le plan institutionnel, une Convention maghrébine a été adoptée en mars 1991 en vue de mettre sur pied une "Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur", chargée de mobiliser les fonds nécessaires au développement économique au niveau régional et de financer ou participer au financement de projets d'investissements maghrébins et d'opérations de commerce extérieur.
- 5- L'adoption d'autres Conventions complémentaires en matière de transport terrestre et de transit (23/7/1990) ou en matière d'assurance et de réassurance (1994). Elle a en outre initié divers programmes dans le domaine des infrastructures de base visant à renforcer les moyens de transport et de communication.

Certes cette intégration régionale n'est pas sans résultats, plusieurs responsables soulignent que des projets communs ont abouti, mais l'intégration régionale maghrébine reste faible, cela a pour plusieurs facteurs principalement : La primauté du politique sur l'économie et la multiplicité des centres de décision à l'échelle régionale ce qui freine la réalisation des ambitions de l'UMA (la question du Sahara occidentale). Et le degré de similarité de certaines économies maghrébines confirmée par une étude³⁴ qui montre que la similarité des exportations tunisiennes par rapport aux marocaines dépasse 70%³⁵. Ce qui a provoqué une concurrence entre eux dans leurs relations avec l'UE.

³⁴ Enjeux de l'intégration maghrébine « le coût du non Maghreb ». Direction des études et des prévisions financières. Maroc, Octobre 2008.

³⁵ Dans cette étude, les auteurs ont utilisé l'indice de FINGER-KREININ qui reflète le degré de similitude des exportations de deux pays sur le marché d'un même partenaire.

Conclusion

Dans l'état actuel de la forte interdépendance des économies, on ne peut faire abstraction de ce qui se passe sur la scène économique internationale ; chaque avancée vers une plus grande globalisation semble contrebalancée par la progression et la multiplication des accords d'intégration régionaux.

Les différentes analyses économiques standards, celles développées à partir de la théorie de Viner, semble très réductrices et ambiguës quand à la détermination des effets de l'intégration régionale sur le bien-être. Viner indique dans son analyse l'existence d'effets statique de l'intégration régionale, il montre que l'intégration régionale peut avoir un effet favorable, comme elle peut avoir un effet défavorable pour le bien être de la zone.

D'autres auteurs ont montré l'effet dynamique de l'intégration régionale sur le bien être, ils montrent qu'il ya généralement une augmentation du capital qui conduit à une hausse de la croissance dans la zone. Baldwin (1989, 1992) pour l'UE et par De Melo, Panagarya et Rodrik (1993) CEMAC et UEMOA, et donc favorable pour les pays. Les analyses fondées sur la nouvelle théorie du commerce international, comme les économies d'échelle, la différenciation de produits et de techniques, trouvent que l'effet positive de l'intégration régionale.

L'apparition des nouvelles forme d'organisations, des relations et des échanges mondiaux se veut être, en fait, une alternative entre libre échange complet et protectionnisme, « s'ouvrir pour mieux se protéger ». A cet égard, l'élargissement de l'Union Européenne et la formation de l'ALENA n'en sont que l'exemple les plus marquants. Depuis le renouveau opéré durant les années 1980, les accords d'intégration régionaux impliquent désormais non seulement des pays de niveaux de développement similaire mais aussi des pays dont le développement est inégal. Encore plus loin, les services, la politique de concurrence, le rapprochement des législations et le dialogue politique.

***Chapitre III : La
politique commerciale
de l'Algérie***

Depuis son indépendance l'Algérie a optée pour la protection de son économie, ce principe est caractérisé par la généralisation de la propriété de l'Etat en nationalisant les richesses du pays, les terres et les biens vacants ainsi que l'instauration du monopole de l'Etat sur le système financier et le commerce extérieur.

Durant la décennie 70, l'Algérie s'est dotée d'une infrastructure et d'une base industrielle en optant pour la stratégie des industries industrialisantes.

La crise pétrolière en 1986 a engendré une chute de ses recettes d'exportations et des difficultés financières. Cette nouvelle situation a contraint les pouvoirs public à s'engager à des réformes économiques ; concernant essentiellement les modes de d'organisation et de gestion des entreprises publiques. Cette phase que l'on désignera plus tard comme une « transition à l'économie de marché » est caractérisé par une ouverture à la fois interne et externe, à travers la recherche d'une intégration à l'économie régionale et mondiale, après avoir sollicité par le fond monétaire international (FMI) pour freiner cette crise par le recours au rééchelonnement de la dette en 1993 et l'application du programme d'ajustement structurelle.

Dans ce contexte, l'Algérie a signé un accord d'association avec l'UE. Ce dernier régit les relations bilatérales entre l'Union européenne et l'Algérie. Il établit, au terme de 12 ans, une zone de libre échange (ZLE) entre les deux parties. L'accord constitue le cadre de la coopération entre l'UE et l'Algérie, dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel. Le gouvernement algérien a déployé un effort notable en faveur de la ratification de l'accord d'association. Par ailleurs, le programme de réformes du gouvernement accorde une place privilégiée à l'accord d'association dans le cadre de la libéralisation de l'économie.

En plus de l'accord d'association, l'Algérie a engagé des négociations d'adhésion à l'OMC. Ce qui traduit sa volonté de s'insérer dans la communauté économique internationale.

Depuis sa demande d'adhésion, l'Algérie a eu plusieurs rounds de négociations et à répondre aux questions sur le commerce, l'économie et les différents dispositifs institutionnels. Des réponses ont été à chaque fois données à la satisfaction des parties et on rapporte toujours qu'il s'agit du dernier round. Or à ce jour, l'Algérie se trouve toujours avec le statut d'observateur candidat, puisque beaucoup d'obstacles freinent cette adhésion.

Dans ce chapitre nous allons présenter les différentes politiques commerciales de l'Algérie depuis son indépendance à nos jours et en mettons l'accent sur le double processus d'ouverture de l'économie algérienne.

Section I : Evolution des politiques commerciales en Algérie

L'évolution des politiques commerciales en Algérie ont été balancées entre politique protectionniste et d'ouverture selon la réglementation en vigueur marquant deux grandes périodes distinctes ; celle du monopole de l'état sur le commerce extérieur et celle de la libéralisation des échanges propulsée par le PAS en 1994. Cette réglementation a donc une influence considérable sur l'évolution des échanges extérieurs en volume et selon leur structure géographique et ce d'autant plus sur la période du monopole

1 – Phase marquée par le contrôle de l'économie (1963-1978)

Cette période est marquée par la nationalisation des secteurs stratégiques de l'économie (hydrocarbure, secteur bancaire et minier) et la création d'entreprises publiques ainsi que la mise en place d'un processus de planification centralisé. De ce fait une série de mesures ont été entreprises dans le but de permettre à l'économie algérienne une extension au-delà du secteur des hydrocarbures qui représentait jusque-là, le secteur générateur des ressources financières pour l'Algérie.

Le départ massif des étrangers et l'effondrement du système productif algérien à la veille de l'indépendance s'est accompagné d'une fuite massive de capitaux vers l'étranger. Pour freiner cette sortie extravagante des capitaux l'Etat a instauré un contrôle sur les opérations commerciales, financière et monétaire par l'instauration du Dinars comme monnaie nationale remplaçant le Franc français en 1964. Dans ce contexte un ensemble de lois sont élaborées pour contrôler les importations et les exportations algériennes.

La première tentative de contrôle du commerce s'est traduite par l'intervention du cadre contingentaire qui consiste à fixer à l'avance la nature et la quantité des marchandises à importer avec ou sans précision de l'origine géographique.

La politique tarifaire a été reposée sur deux piliers, une tarification par produit et une tarification par pays. Cette politique a été mise en application en 1963 dans le but de renforcer le contingentement.

L'Algérie a mis en place un droit de douane de 10% sur les biens d'équipement, 5 % à 20% sur les demi produits et 15% à 20% sur les produits finis. La loi de la finance pour 1973 remodèle le tarif douanier et le partage en deux colonnes ; un tarif de droit commun réservé aux produits en provenance des pays qui accordent le traitement de la nation la plus favorisée à l'Algérie, et un tarif spécial qui concerne les marchandises originaires de Pays ou groupe de pays.

➤ **-Les caractéristiques du commerce extérieur entre 1963-1978**

Jusqu'à l'indépendance l'Algérie appartient à la zone franche au sein de laquelle les capitaux sont librement transférables. En octobre 1963, l'Algérie quitte cette zone en rendant le contrôle des changes applicables à tous les pays tiers. Ce contrôle permet de ralentir la fuite des capitaux étrangers surtout ceux des européens.

Le commerce extérieur a été géré par deux organes : l'office national de la commercialisation (ONAC) et les groupements professionnels d'achat (GPA). L'office national de la commercialisation a été créé en 1963, il détient le monopole sur les importations et les exportations nationales sur les produits de grandes consommations (the, café, sucre ...etc.).

Elle a joué le rôle stabilisateur des prix des produits de ses produits. L'GPA créé en 1964 réunissant l'état et des importateurs privés et constituant des sociétés à capital en majorité public dont l'objectif est de renforcer le pouvoir de négociation nationale mais aussi d'agréger les opérations commerciales à l'échelle nationale. Ces GPA ont été dissous en 1971 et l'état reprend le contrôle sur les opérations du commerce extérieur.

Durant cette période, un programme général d'importation (PGI) est institué par l'ordonnance 74-112 du 30 janvier 1974 relative aux conditions d'importation des marchandises à importer librement, celle qui nécessite une autorisation du ministère du commerce et celle qui peuvent être importés dans le cadre du programme général d'importation.

Tableau N°01 : Evolution des importations algériennes par catégories de produit (1963-1977 en million de dinar)

Année	1963	1965	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Bien de consommation	1875	1916	1634	1553	1719	1164	1191	1538	1898	4661	5176	5045	8198
Dont Alimentation	766	781	827	712	54	80	849	1139	1219	3544	3719	3593	4398
Biens D'équipement	609	537	661	1245	1515	2514	2406	2577	3534	5546	9754	8288	10103
Matière Première et Demi-produit	953	859	859	1226	1747	2545	2435	2436	3576	3443	7317	7896	11233

Source : Hocine Benissad, page191

La valeur des biens de consommation importés passe de 1875 millions de dinar en 1963 à 8198 million de dinar en 1977. Cela est résultat de l'augmentation de la population après la guerre et a l'augmentation du pouvoir d'achat de la population. La valeur des biens en 1977 pour approvisionner l'appareil productif national.

Tableau N°02 : Evolution des exportations algérienne en % par catégorie de produit 1963-1977

Année	1963	1965	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1977
Consommation	31,24	36,82	17,05	16,69	21,21	20,09	12,61	9,33	12,23	3,64	4,15	2,3
dont Alimentation	30,71	36,18	16,21	15,69	21,55	19,23	11,57	8,61	11,67	3,42	3,62	2,05
Bien d'équipement	1,12	1,49	1,62	1,83	1,50	1,97	4,75	1,30	1,14	0,36	0,27	0,02
Matière première et demi produits	67,64	61,69	81,33	81,48	77,29	77,94	82,64	89,38	86,63	96	97,58	97,68
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Hocine Benissad op.cit. ; p189

La part des produits agricoles dans les exportations globales a connu une forte baisse depuis l'indépendance, elle est passée de 31,24% en 1963 à seulement 2,3% en 1978 et cela reflète l'attitude des français à exporter les produits agricoles algériens. Cependant la part des hydrocarbures et de matière première ont rapidement augmenté. Elle est passée de 67% en 1963 à 97,68% en 1978 grâce à l'augmentation des prix du pétrole.

2 - Phase du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (1978-1988)

Au début des années 1980 l'organisation du commerce extérieur est marquée par l'instauration du monopole de l'état sur toutes les transactions commerciale y compris les exportations et les hydrocarbures. Deux lois sont établies durant cette période, elles portent des modifications concernant les importations et aux exportations.

La loi 78-02 apporte des modifications liée à l'application obligatoire du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et la loi 88-29 qui élimine la première. La promulgation de la

première loi stipule l'interdiction de toute intervention directe des entreprises privées au niveau des importations (annulation des licences, AGI...etc.) ; l'autorisation d'importer mais pas de revendre en l'état des produits non soumis au monopole de l'état ; les importations sont à effectuer en priorité avec les pays qui ont des relations commerciales traditionnelles avec l'Algérie, les entreprises de service sont aussi sous le monopole de l'état.

L'exécution des opérations d'exportation est mise en place par l'établissement du programme générale d'exportation (PGE) formulé par le ministère du commerce extérieur en vertu du décret 84-390 relatif à la mise en œuvre du monopole. Ce qui complète le monopole partiel établi à partir de 1974.

Toutes les exportations de biens, fournitures et services sont réservées à l'état et aux entreprises publiques ce qui explique que la clôture des contrats avec les entreprises étrangères se fait par l'état. Pour inciter à l'exportation l'Algérie a accordé des encouragements fiscaux et d'assurance.

La loi de finance 1986 introduit deux exonérations fiscales : une qui concerne l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux sur la partie du chiffre d'affaire des entreprises publiques et privés réalisé à l'étranger, tandis que l'autre porte sur le versement forfaitaire assis sur la masse salariale.

Pour garantir les opérations d'exportations, la compagnie d'assurance (CAA) couvre les risques commerciaux, les risques non commerciaux et les risques inhérents à des catastrophes naturelles.

3 - Phase de libéralisation du commerce extérieur depuis les années 90 à nos jours

En 1985, la chute brutale du prix du pétrole, à laquelle s'ajoute celle du dollar, non anticipées Par le gouvernement, lequel continuera longtemps à escompter un redressement des cours, exerce un choc sur l'économie. Les exportations baissent de 55,5% en valeur entre 1984 et 1987.

A leur suite, et sous le coup de mesures d'austérité, les importations diminuent Également de 54%. Rapidement, toute l'économie est paralysée.

Les autorités centrales ont fait la sourde oreille, ou ont justifié de tels comportements par la nécessité absolue pour l'état de veiller à ce que l'économie nationale, ne semble pas

dans une logique de profit et de rendement au détriment des couches défavorisés .A la fin des années quatre-vingt, l'Algérie engage un processus de réformes économiques que L'on désignera plus tard comme une « transition à l'économie de marché ».

Ainsi, le système économique mis en place au Prix de coûteux programmes d'investissements s'avère rigide, peu résistant aux chocs externes auxquels il est particulièrement exposé, du fait de sa dépendance vis-à-vis du Commerce extérieur (importations et exportations).Pour le régime d'importation, la libéralisation du commerce extérieur a été réalisée au cours des années 1990.

➤ **Les réformes des années 80**

Pour le régime d'importation et d'exportation la libéralisation du commerce extérieur a été réalisée par l'élaboration de la loi 88-29 relative à l'abolition du monopole de l'état sur le commerce extérieur qui n'est qu'une partie de l'ensemble des autres textes législatifs visant à accommoder l'économie nationale aux conditions de l'économie de marché .Celle-ci selon les propos de Yousef Debboub ³⁶ apporte trois modifications principales au système de fonctionnement du commerce extérieur .

Premièrement la loi supprime toutes les procédures de contrôle préalable à la conclusion des contrats par les entreprises publiques .Ceci signifie que désormais les entreprises publiques deviennent autonomes dans la gestion de leur contrats et cela en vertu de leur nouveau statut d'entreprises autonomes régis par le droit commercial.

Cette mesure vise à limiter l'intervention des autorités centrales dans le processus de décision et à introduire plus de souplesse et d'efficacité dans la gestion des contrats notamment ceux liés aux importations et aux exportations .aussi l'introduction d'un nouvel instrument de régulation des opérations d'octroi de devise et la création du budget devise³⁷ .

A partir de 1990 (loi de finance complémentaire de 1990 et la loi sur la monnaie et le crédit 90/ 10) une nouvelle organisation va être apportée à la gestion commerciale et

³⁶ Yousef DEBBOUB, (2000), « Le nouveau mécanisme économique en Algérie », Office des publications Universitaire(OPU), Alger, page 45.

³⁷Le budget devise vient remplacer les AGE, AGI, licence ...etc., il introduit une souplesse dans la gestion puisqu'il accorde l'autonomie de ventilation des ressources entre les postes de l'entreprise. Le budget devise est une autorisation d'importation, d'exportation et d'endettement extérieur.

financière du commerce extérieur algérien. Cette nouvelle orientation définit trois types d'entreprises publiques, les entreprises publiques qui importent pour vendre en l'état, les grandes entreprises publiques de production, et les PME (petites et moyennes entreprises) publiques et privées. Pour chaque type de nouvelles exigences sont requises, parmi lesquelles, la plus importante est sans doute la nouvelle place qui est accordée au système bancaire comme instrument de gestion des opérations du commerce extérieur.

Désormais les banques commerciales sont tenues de mobiliser toutes leurs compétences afin d'accompagner les entreprises publiques dans leur opération d'importation ou d'exportation. Il s'agit en fait pour les banques de trouver les meilleures conditions pour obtenir des crédits pour financer les entreprises publiques. Cette nouvelle orientation vise toujours à libéraliser davantage le commerce extérieur, de sorte que pour la première fois les grossistes et les concessionnaires doivent cependant obtenir un agrément auprès de la banque d'Algérie et s'engager à investir dans la production (critiquée par le FMI en 1990-91).

Toutes ces mesures ne modifient pas dans le fond l'ancien système. Pour Benissad³⁸, il s'agit d'un simple replâtrage du schéma des monopoles de l'état, cet état de choses est accentué par la pénurie de devises à l'époque. De plus, l'autorisation pour les grossistes et les concessionnaires à faire de l'import-export sans paiement a accentué encore l'existant du marché parallèle de devises.

La dernière consiste à la modification du régime juridique du pouvoir de monopole, ainsi que l'instauration de nouveaux instruments d'intervention sur les marchés extérieurs dans le but de rationaliser davantage la planification du commerce extérieur.

➤ **Le programme d'ajustement structurel (PAS)**

En 1991 l'Algérie entreprend définitivement la libéralisation de son commerce extérieur, cette décision est prise au moment des négociations avec le FMI. L'Algérie a signé avec le FMI deux accords, un premier accord de standby en 1989, un deuxième de confirmation en 1991. Les montants obtenus auprès de la banque mondiale et le FMI dépassent 900 millions de dollars³⁹ dans le but de financer l'économie nationale.

³⁸ Hocine BENNISSAD, (1994), « Algérie : restrictions et réformes économiques (1979-1993) », office des publications universitaire (OPU), Alger .page 93

³⁹ Près du quart de ce montant aurait été alloué à l'armée et aux services de sécurité

En 1994, en situation de cessation de paiement, le gouvernement demande le rééchelonnement de sa dette extérieure et doit négocier un PAS avec le FMI et la Banque Mondiale (1994-1998). Les discussions achoppent alors sur les questions du secteur public, sa restructuration et sa privatisation, sur le rôle de l'État en tant qu'acteur économique ainsi que sur la libéralisation du commerce extérieur.

Mais le faible pouvoir de négociation d'un régime sans légitimité l'amène à accepter des mesures standard d'ajustement structurel sans continuité avec le processus de réformes préalablement engagé. A partir de ce moment, la transition sera largement soumise aux exigences du PAS⁴⁰.

Les mesures conditionnées par le FMI relatives au commerce extérieur et le taux de change :

- Création du bureau de change 1996
- Elimination de toute interdiction d'exportation sauf pour les objets historiques, artisanaux ou archéologiques en 1994
- Libéralisation des importations du matériel professionnel et industriel d'occasion élimination de la liste d'importation interdite en 1994
- Autorisation de paiement pour des Fins de santé et d'éducation à l'étranger , et pour des dépenses non touristiques par la banque d'Algérie au delais des plafonds et aux délégués de banques commerciales a concurrence de plafonds fixés en 1995 1996 respectivement
- Elimination des critères d'importation techniques, et professionnels pour certains produits tel que le lait, le blé ...etc. élimination de l'échéance obligatoire pour le paiement d'importation des biens d'équipement à l'étranger.

Une nouveauté importante est introduite en matière d'exportation .plusieurs incitations fiscales et organismes sont créés en 1990 et 1996 pour promouvoir les exportations hors hydrocarbure tel que la création des institues de promotions (CAGEX, PROMEX, SAFEX, FSPE, CACI ...etc.)

A partir de 1992 des modifications importantes ont été adoptées au régime douanier en utilisant un système harmonieux pour la désignation des tarifs douaniers qui comporte :

⁴⁰ L'arrivée des organisations internationales de Washington en Algérie a infléchi les réformes initiales dans le sens de la libéralisation et de la privatisation. » [ANDREFF, 2009].

- Un droit de douane ad-valorem basé sur taux suivant : exemple 3% ,7%,15%,25%,40%, et 60%. Le taux maximal a été ramené de 50% en 1996 puis à 45% en 2000. Ces dernières années ya que quatre taux : 5% ,15% et 30%.
- Une redevance douanière de l'ordre de 4 pour 100 sur la valeur en douane que se soit sur les importations ou sur les exportations, toutefois la redevance sur les exportations a été supprimée.
- Une redevance sur les formalités douanière de l'ordre de 2% sur la valeur en douane.
- Autres ces redevances classiques, l'Etat dispose d'un ensemble d'autre textes destinées à protéger un secteur national en cas de grave difficultés.

Plusieurs transformations importantes caractérisent l'économie algérienne suite à l'application du programme d'ajustement structurel. L'objectif macro-économique est réalisé, une baisse importante d'inflation et amélioration remarquable de la situation économique. Mais le PAS a produit aussi des effets récessifs qui ont touché certains secteurs notamment l'industrie puisque selon le ministère de l'Industrie l'indice de productivité a chuté d'un peu plus de 11 points entre 1994 et 1997.

L'application du programme d'ajustement structurelle a été accompagnée par le désengagement de l'Etat des sphères économiques, en décidant de ne pas protéger, comme par le passé, les sociétés nationales. La structure mono-exportatrice de l'économie et la faiblesse structurelle des exportations hors hydrocarbures touche la question de la compétitivité externe de l'économie à l'heure de l'entrée en vigueur de l'Accord d'association avec l'Union Européenne et les négociations en vue de l'adhésion à l'OMC.

Section II : la nouvelle orientation de la politique commerciale de l'Algérie

La libéralisation du commerce extérieur algérien s'est caractérisée par la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne ainsi que des négociations d'adhésion à l'OMC.

L'Accord d'Association avec l'Europe est un Accord régional concernant plusieurs volets à la fois économiques, politiques et culturels alors que l'Accord avec l'organisation mondiale du commerce(OMC) est un Accord mondial axé essentiellement sur le volet économique et financier.

1- L'accord d'association Algérie- l'UE

L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE vise à faciliter et développer les échanges entre les deux partenaires, aussi à établir progressivement une zone de libre échange dans le respect des dispositions et règles de l'OMC.

Cet accord a précédé l'accession à l'OMC du fait que l'Algérie préfère tirer profit de la proximité géographique avec l'UE que de chercher à réaliser une diversification productive dans un contexte d'impossibilité de la mise en place à forte valeur ajoutée face aux économies émergentes (Chine, l'Asie, l'Amérique latine ...etc.)⁴¹.

Cet accord intervient après une série de projets, il est sensé constitué un instrument pour la réalisation du grand projet méditerranéen lancé par « la déclaration de Barcelone 1995 » qui vise à stabiliser la région méditerranéenne par la diffusion de la démocratie qui ne peut se faire sans l'ouverture économique⁴².

Le « Processus » de Barcelone, qui en découla, doit préparer le terrain à la réalisation d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne et les accords d'association que l'UE va signer, séparément, avec chacun des pays tiers-méditerranéens en sont un jalon important. Les accords d'associations préexistent au Processus de Barcelone, mais celui-ci les catalysa et leur fournit un cadre officiel. L'Algérie, prise dans le tourbillon du rééchelonnement, du terrorisme et du PAS, est l'un des derniers arrivés puisque son accord n'a commencé à prendre effet que le 1er septembre 2005.

➤ Présentation du processus de Barcelone

La déclaration de Barcelone du 27-28 Novembre 1995 constitue une nouvelle étape dans les relations euro – méditerranéennes, en s'inscrivant désormais dans une perspective stratégique plus vaste que celle qui détermine les relations antérieures. Selon Erwan Lannon⁴³, le processus de Barcelone constitue les bases d'un nouveau type de partenariat qu'on peut le qualifier d'une « association stratégique et partenariale de proximité ».

Cette nouvelle orientation de la politique de l'UE est caractérisée par le lancement du partenariat euro-méditerranéen, qui réunissent quinze pays de l'union et douze pays du sud et

⁴¹ Smail KOUTTROUB, (2007). « Les économies maghrébines à l'épreuve de l'élargissement de l'Union Européenne », Multipol page10.

⁴² Dorothé SCHMID, « Le partenariat, une méthode européenne de démocratisation en méditerranée ?, Politique étrangère », 2005/3 Automne, p. 545-557.

⁴³ Erwan LANNON, « Le partenariat euro méditerranéen : éléments d'une analyse juridique in Le partenariat euro méditerranéen vu du sud S/D », et Bichara KHADER L'Harmattan, 2001, P 187.

de l'est de la méditerranée⁴⁴, approuvant officiellement le principe de la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange, vaste zone économique prévue à l'horizon 2010. Cela en signant des accords d'associations bilatérales entre l'UE et les partenaires méditerranéens.

L'élaboration de ce partenariat euro-méditerranéen repose sur un cadre institutionnel complexe. Pour le fonctionnement du partenariat, la mise en œuvre des accords doivent être agréés par les parlements nationaux des pays de l'Union européenne qui s'applique par la voie bilatérale et multilatérale.

➤ **La zone de Libre -Echange dans le processus de Barcelone**

Les objectifs de coopération de l'UE avec l'Algérie sont ancrés dans le processus de Barcelone lancé lors de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères les 27 et 28 novembre 1995 à Madrid (Espagne), dans le but de créer une zone de coopération tout azimut susceptible de générer la paix, la stabilité et la prospérité dans le pourtour méditerranéen⁴⁵. Dans son volet économique la déclaration de Barcelone a pour objectif de construire « une zone de prospérité partagée avec la nécessité à terme, de réduire les écarts de développement entre les pays de la région »⁴⁶.

La nouvelle coopération de l'UE avec les pays du sud repose sur le principe du partenariat, abrogeant le système préférentiel (accords préférentiels sans réciprocité) dont bénéficié ces derniers en 1976, en mettant à pied d'égalité les 15 pays de l'UE et les 12 PTM dans les conditions d'échanges qui de devenaient désormais réciproques. La conclusion d'accords d'associations dans le cadre d'un partenariat Euro-méditerranéen constitue l'un des éléments centraux du processus de Barcelone.

⁴⁴ Il s'agit de l'Algérie, l'Autorité palestinienne, chypre, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, Malte, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie. Tandis que l'Albanie et la Mauritanie sont membre du processus de Barcelone depuis 2007. la Libye a quant à elle un statut d'observateur depuis 1999.

⁴⁵ Imbert .A, (2002) « les accords d'associations euro-méditerranéens : état de la situation ».13th Euro-méditerranéen Information & Training Seminar for Diplomats.

⁴⁶ Kerdoun.A « L'Algérie et le processus de Barcelone : perspectives et implications de la ZLE » publié dans – elites and change in the méditerranéen- Marquina (ed) FMES-UNIST-CERIST, in mémoire de fin d'étude « la politique tarifaire et le futur accord d'association Algérie Union Européenne ». IEDF.1997/1999 Page 76

2 - Négociations pour une éventuelle adhésion de l'Algérie à l'OMC

L'Algérie s'est engagée dans le processus d'intégration au commerce multilatéral, mais elle n'a pas encore réussi son examen de passage à l'OMC après être entrée en négociation en 1987, elle s'est contenté du rôle d'observateur⁴⁷

Le processus d'accession de l'Algérie à l'OMC est qualifié du plus long système (Imbs, Wacziarg, 2003)⁴⁸, il peut être se présenté en deux phases.

De 1987 jusqu'à 1996, puis de 1996 à nos jours .durant la première étape un groupe de travail chargé de l'accession été établi, mais ce n'est que bien après en 1994 avec l'adoption du PAS sous l'égide du FMI, que les négociations ont commencées sur la substance.

Cependant, ceci a coïncidé avec la création de l'OMC en 1995(en remplaçant la le processus d'intégration .En fait, à sa création, cet organisme a donné l'opportunité aux pays membres du GATT de devenir implicitement membre de plein droit de l'OMC. Cette période étant révolue, tout pays souhaitant y adhérer doit le faire au titre de l'article XII régissant l'accession⁴⁹.

Par conséquent, l'Algérie n'ayant pas complété leurs négociations tarifaire et pris des engagements au titre de l'AGCS, elle ne remplit pas les conditions et donc l'accès implicite à la nouvelle organisation n'a pas saisi en 1995. La deuxième phase est plus animée, elle est marquée par la présentation du premier aide mémoire du commerce extérieur (08-1996) et la tenue de la première réunion du groupe de travail en avril 1998.

Dans le cadre des négociations multilatérales, l'Algérie s'est engagée depuis 2001 sur un large programme de transformations législative et réglementaire qui couvre les aspects des

⁴⁷ Philips RARBET, Saïd SOUAM et Fatiha TALAH, (2009) « enjeux et impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC » document de travail du CEPN, centre d'économie de l'université paris nord p3

⁴⁸ Mehdi ABBAS, (2009), « L'accession de l'Algérie à l'OMC, entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée », document de travail, université de Grenoble, p1

⁴⁹ L'article XII –Accession stipule que « tout état ou territoire douanier distinct jouissant d'une entière autonomie dans la conduite de ses relations commerciales extérieures et pour les autres questions traitées dans le présent accord et dans les accords commerciaux multilatéraux pourra accéder au présent accord à des conditions à convenir entre lui et l'OMC. Cette accession vaudra pour le présent accord et pour les accords commerciaux multilatéraux qui y sont annexés » (OMC, de l'accord de Marrakech)

droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, les obstacles techniques au commerce, les défenses commerciales (antidumping, anti subventionnement), l'évaluation en douane, les mesures de lutte contre la contrefaçon et le piratage. Elle a également répondu à plus d'un millier de questions touchant à des domaines divers comme la réglementation commerciale et technique, la fiscalité, le système des prix notamment dans le secteur des hydrocarbures, ainsi que les aspects concernant le droit commercial et le droit économique.

Au plan bilatéral, les membres du groupe de travail visent dans les négociations à obtenir des concessions tarifaires en matière d'accès aux marchés des marchandises ainsi qu'aux engagements en matière de commerce des services (ouverture des marchés des services).

A ce titre l'Algérie avait présenté ses offres initiales relatives aux marchandises et aux services en février 2002 et en 2005, où la délégation des négociateurs algériens avait proposé des pics tarifaires supérieurs à ceux appliqués par l'organisation, soit 40% tous produits confondus, et un taux de 45% pour les produits sensibles, alors que l'OMC n'admet pas plus de 20% pour le secteur industriel et 25% pour le secteur agricole. (PHILIP.A. [2004]).

L'accession à l'OMC serait une opportunité pour donner plus de légitimité et de crédibilité pour la réforme structurelle et institutionnelle engagées par l'Algérie dans le cadre de l'application de normes et de standards internationaux [Abbas et Billes 2001]⁵⁰. Cependant cette force de loi se solde par un effet « verrouillage » qui implique l'irréversibilité de la libéralisation et de la réforme [Michalopoulos, 2000 ; Event 2002]⁵¹.

En 2008 les membres du groupe De travail estiment que les négociations d'adhésion traînent en longueur et admettent qu'il reste beaucoup de chemin à accomplir pour l'adhésion de l'Algérie à l'OMC.

3-Les enjeux et les contraintes liées aux choix d'adhésion à l'OMC

L'accession à l'OMC est une procédure complexe et de durée illimitée, elle n'est pas standard comme les procédures d'accession à l'ONU ou celle des organisations régionales mais les conditions l'accession à l'OMC est différente car chaque pays a ces propres conditions.

⁵⁰ Mémoire sur les réformes en Algérie, juin 2004, Sea Island (Etats Unis).P1

⁵¹ Idem

Pour l'Algérie deux enjeux essentiels marquent les négociations actuelles entre l'Algérie et les pays membres de l'OMC, à savoir la clarification de son système de régulation économique compatible avec les dispositions de l'accord avec l'OMC et la fourniture d'une base concrète et crédible aux négociations sur l'accès aux marchés des biens et services.

Les règles de l'OMC obligent l'Algérie à se soumettre à l'exclusivité du groupe de travail pour ses propositions et ses impositions de la réduction du niveau de protection de l'économie nationale sans demander aux membres de l'OMC de faire autant.

En 2009 l'Algérie a déjà accomplie ses négociations avec quatorze pays⁵², les pays du groupe de travail exigent plus d'effort dans les domaines des entreprises de l'état, prix des hydrocarbures, droit de commercialisation et présence commerciale, régime fiscale (TVA, taxe à la consommation), subvention à l'exportation et mesures SPS, OTC et ADPIC.

4- L'UE et l'adhésion de l'Algérie à l'OMC

Malgré son affirmation de soutenir l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, l'UE ne s'est pas empêchée de bloquer l'accord bilatéral en négociation avec l'Algérie dans le cadre des discussions relatives à son adhésion à l'OMC.

La partie européenne pêche par dérobade à ses engagements contractés avec l'accord d'association affirment les officiels algériens : « il est écrit noir sur blanc qu'en contrepartie de l'accord d'association, les Européens devraient aider l'Algérie à accéder à l'OMC, ce qui n'a pas été fait à ce jour. Nous recevons encore des questions de la part de l'UE qui ne facilitent pas cette accession », a déclaré le ministre algérien du commerce. Pour l'UE, ce n'est pas le contentieux bilatéral qui retarde l'adhésion, mais l'accord multilatéral à conclure avec tous les membres de l'OMC.

Le déplacement du commissaire européen au commerce ,Peter Mandelson , à Alger en 2008 ,n'a pas permis de débloquer l'accord bilatéral algéro-européen. Reste que l'UE mise de d'ores et déjà sur le renouvellement de l'accord d'association dans son volet commercial⁵³.

⁵² Les 14 pays s'agissent du Brésil, l'Uruguay, le Cuba, le Venezuela, le Suisse puis avec l'UE, le Canada, la Malaisie, la Turquie à République Coréenne, l'Equateur, la Norvège, le Japon et l'Australie

⁵³ Abdennour BENANTAR, « EUROPE ET MAGHREB : voisinage immédiat, distanciation stratégique », Article de Ahmed KATEB* Mohamed SIBACHIR**, Page 295.

Conclusion

Plus de dix années du partenariat entre l'Union européenne et l'Algérie mais la caractéristique fondamentale des relations entre l'Algérie et l'UE n'ont pas changées. L'Algérie reste dépendante commercialement du marché européen et financièrement de l'aide extérieure de l'UE... car les importations algériennes en provenance de l'Europe représentent environ 60%. Au moment où l'Algérie n'a rien à exporter en dehors des hydrocarbures.

L'Algérie doit en urgence créer des conditions favorables au développement en levant les contraintes d'environnement pour pouvoir répondre aux exigences des membres de l'OMC. A fin d'acquérir une place entre eux et mettre en œuvre une zone de libre-échange entre les deux partenaires à l'horizon de 2020.

En attente de la réalisation de ces objectifs, nous allons essayer d'évaluer dans notre prochain chapitre l'impact de l'accord d'association sur l'économie Algérienne.

*Chapitre IV : Accord
d'association Algérie
UE : Essai
d'évaluation*

Les relations euromaghrébines trouvent leurs fondements initiaux dans les dispositions du traité de Rome (article 131,227 et 238 notamment) qui prévoient qu'il convient de maintenir et de développer des liens privilégiés avec les ex-colonies. Ces liens sont concrétisés par des rapports de coopération avec la plupart des pays en voie de développement, notamment les pays méditerranéens en s'inscrivant à la déclaration de Barcelone. Passant par la signature d'accords de coopération fondée sur la base de l'assistance commerciale et l'aide financière, à la signature d'accords d'association basée sur le libre échange et le principe de réciprocité. « C'est ainsi que l'on soutient que l'accord d'association, en tant que nouvel instrument de coopération, a pour vocation de sortir les relations entre les pays tiers méditerranéens (PTM) et l'Union Européenne de l'ère de l'assistance pour les installer dans le partenariat »⁵⁴

Les accords euro-méditerranéens d'association sont des accords mixtes, comportant à la fois des dispositions de compétences nationales et communautaires. Ils ont été adoptés en vue d'harmoniser des accords disparates, conclus progressivement avec l'ensemble des pays de la zone⁵⁵

L'Algérie comme étant un pays de la méditerranée a signé un accord d'association en 2002, entré en vigueur en 2005 qui s'inscrit dans une logique de continuité et de confirmation des relations historiques économiques et politiques fortes qu'entretient l'UE avec l'Algérie et les pays tiers de méditerranée en général. A cet égard ce chapitre sera structuré comme suite : une première section nous servira à présenter le contenu des accords, puis une deuxième pour clarifier le contexte du commerce extérieur de l'Algérie, enfin une dernière section sera consacrée à l'évaluation de l'impact d'accord d'association sur l'économie nationale.

⁵⁴ BENABDALLAH Yousef, « l'Algérie dans la perspective de l'accord d'association avec l'Union Européenne ». –Algérie : Cahiers du CREAD n° 75, 2006, P.199.

⁵⁵Des 1963 avec la Turquie, en 1969 avec le Maroc et la Tunisie, en 1970 avec Malte et Israël, en 1972 avec chypre, le Liban et l'Egypte, en 1976 avec l'Algérie. La politique méditerranéenne globale(PMG) avait, dès les années 1976-1977, tenté d'harmoniser toutes les politiques extérieures (commerciale, sociale et financière) de l'Union à l'égard de cette zone, dans le cadre d'accords de coopération.

Section I : Présentation de l'accord d'association

L'accord d'association entre l'Algérie et l'UE a connu plusieurs phases que nous allons essayer d'aborder dans cette section.

1-Evolution historique des accords d'associations

Dés 1957 avec la mise en place du traité de Rome qui visait, rappelons-le, à instaurer un marché commun entre six pays européens (Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays bas, République Fédérale Allemagne), les pays signataires de ce traité ont convenu d'accorder à l'Algérie des préférences commerciales et des dispositions avantageuses. Ces dernières ont été maintenues même après l'indépendance de l'Algérie et ce jusqu'en 1973, en attendant de mettre en place un cadre juridique précis afin de redéfinir les relations entre les deux partenaires pour maintenir et développer des liens privilégiés avec l'ex -colonie.

L'Algérie a maintenu le système de préférences qu'elle accordait aux pays de la communauté économique européenne(CEE) et particulièrement les préférences douanières avec la France. De plus, à partir de 1971 l'Algérie a bénéficié du régime des préférences généralisées que la CEE accordait aux importations de produits manufacturiers en provenance des pays en développement. Cet accord a suscité des contestations de la part de l'Algérie qui exigeait la suppression des restrictions douanières sur quelques produits stratégiques pour elle, à cette période, les exportations de vin, de liège, de certains produits sidérurgiques, et des produits raffinés de pétrole subissaient en effet, des entraves de la part des pays de la CEE.

L'Algérie ne bénéficiait pas durant la période considérée d'accord d'association spécial ou spécifique contrairement au Maroc et à la Tunisie qui eux, ont signé des accords d'association en 1969 avec la CEE.⁵⁶

A partir du 26 janvier 1976, un accord de coopération a été notifié entre l'Algérie et la communauté économique européenne, et entrée en vigueur en 1978. Il est caractérisé par une aide financière au moyen d'un protocole annexé, ou le montant globale alloué pour la période (1976-1991) est de 504 millions d'euros pour l'Algérie.

Cet accord vise essentiellement à approfondir d'avantage les relations commerciales et culturelles entre les deux rives de la méditerranée et à soutenir le développement économique et social du pays. Cet accord, contrairement aux accords préférentiels déjà

⁵⁶Mahjoub AZZAM, (1994), « Europe-Maghreb repères et perspectives sur la création d'une zone de libre échange », Cahier n°22 du GEMDEV (Gis Economie Mondiale, Tiers Monde, Développement), page 80

existant entre l'Algérie et la CEE contient plusieurs volets, entre autre le volet commercial, culturel, technique et financier y figure.

D'un point de vue strictement commercial, cet accord de coopération entend donner un libre accès au marché européen pour les produits industriels algériens, les produits agricoles et textiles étant exclus de cet accord.

De ce fait, la libéralisation envisagée dans cet accord est unilatérale entre la CEE et chacun des pays tiers, en ce sens que la CEE s'ouvre aux produits que l'Algérie souhaite exporter sur ce marché, alors qu'aucune ouverture n'est exigée quant à l'accès des produits européens sur le marché algérien. Cette asymétrie qui caractérise cet accord de coopération est expliquée par Gérard Kebabjian⁵⁷ (Université de Paris VIII) en trois raisons principales : la première raison est due au sentiment de culpabilité des européens face à leur ancienne colonie, deuxièmement par l'essor des exportations pétrolières de l'Algérie grâce à la hausse des prix de pétrole, ce qui place l'Algérie comme un partenaire stratégique pour la CEE. Troisièmement, c'est par ce que les exportations Algériennes ne pouvaient pas constituer des produits susceptibles de concurrencer les produits européens, notamment il faut remarquer que l'Algérie exportait peu de produits industriels. L'accord de coopération de 1976 n'est pas spécifique à l'Algérie puisque un accord similaire est signé avec le Maroc et la Tunisie.

Avec la crise de 1986 l'Algérie est affecté par la chute des prix de pétrole, le pays cherche à renforcer son économie par les aides financières. En 1987 un protocole additionnel a été rajouté à l'accord de coopération de 1976 (accord d'adaptation), avec l'adhésion de la Grèce en 1981, le Portugal et l'Espagne en 1986, dans le but de maintenir les importations en provenance de l'Algérie, et l'annulation progressive des droits de douanes pour la majorité des produits agricoles.

A l'instar de la Déclaration de Barcelone en 1995. L'Algérie a été membre participant à la conférence euro-méditerranéenne qui vise à instaurer une zone de libre échange, de paix et de prospérité dans tout le bassin méditerranéen. Tous ces voisins du Maghreb ont signé leurs accords la même année du lancement du processus de Barcelone, à l'exception de l'Algérie qui n'a sauté le pas qu'en 2002.

⁵⁷ Gérard KEBABDJIAN, (1994), « les pays du Maghreb ont-ils intérêt à une zone de libre échange avec l'union européenne ? », Cahier n°22 du GEMDEV (Gis Economie Mondiale, Tiers Monde, Développement), page 67.

Chapitre IV Accord d'association Algérie-UE : Essai d'évaluation

Le processus de négociation et de ratification ont été beaucoup plus long que prévu, pour preuve, Nous présenterons dans ce tableau l'état d'avancement des accords pour les pays méditerranéens.

Tableau N°01 : Etat d'avancement des accords d'association euro-méditerranéens.

Pays	Nature	Signature	Entrée en vigueur	Plan d'action
Algérie	Accord d'association	22/04/02	01/10/2005	-
Autorité palestinienne	Accord d'association intérimaire	24/02/97	01/07/97	Oui
Egypte	Accord d'association	25/06/01	01/06/04	Négociation en cours
Israël	Accord d'association	20/11/95	01/06/2000	Oui
Jordanie	Accord d'association	24/11/97	01/05/2002	Oui
Liban	Accord d'association	17/06/02	01/03/03	Négociation en cours
Maroc	Accord d'association	26/02/96	01/03/2000	Oui
Syrie	Accord d'association	-	-	-
Tunisie	Accord d'association	17/07/95	01/03/95	Oui
Turquie	Union douanière	06/03/95	31/12/95	Sans objet

Source : Commission Européenne. Disponible sur : http://europa.eu.int/comm/external_relations/euomed

Nous remarquons que le processus de négociation et de ratification pour certains pays de la méditerranéen ont été mis directement après le processus de Barcelone (Turquie, Tunisie, Maroc, Israël...). L'Algérie était le dernier pays à avoir signé cet accord puisque elle a été prise dans le tourbillon de rééchelonnement du terrorisme et le PAS.

2- Le contenu de l'accord d'association

L'Algérie a les potentialités d'un pays émergent et la réalité d'un PMA ; évoluant dans l'aire d'influence de l'UE avec laquelle elle réalise plus de la moitié de son commerce extérieur dont les 2/3 avec les trois pays de l'arc latin (Espagne, France, Italie). Le seul cadre qui a été donné à des relations économiques aussi intenses, est celui des Accords préférentiels signés en 1976 qui ouvrent totalement le marché européen aux produits algériens sans que la réciprocité soit vraie (i.e. l'Algérie pouvait appliquer des droits de douanes aux produits européens). Le pays exporte depuis cette époque quasi-exclusivement les hydrocarbures. L'occasion ne se présenta jamais de profiter de cet avantage accordé unilatéralement par l'UE.

En-dehors de ces accords, l'UE manifesta peu d'intérêt à ses satellites du sud de la Méditerranée, notamment à un Maghreb empêtré dans de gros problèmes d'endettement extérieur, de chômage et de réformes laborieuses. Elle n'y revint avec un projet global qui implique l'ensemble des pays méditerranéens qu'en 1995 à l'occasion d'une réunion des ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens, à Barcelone (les 27 et 28 novembre). Le pays n'étant pas encore membre de l'OMC, c'est à travers les accords d'association qu'il expérimente l'ouverture et la concurrence à grande échelle, car les règles qui s'y appliquent sont celles de l'OMC.

L'Union européenne a établi un accord d'association avec l'Algérie, ratifié le 22 Avril à valence (Espagne) lors du sommet Euro-méditerranéen. Par la suite, cet accord n'est entré en vigueur qu'en septembre 2005. Les dispositions de cet accord seront automatiquement adoptées par les 10 nouveaux pays adhérant à l'Union Européenne. Le document de l'accord est assez volumineux et relativement technique, mais nous retiendrons que trois axes : les modalités de libéralisation des produits industriels, les modalités de libéralisation des produits agricoles et les mesures d'accompagnement.

Les accords d'associations, constituent l'élément central du partenariat euro-méditerranéen, contiennent trois volets : politique et sécuritaire ; économique et financier et enfin social et culturel.

Le volet politique renvoie au respect des droits de l'homme et l'établissement d'un dialogue politique régulier dans le but de consolider la sécurité et la stabilité dans la région de la méditerranée.

Le volet économique qui s'agit de la création à terme d'une zone de libre- échange entre l'UE et les pays du sud de la Méditerranée pour cela les participant à la conférence de

Barcelone ont fixé des objectifs relatifs à l'accélération du rythme de développement socio-économique, à l'amélioration des conditions de vie des populations, à la réduction des écarts de développement dans la région euro-méditerranéenne et à la promotion de la coopération et de l'intégration régionale.

Le volet social et culturel qui vise à favoriser la compréhension des peuples, à développer les ressources humaines et les échanges entre les communautés.

Nous intéressons au volet économique et sa manifestation la plus visible est le démantèlement tarifaire. L'accord d'association est suivi avec grand intérêt par les algériens qui appréhendent les conséquences de la suppression/réduction des droits de douane, chacun étant convaincu qu'à l'ouverture de l'économie nationale sera envahie par les produits européens, mettant à mal les entreprises nationales et l'emploi. Pour les produits de l'industrie, le texte prévoit un démantèlement en trois étapes, portant chacune sur une liste de produits préalablement définie; le taux zéro ne se réalisera qu'en 2020.

2-1-La libéralisation des produits industriels

La libéralisation industrielle sera résumée par les trois étapes suivantes :

1ère étape

Dans une première étape, il sera procédé au démantèlement immédiat d'une liste de 2076 lignes tarifaires (assujetties aux droits de douane de 5 et 15 %). Cette liste touchera les matières premières ou produits bruts, ainsi que les matières non produites localement et destinées à l'outil industriel (demi-produits ou semi-finis) de l'industrie chimique, de la métallurgie, du textile, des matériaux de construction et de la céramique.

2ème étape

Au cours de la deuxième étape, il sera procédé au démantèlement d'une liste de 1100 lignes tarifaires, sur une période de 5 ans à partir de la 3ème année de l'entrée en vigueur de l'accord. La liste porte sur les biens d'équipements agricoles et industriels, ainsi que sur les produits pharmaceutiques, pneumatiques, équipements mécaniques, équipements électriques et électroniques hors électroménagers, matériel pour le transport ferroviaire, automobile et pièces détachées, instruments et appareils de contrôle et de mesure, les produits du groupe d'utilisation « énergie et lubrifiants ».

3ème étape

Au cours de la dernière période ; sur une période de 10 ans à partir de la 3ème année de l'entrée en vigueur de l'Accord ; on parachèvera le démantèlement du reste des produits

inscrits au tarif douanier (produits finis), soit 1964 lignes tarifaires. Les produits libérés sont récapitulés dans le tableau en annexe1.

2-2-La libéralisation des produits agricoles

L'accord d'association prévoit dans le secteur de l'agriculture : l'élargissement des concessions à de nouveaux produits agricoles, à des produits agricoles transformés et aux produits de la pêche, en une période transitoire de 5 ans, à l'issue de deux parties qui se retrouvent, pour faire franchir une autre étape à la libéralisation. Dans l'immédiat les produits ci-dessus énumérés bénéficient d'une des concessions suivantes :

- Accès en franchise de droits de douanes.
- Accès avec réduction partielle de droits de douane.
- Accès en franchise de droit de douane avec des quotas tarifaires ou quantités de référence.
- Accès en exemption de droits de douane mais avec un droit spécifique pour les produits agricoles transformés. Les produits agricoles libérés sont récapitulés en annexe2.

2-3-Le programme MEDA

Pour réaliser les objectifs du Processus de Barcelone qui se déploient en trois volets déjà cités auparavant, ces derniers volets bénéficient d'un soutien financier de la part de l'UE, qui a mis en place un dispositif de mesures d'accompagnement à travers le programme MEDA, respectivement MEDA I et MEDA II.

Ce programme s'étale sur la période 1996-2006. Durant les quatre premières années (1996-1999), une enveloppe de 4 milliards de dollars a été affectée au programme MEDA I. Le MEDA II (2000-2006) avait prévu un budget de 6,31 milliards de dollars. A ce dispositif, s'ajoute l'intervention de la Banque Européenne de l'Investissement et de Partenariat (FEMIP). Dans le programme MEDA I, la totalité des montants prévue a été engagée, mais seulement 26% des crédits, ont fait l'objet d'un décaissement réel à la fin de 1999. L'examen, des déboursements par pays bénéficiaires, faisait apparaître de fortes disparités. Par ailleurs, l'enveloppe consacrée à la coopération régionale, qui représentait près de 10% des sommes totales MEDA I, n'a été décaissée qu'à moitié.

L'Algérie a destiné ce qu'elle en a reçu à ce qui était sa préoccupation première dans la seconde moitié des années 90 : les réformes économiques, l'encouragement au secteur privé et l'émergence d'une société civile, soit, en bref : Appui **aux réformes économiques** : Facilité d'ajustement structurel, appui aux réformes du commerce extérieur, privatisation des terres agricoles, logement et filet social. **Développement du secteur privé** : Promotion des PME, appui à la restructuration industrielle et à la privatisation, modernisation du secteur financier, la réforme des télécommunications et des services postaux. **Equilibre socio-économique et environnement** : Appui aux associations algériennes de développement, dépollution industrielle ; bonification d'intérêt d'un prêt BEI ; appui aux journalistes et aux médias algériens, Modernisation de la police. Concernant les pays maghrébins, les engagements de MEDA envers ces pays sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Tableau N° 02 : Engagements et paiements MEDA par pays pour la période 1995-2000 (en millions de dollars)

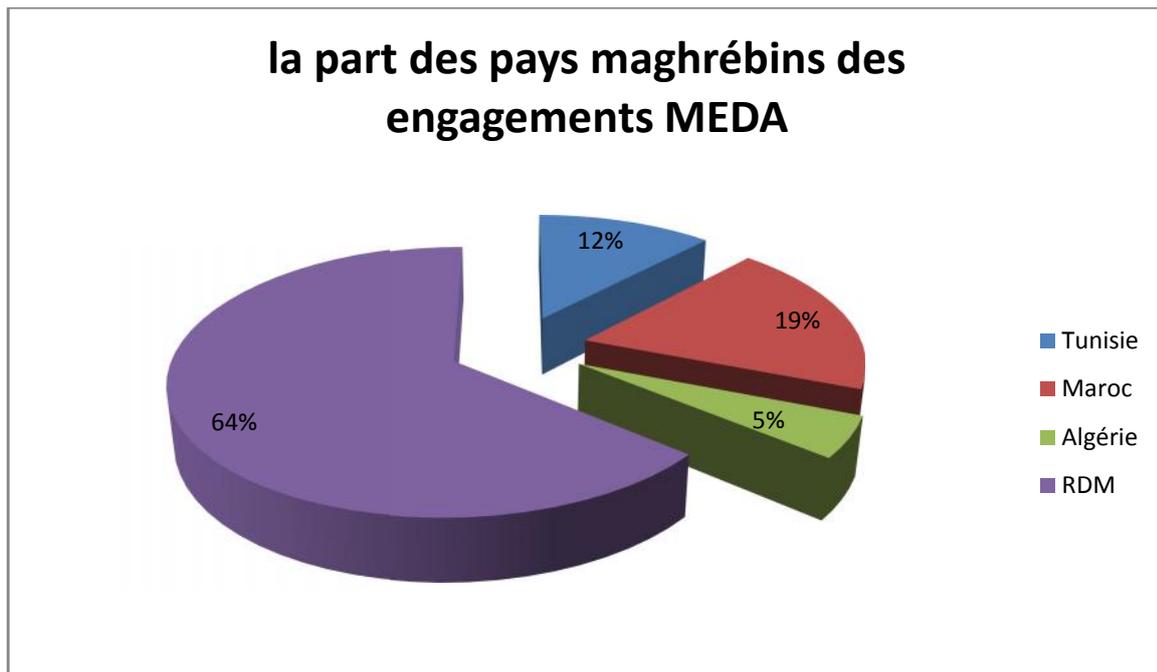
	Engagements	Paiements	%
Maroc	939,11	196,64	20,9
Algérie	228,94	35,84	15,6
Tunisie	593,69	216,80	36,5

Source : Institut de la méditerranée(2004)⁵⁸

Dans le cadre du programme MEDA II, l'UE a décidé de modifier les modalités de gestion pour améliorer l'efficacité et accompagner la mise en œuvre des objectifs du partenariat euro-méditerranéen. Il s'agit d'accorder un intérêt particulier au financement d'opérations de plus grande envergure, d'accentuer l'aide aux pays bénéficiaires les plus avancés dans la négociation des accords d'associations avec l'UE et d'appuyer les projets concourant directement à l'établissement de la zone de libre échange euro-méditerranéenne. Le budget alloué au programme MEDA II est de 6,31 milliards de dollars.

⁵⁸ OUKACI. K, KHERBACHI. H, « L'intégration des économies maghrébines et partenariat euro-méditerranéen : Etat des lieux », CREAD, Septembre 2010, Page 85.

Figure N° 01 : la part des pays maghrébins des engagements MEDA



Source : Etablit par nous même

L'Algérie a destiné son programme, essentiellement, à la modernisation de l'administration, portant l'action sur les secteurs suivants : Management de l'économie, Facilitation du commerce, Accompagnement de l'accord, appui aux Organisations Non Gouvernementales, appui à la Police de proximité rurale, appui à la libéralisation et à la réforme du secteur des transports. Transport et Gestion de l'Eau... Notons qu'à l'issue de MEDA II, il n'y eût pas de MEDA III, on l'a remplacé par des programmes indicatifs nationaux (PIN) beaucoup plus souples, semble-t-il, à mettre en œuvre.

Durant la période (2007-2010), la Commission Européenne a engagé la somme de 220 millions d'Euro pour le financement de certains secteurs dans le cadre du plan indicatif national Algérie 2007-2010⁵⁹, dont il poursuit quelques objectifs⁶⁰ qui sont :

- Appui aux réformes économiques et au renforcement des institutions de l'économie de marché dans la perspective d'un développement durable ;
- Le développement des infrastructures économiques ;
- Le développement des ressources humaines ;

⁵⁹ Conformément au règlement MEDA, le PIN est annexé au document de stratégie par pays, qui celui-ci prévoit une aide de l'UE élaboré sur la base d'une évaluation complète de l'état politique et socio-économique du pays partenaire pour la période 2007-2010.

⁶⁰ Délégation de l'UE en Algérie, « Rapport annuel de la coopération UE-Algérie », Algérie : 2009.

- La consolidation de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance.

2-4- Les autres aspects des accords d'associations

Autres aspects des accords d'association tel que : l'application de la règle d'origine, il faut prouver l'origine algérienne des marchandises auxquelles s'appliquent les concessions tarifaires. Une marchandise donnée est considérée d'origine algérienne sauf que si elle a été produite en totalité sur le territoire algérien, et Si elle n'y a pas été produite mais y a subi une ouvraison suffisante, situation qui se réalise lorsque le produit obtenu est classé dans une position (à 4 chiffres) différente de celle de la matière première utilisée.

Pour rendre l'accord plus fort, des mesures appelé mesures spécifiques ont été mets en place :

- **Mesures antidumping** En cas de dumping dommageable à une branche de production ou pouvant retarder la création de nouvelles branches, l'Algérie pourrait envisager des mesures anti-dumping, c'est-à-dire qu'elle pourrait rétablir les taxes sur les produits en litige.
- **Mesures compensatoires** : Lorsqu'un pays de l'UE accorde des subventions à certaines branches de son industrie qui sont susceptibles de porter préjudice aux branches algériennes similaires, l'Algérie peut envisager d'appliquer à ces produits un droit de douane compensateur.
- **Mesures de sauvegarde** : Si l'Algérie constate une forte augmentation de ses importations au point de devenir une menace pour une branche de production nationale, elle peut prendre des mesures de sauvegarde qui sont, toutefois, limitées dans le temps.
- **Mesures exceptionnelles**: Si l'Algérie souhaite protéger des industries naissantes ou des secteurs en restructuration ou en difficultés elle peut majorer le droit en vigueur sur les produits impliqués de 25 %, sous certaines conditions. Ces mesures sont également limitées dans le temps.

2-5-La circulation des capitaux

L'Accord garantit la libre circulation des capitaux et l'abolition de toute forme d'entrave au rapatriement des profits des entreprises européennes installées en Algérie et des entreprises algériennes installées en Europe.

3- Objectif de l'accord d'association

Les objectifs de la coopération européenne avec l'Algérie⁶¹ s'inspirent de ceux de la politique européenne en général, en matière de sécurité et de développement : préserver les valeurs communes de l'UE ; promouvoir la paix, la sécurité et la coopération internationales ; développer et consolider la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme⁶².

La relation Algérie - UE se veut être une coopération étroite en matière de réforme démocratique, modernisation économique, énergie, commerce, questions de sécurité et migration. Le processus de Barcelone mis en place deux instruments de la coopération Algéro-européenne qui sont : l'accord d'association et le programme MEDA, et virtuellement la PEV. Depuis son entrée en vigueur en septembre 2005, l'accord d'association guide les relations bilatérales (politique, économique, sociale, scientifique et culturelle)⁶³.

La réalisation graduelle d'une zone de libre échange des biens et des services et un accès préférentiel pour les produits agricoles sont les deux objectifs principaux de l'AA. En ce qui concerne le commerce des biens, le démantèlement tarifaire sur les importations de l'Algérie en provenance de L'UE s'étale sur une période de 12 ans à partir de septembre 2005.

4-Analyse des points forts et des faiblesses de l'accord Algéro-Union-européenne

Les relations euro-méditerranéennes s'inscrivent dans un cadre de Co-développement entre deux rives, ayant un caractère économique inégal. Et comme le souligne Gérard Kebabjian(2004) dans son analyse d'économie politique de l'accord de Barcelone, «Un espace cohérent, développé, hétérogène (sur le plan politique et des mentalités) et peu intégré,

⁶¹ Pour une vue globale récente sur l'état de la coopération euro-algérienne, voir le Rapport annuel de la coopération UE-Algérie 2008, Délégation de la commission européenne en Algérie 2008, page 68. (Disponible sur le site www.deldza.ec.europa.eu/fr.algerie_home/documents/CE%20Rapport%202008%20intetex%20%28R%29.pdf. consulté le 12/01/2013

⁶² Présentant l'UE comme un « acteur global », la Stratégie européenne de sécurité a défini quelques priorités essentielles comme la promotion d'un « anneau de pays in a Better world », European council, 12/12/2003, page7_ <http://consilium.europa.eu/eu/uedocs/cmsUpload/78367.pdf>.

⁶³ Abdennour BENATAR, (2010), « EUROPE ET MAGHREB : voisinage immédiat, distanciation stratégique », page 319 et 320.

entre elles du point de vue de leurs relations commerciales »⁶⁴. Cette asymétrie constitue l'originalité de l'accord. La deuxième caractéristique de cet accord, est qu'il commence un processus d'ouverture commerciale unilatéral. L'Algérie a bénéficié depuis l'accord de 1976 d'un accès libre pour ses produits industriels au marché européen qui n'a plus de gain à espérer dans ce domaine.

Avec les accords d'associations l'Algérie s'ouvre unilatéralement à l'instar des pays du Maghreb aux produits industriels européens, ce qui renforce les importations algériennes, et incite aucune dynamique au secteur des exportations algériennes qui par ailleurs, souffre d'une compétitivité faible des études ont montré que, pour accroître les exportations il faut une politique de promotion et de réforme qui toucherait l'industrie nationale. En conséquence sur le plan commercial, peu de gains sont à espérer pour l'Algérie à moins que des investissements directs étrangers s'installent en masse en Algérie.

Gérard Kebabdjian conditionne le succès de l'accord de Barcelone par le degré de réussite de cette région et de son degré d'attractivité aux IDE, ce qui n'est pas le cas pour l'Algérie. Au regard de la théorie de l'intégration régionale, les pays qui forment un groupement régional cherchent à se doter d'un pouvoir de négociation fort dans les instances internationales⁶⁵. Ils souhaitent également instaurer la paix et la sécurité dans leur région. Ces deux objectifs semblent de l'avis toujours de Gérard Kebabdjian caduc dans le cas méditerranéen du fait que les pays de la région MENA ne constituent pas une entité économique forte, que les problèmes de stabilité et de paix réclament une réponse politique. Le partenariat Algéro - UE se trouve confronté à une difficulté importante à savoir l'effet d'éviction que subissent l'Algérie et les autres pays du Maghreb en matière d'IDE et d'échanges commerciaux après l'adhésion des 10 pays de l'Est à l'Union Européenne en 2004.

L'UE opte donc pour une intégration profonde « deep integration » avec les pays de l'Est et une intégration superficielle « shallow » avec les pays du sud, ce qui justifié l'importance des IDE européens et les fonds européens d'aide au développement (fonds structurels) avec les pays de l'Est qu'avec les pays de sud.

⁶⁴ Gerard KEBABDJIAN, (2004), « Economie politique du régionalisme : le cas Euro- Méditerranéen », Revue Région et Développement n°19-2004, page 153, (disponible sur le site www.regionetdeveloppement.u-3mrs.fr/PDF/R19_Kebabdjian.pdf).

⁶⁵Mohamed BOUSSETA, (2004), « Espace euro-méditerranéen et cout de la non intégration sud-sud : le cas des pays du Maghreb », CES Rabat, Marocco, Research n°FEM21-43, page 27,(disponible sur le site www.femise.org/PDF/a02/fem21436CES6RABAT.pdf).

Section II : Le contexte commercial de l'économie algérienne

L'Algérie depuis son indépendance est confrontée à plusieurs défis dont, l'orientation de sa politique commerciale sur plusieurs façades notant ainsi : régionaux (la zone de libre échange avec l'Union Européenne), sous régionaux (avec les différentes perspectives de formation des zones d'intégration qu'elle affiche avec ses voisins immédiats et les pays tiers méditerranéens) et multilatérale avec notamment ses perspectives d'adhésion à l'OMC.

L'Algérie se trouve dans un processus de libéralisation et d'ouverture de son économie, à travers la conférence de Barcelone, la signature de l'accord d'association en 2002 entré en vigueur en 2005. Elle représente le partenaire le plus important de l'Union Européenne.

Dans cette section nous allons intéresser seulement au volet économique par l'étude des rapports commerciaux qu'affecte l'Algérie avec ses partenaires, particulièrement avec l'UE. A cet égard la structure du commerce extérieur d'un pays est un facteur révélateur des forces et des faiblesses de son économie qui fera l'objet de cette section, nous essaierons d'analyser la situation du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 1993 à 2005 (période avant la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne), et 2005 à 2012 (période après la signature de l'accord). Tenant compte du volume d'importations et exportations et les flux d'IDE agissant pour la concrétisation de la ZLE entre les deux partenaires.

1-La structure du commerce extérieur de l'Algérie

La structure du commerce d'une nation est importante à connaître, car elle permet d'en déceler le positionnement de son économie sur la scène internationale et sa compétitivité.

L'économie algérienne est une petite économie ouverte, son degré d'ouverture mesuré par la somme des importations et des exportations rapportées au produit intérieur brut PIB tourne autour de 50%. Ce taux d'ouverture est essentiellement influencé par le cours du baril et qui fait que l'Algérie donne apparence à une participation forte dans le commerce international ceci est contrainte de la structure des exportations dominée par le commerce des hydrocarbures qui compte près de 98% des échanges .

Nous allons illustrer la structure du commerce extérieur de l'Algérie par deux tableaux comme suit : le premier tableau pour la période 1993 à 2005 et le deuxième de 2005 à 2012.

1-1-Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 1993 à 2005

Le tableau suivant présente l'évolution du commerce de l'Algérie pour la période 1993 jusqu'à l'année 2005 cela est juste avec la signature de l'accord d'association.

Tableau N° 03 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 1993 à 2005.

Unité : En millions d'USD

	Importation	Exportation	Balance Commerciale
1993	8 788	10 091	1 303
1994	9 365	8 340	-1 025
1995	10 761	10 240	-521
1996	9 098	13 375	4 277
1997	8 687	13 889	5 202
1998	9 403	10 213	810
1999	9 164	12 522	3 358
2000	9 173	22 031	12 858
2001	9 940	19 132	9 192
2002	12 009	18 825	6 816
2003	13 534	24 612	11 078
2004	18 308	32 083	13 775
2005	20 357	46 001	25 644

Source : Ministère des finances, direction générale des douanes

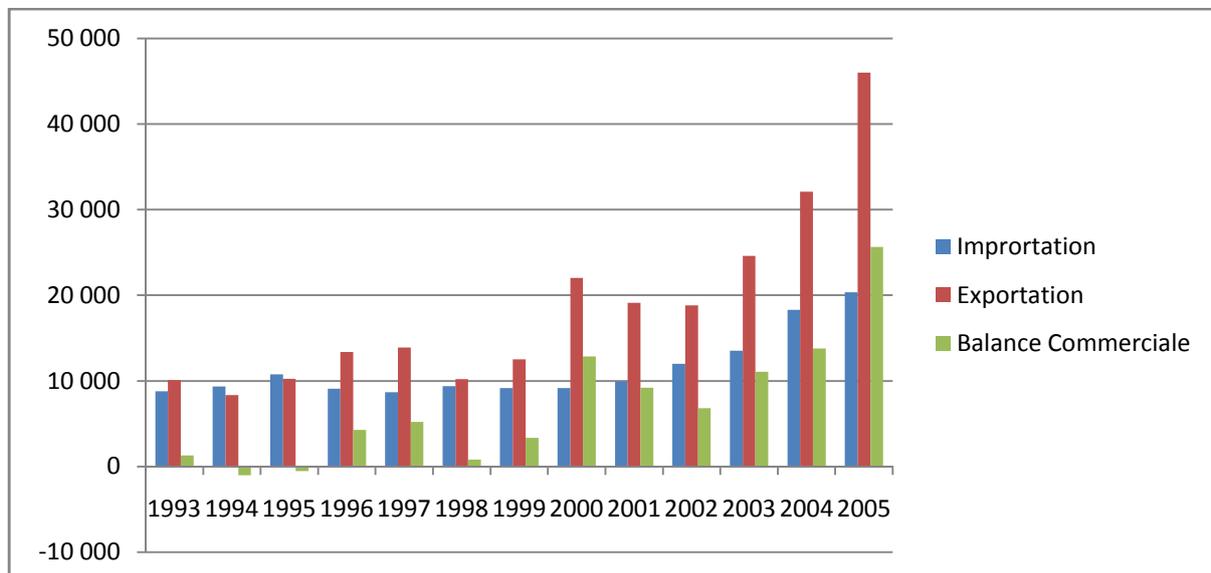
La Balance commerciale de l'Algérie affiche un compte positif en 1993 avec 1 303 millions USD ou le niveau des échanges est légèrement important, suivi d'une baisse annuelle entre (1994 à 1995) où la balance commerciale est négative et une reprise à la hausse de 1996.

Nous remarquons d'après le tableau précédent que la période (1995 à 2005) a été marquée par une augmentation des opérations d'importations et d'exportations particulièrement à partir de 2004.

Cette évolution s'explique en partie par la libéralisation effective du commerce extérieur à partir de l'année 1995 avec le processus de Barcelone et par la mise en œuvre des

programmes de relance économique et de soutien à la relance économique (PAS, MEDA) ainsi que la signature des accords d'associations en 2002 et sa mise en œuvre en 2005.

Graphique N°1 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 1993 à 2005.



Source : Elaboré par nous même⁶⁶

1-2- Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 2005 à 2012.

Après avoir illustrée la structure du commerce extérieur de l'Algérie avant la signature de l'accord d'association qui s'est traduit par une augmentation des opérations commerciales ainsi qu'un excédent de la balance commerciale de plus 27 milliards de dollars US. Nous allons voir son évolution durant 2005 à 2012.

⁶⁶ Les données sont recueillies du site officiel des douanes algériennes : [www. Douane.gov.dz](http://www.Douane.gov.dz)

Tableau N° 04 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 2005 à 2012.

Unité : En million USD

	Importation	Exportation	Balance Commerciale
2005	20 357	46 001	25 644
2006	21 456	54 613	33 157
2007	27 631	60 163	32 532
2008	39 479	79 298	39 819
2009	39 294	45 194	5 900
2010	40 472	57 053	16 580
2011	47 247	73 489	26 242
2012	46 801	73 981	27 180

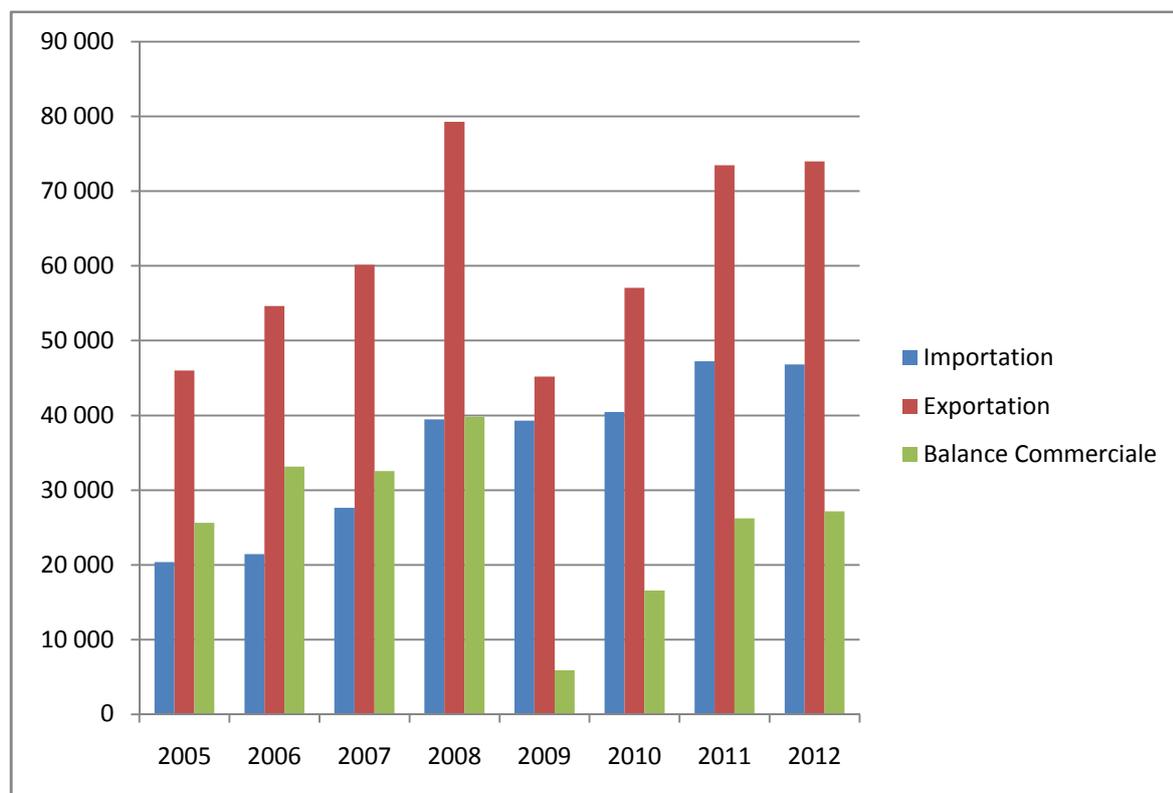
Source : Ministre des finances, direction générale des douanes.

Nous remarquons d'après le tableau ci dessus, des données récoltées du Ministère des finances et de la direction générale des douanes, que les relations commerciales de l'Algérie avec le monde ont connu une nette amélioration à partir de l'année 2005 jusqu'à l'année 2012. Les résultats ont enregistré un accroissement progressif des importations dès l'année 2005 avec 20 357 millions USD à l'année 2012 avec 46 801 millions USD.

En effet, l'augmentation des exportations depuis l'année de référence (2005) ne cesse de s'intensifier jusqu'à 2012 conséquence de l'augmentation des prix de pétrole au niveau mondiale. En 2009 les exportations ont diminué (45 194) comparant avec les années précédente, cela est dû à la baisse du baril de pétrole à cause de la conjoncture internationale des matières premières, ainsi que la crise des suppressions qui a influencé sur les prix de pétrole. Mais après 2009 du fait de retour des prix de pétrole à leurs moyens nous constatons à partir de l'année 2010 une augmentation des exportations ainsi que l'amélioration de la balance commerciale.

Les résultats globaux obtenus en matière des réalisations des échanges extérieurs de l'Algérie durant l'année 2012 font ressortir un excédent de la balance commerciale de plus de 27 milliards de dollars US, soit une légère augmentation de 3,57% par rapport à l'année 2011. Cette tendance s'explique essentiellement par une relative stabilité des flux importations et d'exportations enregistrés durant la période suscitée.

Graphique N° 02 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 2005 à 2012



Source : Elaboré par nous même ⁶⁷

1-3-La répartition des importations par groupes de produits au cours de l'année 2011 à 2012.

Après avoir présenté le commerce de l'Algérie depuis la période 1993 à 2005 nous intéressons ici à la répartition des importations par groupes de produits entre 2011 et 2012, et cela pour voir les fluctuations des importations algériennes.

⁶⁷ Les données sont recueillies du site officiel des douanes algériennes : [www. Douane.gov.dz](http://www.Douane.gov.dz)

Tableau N°07 : répartition des importations par groupes de produits au cours de l'année 2011 à 2012.

Valeurs en millions USD

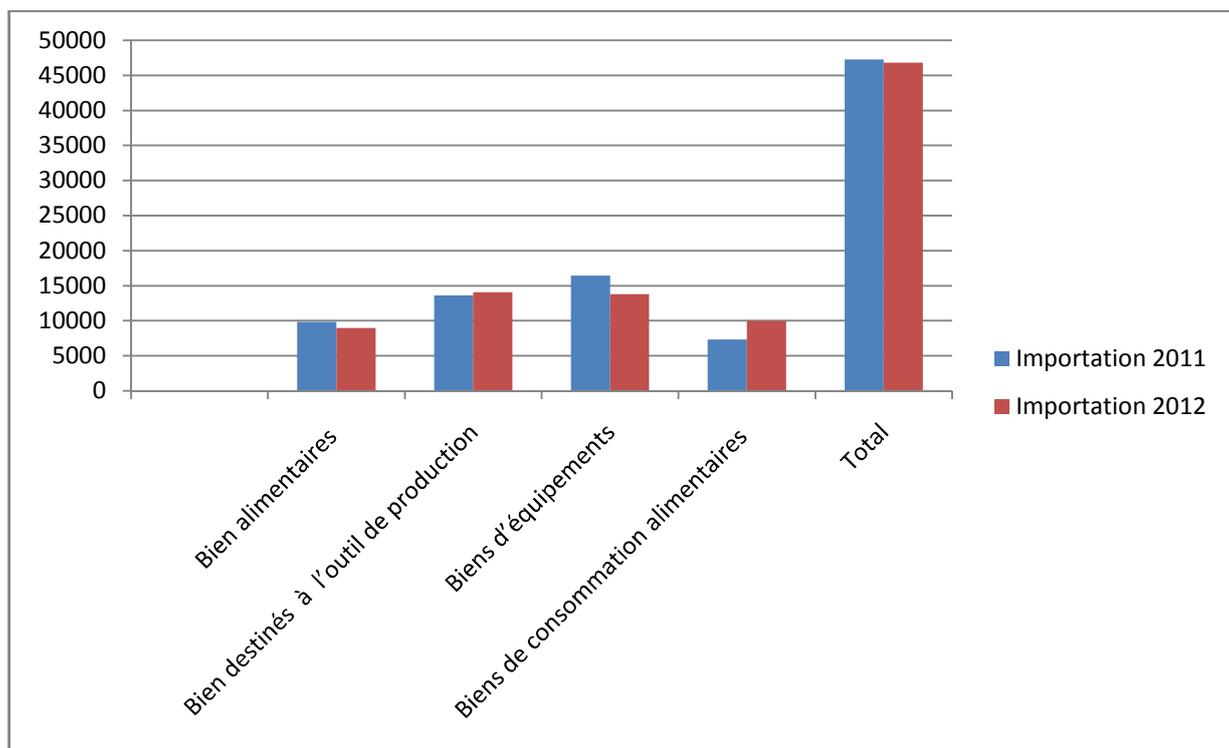
Groupe de produits	2011		2012		Evolution en %
	Valeurs	Struc%	Valeurs	Struc%	
Bien alimentaires	9 850	20,85	8 983	19,19	-8,80
Bien destinés à l'outil de production	13 632	28,85	14 081	30,09	3,29
Biens d'équipements	16 437	34,79	13 782	29,45	-16,15
Biens de consommation alimentaires	7 328	15,51	9 955	21,27	35,85
Total	47 247	100%	46 801	100%	-0,94

Source : Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes

Nous remarquons que les importations algériennes ont diminué de près de 1% par rapport à l'année 2011, passant de 47,2 milliards de dollars US à 46,8 milliards de dollars US.

La répartition des importations par groupes de produits au cours de l'année 2012, fait ressortir à travers le tableau précédent, des diminutions pour les groupes des biens d'équipements et biens alimentaires avec les proportions respectives de 16,15% et de 8,8% par rapport à l'année 2011. Les biens de consommation non alimentaires avec une proportion de 35,8%, suivies par les biens destinés à l'outil de production avec 3,29% ont connu une hausses durant la période 2011 /2012.

Graphique N° 03: Répartition des importations par groupe de produits



Source : Etablie par nous même⁶⁸

1-4- Répartition du commerce extérieur de l'Algérie par région économique

L'examen des deux tableaux qui suivent portant sur la répartition du commerce extérieur de l'Algérie par région économique montrent que c'est avec les pays de L'OCDE que les échanges extérieurs de l'Algérie sont les plus importants et plus particulièrement avec les pays de l'Union Européenne.

En effet, les pays de L'OCDE occupent les parts les plus importantes avec 63,56% des importations et de 84,36% d'exportations.

⁶⁸ Les données sont recueillies du site ministre des finances, direction générale des douanes

Tableau N°06 : Les importations de l'Algérie par région économique pour la période 2011/2012.

Valeurs en Millions d'USDollars

Importation	2011		2012		Evolution en %
	Valeurs	Struc%	Valeurs	Struc%	
UE	24 616	52,10	23 858	50,98	-3,08
O.C.D.E (Hors U.E)	6 219	13,16	5 892	12,59	-5,26
Autres Pays d'Europe	579	1,23	1086	2,32	87 ,56
Amérique du Sud	3 931	8,32	3 587	7,66	-8,75
Asie	8 873	18,78	9 410	20,11	6,05
Océanie	–	–	–	–	–
Pays Arabes (Hors U.M.A)	1760	3,73	1536	3,28	-12,73
Pays du Maghreb Arabe (U.M.A)	691	1,46	755	1,61	9,26
Pays d'Afrique	578	1,22	677	1,45	17,13
Total	47 247	100 %	46 801	100 %	-0,94

Source : Ministère des finances, direction générale des douanes

Les pays de l'Union Européenne sont toujours les principaux partenaires de l'Algérie, avec les proportions respectives de 50,98% des importations, car par rapport à l'année 2011, les importations en provenance de l'UE ont enregistré une baisse de 3,08% passant de 24,62 milliards de Dollars US en 2011 à 23,86 milliards de Dollars US en 2012

Les pays de l'OCDE (hors UE) viennent en deuxième position avec une part de 12,59% des importations de l'Algérie en provenance de ces pays, Par rapport à l'année 2011, il y a lieu de signaler une légère diminution des importations réalisées avec ces pays de

Chapitre IV Accord d'association Algérie-UE : Essai d'évaluation

l'OCDE (hors UE), passant de 6,22 milliards de Dollars US en 2011 à 5,89 milliards de Dollars US en 2012.

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et les autres régions restent toujours marqués par des faibles proportions. Pour l'Amérique de sud entre 2011 et 2012 y'avait une baisse des importations de 8,75%, les pays arabes (hors UMA) est marqué aussi d'une baisse de 12,73%. et pour les du Maghreb arabe (UMA) s'y marqué par une légère augmentation de 9,26% des importations entre les deux années.

Tableau N°07 : Les exportations de l'Algérie par région économique période 2011/2012

Valeurs en Millions de USDollars

Exportation	2011		2012		Evolution en %
	Valeurs	Struc%	Valeurs	Struc%	
UE	37 307	50,77	40 127	54,24	7,56
O.C.D.E (Hors U.E)	24 059	32,74	22 325	30,18	-7,21
Autres Pays d'Europe	102	0,14	36	0,05	-
Amérique du Sud	4 270	5,81	3 586	4,85	-16,02
Asie	5 168	7,03	4 704	6,36	-8,98
Océanie	41, 00	-	-	-	-
Pays Arabes (Hors U.M.A)	810	1,10	1 069	1,44	31,98
Pays du Maghreb Arabe (U.M.A)	1586	2,16	2 075	2,80	30,83
Pays d'Afrique	146	0,20	59	0,08	-59,59
Total	73 489	100 %	73 981	100 %	0,67

Source : Idem

Nous remarquons d'après le tableau ci-dessus que le premier exportateur de l'Algérie est l'UE avec une valeur de 54,55%, au contraire aux importations qui sont marqué par une baisse entre 2011- 2012, les exportations de l'Algérie vers ces pays, ont augmenté de 3,05 milliards de Dollars US. Cela engendra un excès de la balance commerciale.

Pour les pays de l'OCDE les exportations de l'Algérie vers ces pays ont aussi enregistré une légère baisse évaluée à plus de 7%. Toujours pour les autres régions les échanges commerciaux restent toujours marqués par une faible proportion, une baisse des exportations marqué de cette période, pour les pays de l'Amérique du sud avec 16,02% , ainsi que les pays d'Afrique avec une baisse de 59,59%, concernant les pays du Maghreb Arabe (UMA) les exportations pour la période 2011 et 2012 ont augmenté de 30,83% ce qui a engendré une hausse des échanges passant de 2,27 milliards de Dollars US en 2011 à 2,87 milliards de Dollars US en 2012.

2- Principaux partenaires de l'Algérie

L'Algérie effectue la plus part de ses échanges avec l'UE à savoir ses principaux partenaires, les tableaux qui suivent démontrent les clients et les fournisseurs de l'Algérie.

Tableau N°08 : Les principaux clients de l'Algérie pour la période 2012
Valeurs : en Millions d'USD

Principaux Clients	Valeurs	Structure (%)
USA	11 943	16,14
Italie	11 670	15,77
Espagne	7 570	10,23
France	6 601	8,92
Canada	5 482	7,41
Pays bas	5 291	7,15
Grande Bretagne	3 937	5,32
Turquie	3 041	4,11
Brésil	2 822	3,81
Chine	2 696	3,64
Belgique	2 250	3,04
Portugal	1 865	2,52
Inde	1 067	1,44
Maroc	1 052	1,42
Islande	841	1,14
Sous Total	68 128	92,09
Total Général	73 981	100 %

Source : Ministre des finances, direction générale des douanes.

A l'intérieur de l'UE, nous pouvons relever que le principal client de l'Algérie est l'Italie avec 11 670 pour 2012, suivi par l'Espagne avec 7 570 et la France avec 6 601. En dehors de la zone d'UE on note aussi que l'essentiel des échanges commerciaux de l'Algérie est réalisé avec l'U.S.A d'une valeur de 11 943 qui la classe comme premier client de l'Algérie suivi par les autres pays.

Tableau N°09 : Les principaux fournisseurs de l'Algérie pour la période 2012

Valeurs en Millions de USD

Pays	Valeur	Structure%
France	6 005	12,83
Chine	5 879	12,56
Italie	4 349	9,29
Espagne	4 091	8,74
Allemagne	2 574	5,50
Argentine	1 803	3,85
Turquie	1 784	3,81
USA	1 637	3,50
Brésil	1 344	2,87
R de la Corée du sud	1 256	2,68
Inde	1 102	2,35
Japon	928	1,98
Grande Bretagne	831	1,78
Pays bas	782	1,67
Fédération de Russie	644	1,38
Sous Total	35 009	74,80
Total	46 801	100%

Idem

Nous remarquons que la France est le plus grands fournisseur de l'Algérie avec une valeur de 6005 M USD ce qui classe la France comme premier fournisseurs pour l'Algérie, suivi par la Chine et l'Italie, ces trois pays représentent premiers fournisseurs de l'Algérie avec des part importante (pour la chine 5 879 M USD et pour l'Italie M USD 4 349)

3- les échanges commerciaux de l'Algérie avec l'UE

Dans ce titre nous allons déterminer les échanges qu'effectués l'Algérie avec l'UE (importation et exportation).

Tableau N°10 : Evolution des importations en provenance de l'Union européenne/ période des Quatre dernières années

Valeurs : millions USD

	2009		2010		2011		2012	
	Valeur	Part UE %						
Importations	20 645	53	20 406	51	24 112	52	23 358	50,98
Importations globale monde	39 103	100	40 212	100	46 453	100		

Source: DGCE/Ministère du commerce

Comme nous remarquons, la part de l'UE dans des échanges commerciaux avec l'Algérie est significative car elle occupe une part très importante des importations globale du monde. Vu les importations provenant de cette régions avec des parts qui tend à des fluctuations de hausse et des baisses car entre 2009 et 2010 la part de l'UE est entre 53% et 51%, ainsi que entre 2011 et 2012 y'avait une baisse.

Tableau N°11 : Evolution des exportations en provenance de l'Union européenne pour la période des trois dernières années

Valeur : Millions USD

	2009	2010	2011
	Valeur	Valeur	Valeur
Exportations hors hydrocarbures vers l'UE	617	1 064	1 645
Exportations hors hydrocarbures monde	1047	1 619	2 152
Exportation total vers l'UE	23 334	20 009	36 295
Exportation totale monde	43 689	57 053	73 390

Source: DGCE/Ministère du commerce

Les exportations hors hydrocarbures vers l'UE restent marginales comparant aux exportations totales vers cette région.

4- les investissements directs à l'étranger

L'investissement direct étranger dans les pays du Maghreb a augmenté régulièrement depuis la fin des années 90, mais il demeure toute fois inférieur aux pays comparateurs de l'Europe centrale et de l'Est⁶⁹.

Il constitue une source importante pour la croissance des pays en développement, par leur financement, leur transfert de technologie, et beaucoup d'autres avantages d'IDE. Selon les statistiques fournies par la banque d'Algérie, la croissance annuelle moyenne des IDE est de 25% sur la période 2003-2009. Les secteurs investis pour la période 2011, en Algérie sont respectivement les suivants : le secteur d'Industrie en premier lieu (34,9%), le secteur des services(26,7) en suite le tourisme(22,2) mais avec un taux marginal avec le secteur de la télécommunication(4,1).

D'un montant de 2,57 Mds USD en 2011 (source CNUCED), les flux entrants d'IDE en Algérie ont progressé de 14% par rapport à l'année précédente. En 2011, ils ont représenté respectivement 1,3% du PIB, 3,5% de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) et 0,17% des IDE mondiaux. Avec un stock de 1,85 Md € à fin 2011 (source Banque de France), la France demeure le premier investisseur hors-hydrocarbures avec une présence économique française qui se distingue toujours par sa grande diversité (banques et assurances, services, industrie pharmaceutique, agroalimentaire, BTP, construction, ingénierie, distribution automobile...).

Les flux entrants d'IDE en Algérie ont progressé de 14 % entre 2010 et 2011, passant de 2,26 Mds USD à 2,57 Mds USD, alors qu'ils ont reculé de 58% dans l'ensemble la région (Afrique du Nord - Egypte) en raison de contextes politiques difficiles.

Tableau N°12 : Evolution des flux d'IDE en Algérie pour la période de 2006 -2011

	Valeurs : millions USD					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Algérie	1795	1662	2594	2746	2264	2571

Source : Elaboré par nous même⁷⁰

⁶⁹ Document de la banque mondiale : une nouvelle vision pour l'intégration économique du Maghreb ? novembre 2006, page 12.

⁷⁰ Les données sont recueillies du site CNUCED

Nous remarquons que entre 2006-2007 les flux d'IDE en chuté ensuite y'avait une amélioration progressive après 2008 car les flux d'IDE ont connu une augmentation en 2011 avec 2571 Millions USD.

Les importations algériennes auprès de l'union européenne sont donc passées de 10,7 M USD en 2005 et 20,6 M USD en 2010 à 23,86 M USD en 2012, ce qui marque que la proportion des importations résultent d'un changement non significatif.

Section III : Impact de l'Accord d'Association

La signature de l'accord d'association et son entrée en vigueur revêtent une importance capitale. La réussite ou l'échec de cet accord dépend de l'économie algérienne face aux forces du marché dans le cadre d'une économie mondialisée.

Cet accord entraine certainement de conséquences importantes sur l'économie d'une nation qu'il serait important à savoir, dans cette section nous allons essayer d'évaluer l'impact de l'accord d'association Algérie-UE

1-Impact de l'accord d'association sur le commerce extérieur de l'Algérie

Les effets positifs de la libéralisation du commerce ont été mesurables dans un certain nombre de pays méditerranéens (Maroc, Tunisie, Turquie, Egypte) à moyen terme mais ont dépendu pour une large part des réformes engagées par les partenaires pour moderniser les systèmes productifs, l'environnement des entreprises et faciliter le commerce. En revanche à court terme, dans tous les cas, les effets négatifs affectent les entreprises qui bénéficient de la protection tarifaire et de ce fait sont incitées à dénoncer les désavantages de la libéralisation, alors que les consommateurs qui tirent un avantage de la baisse des produits importés font rarement entendre leur voix d'autant plus que la transmission de la baisse des tarifs sur les prix à la consommation est incertaine « pass through effect » en raison des comportements de marge des importateurs et que certains emplois peuvent être menacés dans les entreprises mises en concurrence .

L'enchaînement des effets négatifs de court terme et des effets positifs de moyen et long terme peut conduire à un cercle vertueux de la croissance et du développement à condition que les partenaires s'approprient le projet de manière à compenser les déséquilibres provoqués par le choc de la libéralisation des échanges.

Huit ans à ce jour depuis l'entrée en vigueur de l'accord d'association Algérie – UE, cet accord a certainement engendré quelques effets bénéfiques sur l'économie nationale et autres séquelles négatives sur son équilibre.

L'Algérie a eu plus de difficultés que les autres PTM à s'adapter à l'environnement qui sera progressivement mis en place par la zone de libre échange établie par l'accord avec l'UE, résultat de deux raisons principale : l'engagement tardif pris par les réformes, et la forte dépendance vis-à-vis des hydrocarbures.

Pour le cas de l'Algérie peu d'étude quantitative ont été consacrés à ce sujet, Bentabet (1997)⁷¹ a construit un Modèle Equilibre Général Calculable pour évaluer les effets des accords euro-méditerranéens sur l'économie algérienne. Les simulations utilisées dans ce modèle concernent la réduction du taux nominal moyen de protection appliqué aux importations sur les biens de consommation finaux et une diminution des tarifs sur les importations de biens intermédiaires. Les résultats de ces simulations montrent que la libéralisation commerciale aura des effets néfastes sur la croissance économique à cause de la baisse des revenus et des dépenses publiques. Bentabet préconise aussi une dévaluation de la monnaie locale pour mieux réduire le déficit de la balance commerciale. Un autre MEGC pour évaluer l'impact de la suppression des droits de douane sur l'économie algérienne est construit par Oukaci et Kherbachi (2008)⁷². Les résultats des simulations montrent que le désarmement douanier a provoqué des effets négatifs sur les salaires et les investissements. La suppression de recettes douanières engendre une augmentation des importations et des pertes dans les revenus de l'Etat qui se traduisent par une diminution de l'épargne.

1-1- Effet du démantèlement tarifaire sur la balance commerciale

La mise en place d'une ZLE entraîne selon l'analyse classique, à la fois des effets prévisibles de création et de détournement de commerce résultent des calendriers de démantèlement tarifaire adoptés lors de la négociation. Pour l'Algérie le premier effet se traduit par une augmentation des importations en provenance de l'UE, car suite à la réduction des barrières tarifaires les importations augmentent, tandis que le deuxième se traduirait par

⁷¹BENTABET B, 1997. « Un modèle d'équilibre général calculable pour l'économie algérienne », In Les cahiers du CREAD, n°40. Alger.

⁷² OUKACI K et KHERBACHI H, 2006. « Impact de la libéralisation commerciale sur l'intégration et le développement de l'économie algérienne : évaluation par un modèle d'équilibre général calculable ». In les cahiers du CREAD, n°83/84. Alger.

une augmentation de la part des importations européenne au détriment de celles provenant d'autres pays dans le volume globale des importations. Ces modifications en terme de valeur et de structure des importations induites par l'application de l'accord d'association se répercute sur la BC. car la mise en application de l'accord prévoyait ainsi une augmentation des importations en provenance de l'UE, le volume des importations en provenance de l'UE depuis la mise en œuvre de l'AA a enregistré une augmentation des importations ,mais marqué d'une baisse de 3,08% passant de 24,62 milliards de Dollars US en 2011 à 23,86 milliards de Dollars US en 2012⁷³(cette baisse est marqué seulement par rapport à l'année précédente).

L'analyse de la structure du volume des importations en provenance de l'UE n'est pas suffisante a fin de déterminer si l'application de l'accord d'association avait un effet sur la balance commerciale, celui-ci concerne aussi les exportations algériennes destinées au marché européen. Il est alors primordial de déterminer si les préférences accordées aux produits nationaux dans le cadre de l'accord, avaient induit des modifications sur leurs exportations.

L'évaluation de l'impact de l'accord d'association par secteur fait ressortir une prépondérance des exportations de produits industriels au 1^{er} semestre 2010 avec une part 97% des exportations vers cette zone, soit une augmentation considérable par rapport à la même période de 2009. en 2011 les exportations hors-hydrocarbures, en hausse de 41%, ont dépassé pour la première fois le seuil symbolique des 2 Mds USD pour atteindre 2,15 Mds USD. Concernant les produit agricoles et agricoles transformés ont représenté 4,80% du total des exportations hors hydrocarbures vers l'UE durant le premier semestre de 2009. l'évaluation de l'impact de l'accord d'association fait ressortir, en ce qui concerne les produits agricoles bénéficiant de l'avantages préférentiels, une baisse de 39 ,15% par rapport au premier semestre 2008.

Les exportations hors hydrocarbure restent toujours marginales, elles réalisées dans le cadre de l'accord, une légère augmentation pour les produits industriels et une baisse pour les produits agricoles et agricoles transformés. Même si ya une augmentation mais elle n'est pas vraiment signifiante pour l'économie algérienne.

⁷³ Statistique du commerce extérieur de l'Algérie recueillie du ministère des finances, direction générale des douanes, période 2012.

Cela dit l'application de l'accord semble n'avoir aucun effet significatif quant à la stimulation des exportations HH ce qui révèle que les difficultés sont d'ordre structurel. Elles demeurent marginale avec seulement 2,86% du volume globale des exportations.

De ce qui précède, il est bien évident de conclure que l'application du calendrier de démantèlement tarifaire n'a pas un effet significatif sur les importations ainsi que sur les exportations algériennes, et par conséquent sur la balance commerciale. Le solde de la balance commerciale reste largement dépendant des recettes des hydrocarbures sujettes aux fluctuations des prix mondiaux.

2-Impact de l'accord d'association sur l'économie algérienne

L'Accord d'association Algérie –UE est entrée en vigueur le 1^{er} Septembre, il s'agit d'une initiative de grande envergure et un indicateur important de l'impact sur l'économie du pays.

2-1-Les investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers résultant des accords de libre échange sont des facteurs important d'ouverture internationale ainsi que de la croissance économique et de développement d'une nation car ils favorisent la création d'emplois durable, et de revenus qui à leurs tours provoquent l'accroissement de la demande globale. Le démantèlement tarifaire appliqué dans le cadre d'accord d'association est une pertinence pour les investisseurs étrangers qui peuvent attirer d'avantage par l'élargissement de leurs marchés, plus ouvert, une main d'œuvre abondante et à moindre cout, ainsi que la compétitivité et la proximité des marchés européens.

Le législateur algérien a opté pour une définition large de l'investissement⁷⁴. « Trois types d'investissement sont prévus :

- Les acquisitions d'actifs qui entrent dans le cadre de création d'activités nouvelles ou qui sont susceptibles d'étendre les capacités de production, de réhabiliter ou de restructurer l'outil de production.
- La participation dans le capital des entreprises (sous forme d'apports en nature ou en numéraire).
- La reprise d'activité dans le cadre d'une privatisation totale ou partielle.

⁷⁴ Investir en Algérie, KPMG, 2008

Les IDE hors hydrocarbures sont encouragés, en leur accordant des avantages supplémentaires au même titre que les investissements nationaux, quand ils s'inscrivent dans les branches prioritaires. Particulièrement, les IDE portés par des PME étrangères, en partenariat avec les entreprises nationales, sont les plus visés par cette stratégie. Il s'agit en outre de favoriser les investisseurs contribuant au développement des filières industrielles stratégiques à travers des business plans sur 5 à 10 ans et qui participent concrètement à :

- L'accroissement du volume des exportations de produits et services ;
- L'installation d'entreprises innovantes et structurantes en mesure de renforcer concomitamment le développement du système d'innovation nationale ;
- La création d'emplois industriels qualifiés et au renforcement des compétences des cadres nationaux.
- La mise en place d'industries non polluantes.

Car les flux d'IDE ont connu une nette amélioration depuis 2003, surtout à partir de 2008 y'avait une évolution positive des flux d'IDE jusqu'à 2011 avec 2571 M USD comparant avec l'année de 2005 avec 1081 M USD. Malgré cette évolution positive des flux d'IDE mais l'Algérie reste toujours le récepteur le plus faible au Maghreb vu sa non diversification de la production et la non diversification de ses secteurs. Les IDE n'ont pas atteint le volume souhaité. Le report à 2020 de la zone de libre-échange, au lieu de 2017 initialement.

Plusieurs efforts⁷⁵ peuvent être mis en place par le gouvernement algériens pour attirer davantage les IDE situant quelques une :

- Renforcer l'esprit et les capacités nationales d'entreprendre.
- Améliorer davantage le climat des affaires.

La Commission Environnement de l'entreprise souligne quelques aspects qui méritent une attention particulière:

Accélérer les réformes.

- Inciter la Banque d'Algérie à faciliter davantage les importations de services en simplifiant la procédure en vigueur en matière de transfert.

⁷⁵ Les recommandations des « Assises nationales de l'Industrie » qui se sont tenues à Alger du 26 au 28 février 2007, précisent que « en cas de concurrence portant sur un même projet et à conditions égales, entre ces deux types d'investissement, la préférence devrait aller à l'investissement national ».

- Mettre à la disposition des promoteurs privés des terrains pour le développement de parcs industriels aménagés et gérés par le privé.

2-2- les finances publiques

La libéralisation des échanges et le démantèlement tarifaire affectent l'équilibre des finances publiques, cela est dû à l'abolition des recettes douanières qui représente une part importante au budget de l'état.

La réduction et l'élimination à terme des DD sur les importations en provenance de l'UE réduit de manière mécanique les recettes douanières. Cet effet est assez aisément mesurable à partir des importations réalisées, il suffit d'appliquer l'ancien tarif douanier puis le nouveau issu du démantèlement tarifaire, la différence représentant la perte de recettes douanières directement liée à la mise en place de l'accord d'association.

La libéralisation progressive du commerce extérieur affecte principalement les budgétaires provenant des droits de douane, ainsi que l'influence du désarmement tarifaire sur ces recettes nous expose les effets résultants de l'accord sur les finances publiques algériennes. Selon certain estimation appropriées par le Ministère des finances, au sujet des effets attendus de l'accord d'association et la zone de libre échange, ou les pertes de l'année budgétaire de 2013 et 2018 (reporté à 2020, date du démantèlement définitif et total de la deuxième et troisième liste des marchandises) : l'Algérie est susceptible de perdre 118 milliards de DA et 188,8 milliards de DA des droits de douane et taxes sur la valeur ajoutée.

L'année 2011 a été marquée par une forte progression des dépenses de fonctionnement, Selon le FMI, l'exercice budgétaire 2011 s'est clôturé sur un déficit de l'ordre de 4% du PIB. Par ailleurs, alors que le taux de couverture des dépenses de fonctionnement par la fiscalité ordinaire est de l'ordre de 40% (contre 55% en 2010/11), le rythme de croissance des dépenses publiques n'est pas soutenable à moyen terme.

L'accroissement de la croissance économique avec un taux de croissance de 2,5% en 2011, et d'un PIB de 37% en 2011, ce PIB est représenté principalement par le secteur des hydrocarbures qui présente plus d'un tiers.

Conclusion

Le constat afférent à l'observation et à l'analyse des différents paramètres supposés être affectés par le démantèlement douanier. La suppression de recettes douanières engendre une augmentation des importations et des pertes dans les revenus de l'Etat qui se traduisent par une diminution de l'épargne.

L'accord d'association signé entre l'Algérie et l'Union Européenne n'a pas eu d'effet positif sur l'économie algérienne, l'Algérie n'a pas su profiter du libre accès au marché européen afin de positionner ses produits.

On constate de ce fait que l'Algérie a mal négocié l'accord d'association et cela en le signant sans une évaluation de son impact sur l'économie algérienne au tant niveau sectoriel qu'en niveaux global.

Conclusion générale

L'objectif de ce modeste travail, est d'analyser l'impact du partenariat Algérie-UE. Notre travail est subdivisé en quatre chapitres. Dans le premier chapitre intitulé « relation ouverture - croissance économique », nous avons présenté en premier lieu les différentes théories du commerce international puis quelques concepts sur la croissance économique pour mettre en dernier lieu la relation entre eux. L'impact de l'ouverture commerciale assimilé à l'accroissement des échanges commerciaux sur la croissance a fait l'objet d'innombrables travaux théoriques et empiriques. Ces travaux présentent des modèles fondés sur l'apprentissage par la pratique (Learning by doing)¹ démontrent l'existence d'effets négatifs sur la croissance, car ils s'appuient sur le concept de la croissance endogène (Krugman 1987, Lucas 1988, Young 1991...etc.) qui préconisent que la situation initiale d'un pays détermine la nature de sa spécialisation dans le long terme et par conséquent son taux de croissance après l'ouverture.

En revanche, pour les pays développés les travaux fondés sur l'innovation (Römer 1986) démontrent l'existence d'un effet positif sur la croissance économique. Les travaux empiriques affirment l'existence d'un lien positif entre l'ouverture et la croissance, cela pour les pays développés et pays en voie de développement.

Dans le deuxième chapitre nous avons présenté les typologies de l'intégration régionale ainsi que l'analyse de l'impact des accords régionaux sur les flux commerciaux et nous concluons avec une présentation des différents blocs régionaux.

Les accords régionaux peuvent rassembler des pays selon des modalités variées permettant ainsi des niveaux d'intégration différents. Cinq formes d'accords régionaux sont distinguées : la zone d'échange préférentielle (ZEP), zone de libre échange (ZLE), l'union douanière, le marché commun et l'union économique. La zone d'échange préférentielle se limite à une réduction partielle des mesures protectionnistes sur les échanges commerciaux entre les pays de la zone, alors que la zone de libre échange prévoit la libre circulation des produits entre pays membres mais chaque Etat reste maître de sa politique commerciale vis-à-vis des pays tiers. L'union douanière est une zone de libre échange complétée par l'instauration d'une politique commerciale commune de l'union vis-à-vis des pays tiers. Le passage au marché commun se traduit par la libre circulation de l'ensemble des facteurs de production. Il s'agit donc d'une union douanière élargie au facteur capital et au facteur travail. Enfin l'union

¹ ABDELMALKI et TROTIGNON, (2001). « Exchanges commerciaux nord-sud et croissance économique »
Revue de région et développement n° 14.p39.

économique se caractérise par la mise en place d'une harmonisation des politiques économiques des pays membres.

Depuis la fin des années 1980, le nombre d'accords commerciaux régionaux a augmenté. Auparavant, l'Union européenne faisait figure d'exception. Elle se compare aujourd'hui à d'autres initiatives notamment en Amérique du Nord (l'ALENA), en Amérique du Sud (le Mercosur), en Asie (ASEAN), UMA (Union Maghreb Arabe)...Etc.

L'Algérie n'est pas restée à l'écart de cette situation, au contraire, elle s'est engagée dans un double processus d'intégration régionale et multilatérale, pour cela nous avons consacré le troisième chapitre à la présentation de ce processus à savoir des négociations pour une éventuelle adhésion à l'OMC et la signature d'un accord d'association avec l'UE. La signature d'un accord d'association par l'Algérie avec l'UE en 2002, constitue la première étape d'un long processus d'intégration et dont la finalité est la création d'une zone de libre échange Maghreb Union Européenne. Le processus s'est poursuivi par les négociations d'adhésion à l'OMC.

Depuis le milieu des années 1990, s'est mis en place entre l'Europe d'une part, et les pays tiers méditerranéen d'autre part un type de relations que l'on désigne par le terme de « partenariat ». Le processus de Barcelone a suscité beaucoup d'espoir au près des pays méditerranéens, toute fois en ce qui concerne l'écart de développement, ainsi que la modernisation de leurs économies. Cette déclaration vise à stabiliser la région économique, et l'Algérie espère apporter à un soutien significatif à ses efforts de réforme et d'ajustement au plan économique, ainsi que de développement social.

Dans le quatrième chapitre nous avons essayés d'évaluer l'impact de l'accord d'association sur l'économie algérienne.

L'Algérie avait renouvelé son accord de coopération avec l'UE signé en 1976 devenu depuis 2005 un accord d'association basé sur une réciprocité et le partenariat. Sur le volet commercial, cet accord prévoit un démantèlement tarifaire concernant les produits industriels, agricoles et agricoles transformés, ainsi que ceux de la pêche, distribués selon un calendrier de libéralisation progressive à l'horizon 2020, ou la zone de libre échange introduit une ouverture de marché Algérien aux produits industriels européens, tandis que le commerce des produits agricoles et agroalimentaires reste à titre provisoire exclu de la libéralisation totale des échanges.

Ce rythme de démantèlement a eu pour conséquence de consolider la part de l'UE dans le marché algérien sans pour autant aboutir à une véritable politique de partenariat qui est un

des objectifs visés par cet accord. De ce fait, ce démantèlement est devenu ainsi une contrainte réelle à l'application de certaines politiques de développement de l'entreprise algérienne. Les résultats étant mitigés et très éloignés des attentes de l'Algérie.

Il apparaît nettement de ce qui précède que l'Algérie ne semble pas s'être préparée encore à l'échéance de l'accord d'association, (puisque elle a demandé la révision de certaines clauses qui concernent le démantèlement tarifaire). Ainsi l'Algérie a obtenu le report de la zone de libre-échange à l'horizon 2020.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrage:

- Bekenniche, Otmane, « la coopération entre l'Union Européenne et l'Algérie : L'accord d'association ».-Alger : OPU, 2006.
- Benatar Abdenour, « Europe et Maghreb : voisinage immédiat, distanciation stratégique », CREAD, Septembre 2010.
- Benissad Hocine « Economie de développement de l'Algérie, sous développement et socialisme », OPU, Alger, 1979.
- Benissad Hocine, « Algérie : restrictions et réformes économiques (1979-1993) », office des publications universitaire(OPU), Alger, 1994.
- Debboub Yousef, « le nouveau mécanisme économique en Algérie », Office des publications (OPU), Alger, 2000.
- Didier Laussel, Christian Montel, « Commerce International en concurrence imparfaite », Ed.Economoca, septembre 1989.
- Imbert .A, « les accords d'associations euro-méditerranéens : état de la situation ».13th Euro-méditerranéen Information & Training Seminar for Diplomats, 2002.
- Kouttroub Smail , « Les économies maghrébines à l'épreuve de l'élargissement de l'Union Européenne », Multipol, 2007 .
- Hugon. P, « L'économie en développement à l'heur et la régionalisation », 2003.

Reuves et Rapports :

- Abbas M, « l'accèsion à l'OMC : Quelles stratégies pour quelle intégration à la mondialisation », note de travail n° 8/2009 du LEPII, disponible sur le site <http://www.ieim.uqam.ca>. septembre 2009.
- Abdelmallki et Trotignon, « Échanges commerciaux nord – sud et la croissance économique », Revue de région et développent n° 14, 2001
- Aomar Baghzouz, « les relations euromaghrébines dans le cadre du processus de Barcelone : bilan et perspective », CREAD, septembre 2010.
- Benabdallah Yousef, « l'Algérie dans la perspective de l'accord d'association avec l'Union Européenne ». –Algérie : Cahiers du CREAD n° 75, 2006.

- Bousseta Mohamed, « Espace euro-méditerranéen et cout de la non intégration sud-sud : le cas des pays du Maghreb », CES Rabat, Marocco, Research n°FEM21-43,2004. (disponible sur le site www.femise.org/PDF/a02/fem21436CES6RABAT.pdf).
- Délégation de l'UE en Algérie, « Rapport annuel de la coopération UE-Algérie », Algérie , 2009.
- Dorothé Schmid, « Le partenariat, une méthode européenne de démocratisation en méditerranée ? », Politique étrangère 2005/3 Automne.
- Enjeux de l'intégration maghrébine, « le cout du non Maghreb », Direction des études et des prévisions financière. Maroc, Octobre 2008.
- Franck Petiteville , « Les processus d'intégration régionale, vecteurs de recomposition du système, international?», Études internationales, vol. 28 n° 3, 1997
- Gérard Kebabdjian, « les pays du Maghreb ont –ils intérêt à une zone de libre échange avec l'union européenne ?», Cahier n°22 du GEMDEV (Gis Economie Mondiale, Tiers Monde, Développement), 1994.
- Gerard Kebabdjian, « Economie politique du régionalisme : le cas Euro-Méditerranéen », Revue Région et Développement n°19-2004, disponible sur le site [www .region et developpement.u-3mrs.fr /pdf/R19_Kebabdjian.pdf](http://www.region-et-developpement.u-3mrs.fr/pdf/R19_Kebabdjian.pdf).
- Guiliochon, B, « le protectionnisme », paris, la découverte v, coll, repères, 2001.
- Jean-Marc Siroen « La régionalisation de l'économie mondiale », Editions la Découverte, Paris, 2004.
- Mahjoub Azzam , « Europe-Maghreb repères et perspectives sur la création d'une zone de libre échange », Cahier n°22 du GEMDEV (Gis Economie Mondiale, Tiers Monde, Développement, 1994.
- Mehdi ABBAS, « L'accession de l'Algérie à l'OMC, entre ouverture contrainte et ouverture maîtrisée », document de travail, université de Grenoble, 2009.
- Michel Rainelli, « la nouvelle théorie du commerce international », 3^{eme} édition revue-paris : la découverte, 2003.
- Mohamed Yazid BOUGHAR, « impact de l'accord d'association en Algérie : une première mesure », revue d'économie applique les cahiers s du CREAD, 2005.
- Paul M et ROMER, « Endogénous technological change ».papier de travail * 3210, bureau national de recherche économique 1050.Cambridge ,1989.

- Philips Rarbet, Saïd Souam et Fatiha Talahi, « enjeux et impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC », document de travail du CEPN, centre d'économie de l'université paris nord, 2009.
- Rapport annuel de la coopération UE-Algérie 2008, Délégation de la commission européenne en Algérie 2008. disponible sur le site www.deldza.ec.europa.eu/fr.algérie_home/documents/CE%20Rapport%202008%20intetex%20%28R%29.pdf.
- Revue économique. Volume 35, n°2P349.Par définition, tout mouvement d'exportation compensé par un flux égal d'importation par un même pays constitue pour celui-ci un commerce international intra-branche
- Siroen, J.M, « La régionalisation est elle une hérésie économique ? », CERSA, université : Paris, Dauphin, 2000.
- Zikira.A, « la politique tarifaire et le futur accord d'association Algérie Union Européenne », Mémoire de l'institut d'Economie Douanier et Fiscale (EDF), 1997/1999.

Mémoires et Thèses :

- Hadjou Lamara, « Essai d'analyse structurale des échanges extérieurs de l'Algérie avec ses partenaires commerciaux Mémoire de Magistère », université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2006.
- M^{lle} Oulebsir saida, « L'impact du démantèlement tarifaire sur l'économie Algérienne : Etude des implications de l'adhésion à l'OMC, Mémoire de Magistère », université Abderrahmane Mira à Bejaia, 2008 .
- M^f Aiane Hakim , « La question des zones de libres échange, étude de cas de l'accord d'association Algérie-UE. Mémoire de Magistère », université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2007/2008.
- Ouali Fariza, Ouali Adel, « impact de l'ouverture économique sur la croissance économique en Algérie : modèle VAR, Mémoire Master », université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2011/2012.
- Oukaci k, « impact de libéralisation sur l'intégration et développement économique : cas de l'économie algérienne, thèse doctorat », université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2008.

Site internet :

- <http://consilium.eoropa.eu/eu/uedocs/cmsUpload/78367.pdf>.
- http://www.medeas.be/fr/themes/cooperation_euro-mediterraneeenne_cooperation_euro-mediterraneeenne-historique/
- www.douane.gov.dz
- www.femise.org
- www.images.hachette-livre.fr/media/contenuNumerique/.../244297674.PDF([PDF],
Les fondements des échanges internationaux - Hachette .
- www.ons.dz.
- www.unctadxii.org/fr.

Articles et lois :

- 84-390 relatifs à la mise en œuvre du monopole.
- 90/10 loi relative à la finance complémentaire de 1990 et la loi sur la monnaie et le crédit
- l'ordonnance 74-112 du 30 janvier 1974 relative aux conditions d'importation
- La loi 78-02 de Février 1978, relatif au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.
- la loi 88-29, relative aux dérogations du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

*Index des tableaux,
graphiques et figures*

Liste des graphiques et figures

Les graphiques :

Chapitre II :

Graphique N°01 : Effets d'une union douanière 30

Chapitre IV :

Graphique N°1 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour
la période 1993 à 2005..... 73

Graphique N° 02 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 2005 à 2012 . 75

Graphique N° 03: Répartition des importations par groupe de produits 77

Les figures :

Figures N° 01 : La part des pays maghrébins des engagements MEDA 67

Liste des tableaux

Chapitre III :

Tableau N°01 : Evolution des importations algériennes par catégories de produit (1963-1977)	47
Tableau N°02 : Evolution des exportations algérienne en % par catégorie de produit 1963-1977 en million DA	47

Chapitre IV :

Tableau N°01 : Etat d'avancement des accords d'association euro-méditerranéens	62
Tableau 02 : Engagements et paiements MEDA par pays pour la période 1995-2000 (en millions de dollars)	66
Tableau N°03 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 1993 à 2005	72
Tableau N° 04 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 2005 à 2012	74
Tableau N°05 : répartition des importations par groupes de produits au cours de l'année 2011 à 2012	76
Tableau N°06 : Les importations de l'Algérie par région économique pour la période 2011 à 2012 ...	78
Tableau N°07 : Les exportations de l'Algérie par région économique période 2011 à 2012	79
Tableau N°08 : Les principaux clients de l'Algérie pour la période 2012	81
Tableau N°09 : Les principaux fournisseurs de l'Algérie pour la période 2012	82
Tableau N°10 : Evolution des importations en provenance de l'Union européenne/ période des trois dernières années	83
Tableau N°11 : Evolution des exportations en provenance de l'Union européenne pour la période des trois dernières années	83
Tableau N°12 : Evolution des flux d'IDE en Algérie pour la période de 2006 à 2011	84

Annexe

Annexe1 : Calendrier de libéralisation des produits industriels

Produits	Référence	Nombre de lignes tarifaires	Date d'entrée d'effet	Taux de réduction
Produits visés à l'article 9, paragraphe 1.	Annexe 2	2076	A partir du 1er septembre 2005	100 %
Produits visés à l'article 9, paragraphe 2	Annexe 3	1089	1er sept. 2007 1er sept. 2008 1er sept. 2009 1er sept. 2010 1er sept. 2011 1er sept. 2012	20 % 30 % 40 % 60 % 80 % 100 %
Produits visés à l'article 9, paragraphe 3.	Autres produits que ceux des annexes 2 et 3	1964	1er sept. 2007 1er sept. 2008 1er sept. 2009 1er sept. 2010 1er sept. 2011 1er sept. 2012 1er sept. 2013 1er sept. 2014	10 % 20 % 30 % 40 % 50 % 60 % 70 % 80 %

			1er sept. 2015	90 %
			1er sept. 2016	95 %
			1er sept. 2017	100 %

Source : construite à partir du texte de l'Accord

Annexe N° 2 : Calendrier de libéralisation des produits agricoles

Produit	Référence	Nombre de lignes tarifaires	Date d'entrée d'effet	Taux de Réduction
Produits visés à l'article 14, § 2. (produits agricoles)	Protocole 2	75	1er sept. 2005	20- 50 ou 100 %, selon la nature du produit
Produits visés à l'article 14, § 4. (produits de la pêche)	Protocole 4	112	1er sept. 2005	25 ou 100 %, selon la nature du produit
Produits visés à l'article 14, § 5. (agricoles transformés)	Protocole 5. Annexe 2. Liste 1. Concessions Immédiates	168	1er sept. 2005	20- 25- 30 ou 100 % selon la nature du produit

Produits visés à l'article 15.	Protocole 5. Annexe 2. Liste 2. Concessions différées	112	1er sept. 2010	Non encore Fixés

Source : construite à partir du texte de l'Accord

Table des matières

Remerciement	
Dédicaces	
Sommaire	
Liste des abréviations	
Introduction générale	1
Chapitre I : Relation ouverture-croissance économique	3
Introduction	3
Section I : les fondements théorique du commerce international	3
1- Le libre échange	3
A- Les théories traditionnelles du commerce international	4
1-1- La théorie des avantages absolus (A. Smith)	4
1-2- La théorie des avantages comparatifs (D. Ricardo)	4
1-3- La théorie des dotations de facteurs (théorie de HOS)	5
B- Les nouvelles théories du commerce international	6
1-Économies d'échelle et commerce international	6
1-1- les économies d'échelle externes et les échanges internationaux	6
1-2- Les économies d'échelle internes et les échanges internationaux	7
1-3- Marchés oligopolistiques et différenciation des produits.....	7
1-4- La stratégie des firmes multinationales	8
A- Les insuffisances des théories traditionnelles	8
2-Le protectionnisme	8
A- Les instruments du protectionnisme	9
1- Les barrières tarifaires du protectionniste.....	9

2-Les barrières non tarifaires.....	9
3-Le protectionnisme monétaire	10
B- La justification du protectionnisme	10
1-Les industries naissantes	10
2-La politique commerciale stratégique.....	10
C- Les coûts du protectionnisme	11
Section II : Notion et théorie de la croissance économique	12
1- Définition et mesure de la croissance	12
2- Les théories de la croissance économique	13
2-1- la théorie classique	13
2-2- la théorie de Solow(1956)	13
2-3- la théorie de la croissance endogène	14
Section III : Impact de l'ouverture commerciale sur la croissance économique	15
1- Les travaux théoriques	15
2- Les travaux empiriques	17
Conclusion	18
Chapitre II : typologie des accords et intégration régionale	20
Introduction	20
Section I : Généralité sur l'intégration régionale	20
1- Intégration régionale : définition et conception	20
✓ La conception volontariste	21
✓ La conception libérale	22
✓ conception institutionnelle	22
✓ conception territoriale	22
✓ La conception politique	23
2- Evolution des accords d'intégration régionaux	23
3- Les raisons de l'intégration régionale	24
4- Typologie des accords régionaux	25
4-1- La zone de libre - échange	25
4-2- L'union douanière	26

4-3- Le marché commun	26
4-4- L'intégration des politiques économiques et monétaires	27
4-5- Les associations et forums de coopération économique	27
4-6- Les accords de préférence non réciproque	27
Section II : L'analyse théorique de l'impacte de l'intégration régionale	27
1- Les concepts du création et détournement du commerce	28
1-1-la création du commerce.....	28
1-2- le détournement du commerce.....	28
2- Les effets statiques de l'intégration régionale	31
3- Les effets dynamiques de l'intégration régionale	31
4- Le choix des partenaires commerciaux naturel	33
5- L'approche dans un cadre de concurrence imparfaite	35
5-1- Intégration régionale et économies d'échelle	35
5-2- Intégration régionale et différenciation de produit.....	35
Section III : Présentation des différents blocs régionaux	36
1- L'ALENA (Accord de Libre Echange Nord Américain).....	36
2- Le MERCOSUR (Marché Commun Sud Américain).....	37
3- ASEAN (Association des pays du Sud-est Asiatique).....	38
4- Union Européenne(UE).....	38
5- Union Maghreb Arabe (UMA).....	40
Conclusion	41
Chapitre III : Les politiques commerciales de l'Algérie	43
Introduction	43
Section I : Evolution des politiques commerciales en Algérie	45
1- Phase marquée par le contrôle de l'économie (1963-1978).....	45
➤ Les caractéristiques du commerce extérieur de l'Algérie entre 1963-1978	46
2- Phase du monopole de l'état sur le commerce extérieur (1978-1988).....	48
3- Phase de libéralisation du commerce extérieur à nos jours.....	49
➤ Les réformes des années80.....	50

➤ Le programme d'ajustement structurel (PAS) PAS	51
Section II : La nouvelle orientation des politiques commerciales de l'Algérie	53
1- L'accord d'association avec l'UE	53
➤ Présentation du processus de Barcelone.....	54
➤ La zone de libre échange dans le processus de Barcelone	55
2- Négociations pour une éventuelle adhésion de l'Algérie à l'OMC	55
3- Les enjeux et les contraintes liées aux choix d'adhésion à l'OMC	57
4- L'UE et l'adhésion de l'Algérie à l'OMC	58
Conclusion	58
Chapitre IV : Accord d'association Algérie – UE : Essai d'évaluation	59
Introduction	59
Section I : Présentation de l'accord d'association	60
1- Evolution historique des accords d'associations	60
2- le contenu de l'accord d'association	62
2-1-la libéralisation des produits industriels	64
2-2-la libéralisation des produits agricoles	65
2-3-le programme MEDA	65
2-4- les autres aspects de l'Accord.....	68
2-5- la circulation des capitaux	68
3- Objectif de l'accord d'association	69
4- Analyse des points forts et des faiblesses de l'accord Algéro-Union-européenne	69
Section II : Le contexte commerciale de l'économie Algérienne	70
1- la structure du commerce extérieur de l'Algérie	71
1-1-Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 1993- 2005.....	72
1-2- Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 1993-2012.....	73
1-3- La répartition des importations par groupes de produits au cours de l'année 2011 à 2012.....	75
1-4-Répartition du commerce extérieur de l'Algérie par région économique	77
2- Principaux partenaires de l'Algérie	80
3- les échanges commerciaux de l'Algérie avec l'UE	82

4- les investissements directs à l'étranger	84
Section III : Impact de l'Accord Association	85
1- Impact de l'accord d'association sur le commerce extérieur de l'Algérie	85
1-1-Effet de démantèlement tarifaire sur la Balance Commerciale	86
2- Impact de l'accord d'association sur l'économie algérienne	88
2-1-Les investissements directs à l'étrangers	88
2-2-Finances publiques	90
Conclusion	90
Conclusion générale	92
Références bibliographiques	
Index des tableaux, graphique, figure	
Annexes	

Résumé

Le débat théorique et pratique entre les théories de libre-échange et du protectionnisme est l'une des questions ambigües de l'histoire de l'économie mondiale. Les mutations qui ont marquées l'économie internationale s'opèrent d'orientations théoriques et doctrinales contradictoires. En effet une accélération des processus d'intégration économique régionale (formation des blocs régionaux), et l'affirmation de la libéralisation du commerce international.

L'Algérie n'est pas restée à l'écart de celle-ci. L'intégration de son économie dans la mondialisation est envisagée par un double processus d'intégration économique, une adhésion à l'OMC d'une part et la signature d'un accord d'association avec l'union européenne d'autre part. Nous avons essayé d'évaluer l'impact de l'accord d'association sur l'économie algérienne pour vérifier les résultats occultés de cet accord après presque une décennie de sa signature. L'Algérie ambitionne avec l'UE d'établir progressivement une zone de libre-échange en Méditerranée, dans le respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se caractérise par une asymétrie manifeste en termes d'ouverture des marchés entre les deux parties, et un démantèlement tarifaire de l'ensemble du dispositif de protection du pays.